

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)

L'influence de Shell sur les politiques publiques nigérianes

Analyse de l'*instrumental* et du *structural power* de
l'entreprise au Nigéria de 1990 à 2020

Auteur : Thibaut Doyen
Promotrice : Claire Dupuy
Lecteur : Benjamin Chemouni
Année académique 2025-2026
Master 120 en sciences politiques, orientation relations internationales

Déclaration sur l'honneur – plagiat

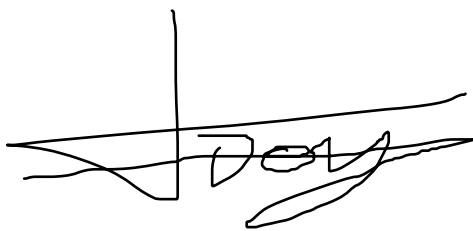
Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Si j'ai eu recours à l'IA, j'ai scrupuleusement respecté les règles établies en la matière par la note du bureau Faculté ESPO en date du 1er juillet 2024, tout particulièrement dans son point 4.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses en ce compris l'usage des outils d'intelligence artificielle générative et savoir qu'un plagiat ou que toute autre forme d'irrégularité est une faute grave et est susceptible de donner lieu aux procédures et sanctions prévues aux articles 107 à 114 du RGEE (Règlement général des études et des examens).

Fait le 26 mai 2026 à Louvain-la-Neuve

Par Thibaut Doyen

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Doyen', with a vertical line drawn through it.

Avant-propos

Je souhaite remercier en toute sincérité ma promotrice madame Claire Dupuy pour le temps consacré à mon travail et les précieuses indications fournies, sans quoi ce présent mémoire n'aurait pas été finalisé. Merci également à monsieur Benjamin Chemouni d'avoir accepté de lire et d'évaluer ce présent mémoire. J'en profite également pour saluer l'ensemble du corps professoral de l'UCLouvain, qui ont toujours placé la qualité et la passion de l'enseignement comme principes cardinaux.

Je souhaite également saluer mes co-kotteurs de l'Orchestrakot pour m'avoir accompagné bien souvent en bibliothèque et pour l'ambiance saine et passionnante du kot à projet. Je remercie grandement mes parents pour la relecture de mon travail et le soutien familial que j'ai obtenu auprès d'eux. Merci aussi à mes amis Nathan, Rémi, Adrien, Léa et bien d'autres pour ces moments de décontraction, tout aussi importants à la réussite de la réalisation d'un projet de qualité. Enfin, je ne peux terminer cette page d'avant-propos sans remercier ma conjointe Nolane pour ses encouragements et sa lucidité vis-à-vis de mon mémoire.

Table des matières

Introduction	3
Première partie Cadre théorique & revue de la littérature	6
1. Les multinationales pétrolières : présentation.....	6
2. Contexte économique général : la mondialisation néolibérale	7
3. Le pouvoir des multinationales	11
4. Première hypothèse : le lobbying des multinationales pétrolières	12
5. Deuxième hypothèse : l'influence des multinationales par leur place dans l'infrastructure économique.....	15
6. Troisième hypothèse : l'influence des multinationales sur les normes internationales de développement	19
7. Méthodologie de recherche	24
Deuxième partie Étude de cas : Shell au Nigéria	29
1. Présentation du cas d'analyse : l'extraction pétrolière au Nigéria par Shell	29
a) Contexte institutionnel du Nigéria	29
2. Chapitre I : lobbying et <i>instrumental power</i> de Shell au Nigéria	31
a) L'implantation de Shell au Nigéria : contexte et enjeux.....	32
b) Le lobbying de Shell au Nigéria.....	38
c) Analyse théorique selon l'instrumental power.....	41
Conclusion	44
3. Chapitre II : le pouvoir d'influence infrastructurel de Shell au Nigéria	45
a) Aperçu des politiques néolibérales au Nigéria.....	46
b) Caractéristiques structurelles de Shell dans le paysage économique nigérian	51
c) Discussion théorique selon le structural power et le courant marxiste en économie politique internationale.....	55
Conclusion	58
4. Chapitre III : l'influence de Shell sur les programmes internationaux de coopération au développement au Nigéria	59
a) Modalités des programmes de coopération au développement de l'UE au Nigéria	60
b) Business pétrolier et bonne gouvernance.....	65
c) Analyse de l'influence de Shell au niveau international selon les théories de politisation et mise à l'agenda.....	68
Conclusion	71

Conclusion générale	73
Bibliographie.....	77
1. Articles scientifiques	77
2. Monographies.....	94
3. Pages web.....	99
4. Documents officiels	100
5. Articles de presse en ligne.....	100
6. Documents de travail.....	101
7. Outils	101

Introduction

Dans la configuration contemporaine de l'économie internationale, certains acteurs non étatiques se démarquent particulièrement et sont désormais des éléments centraux de la structure économique mondiale : il s'agit des entreprises multinationales. Bien que de telles entités existent depuis plusieurs siècles, elles ont acquis par leur puissance économique un pouvoir politique les rendant incontournables aux yeux des puissances étatiques depuis l'avènement de la mondialisation. En effet, les progrès du libre-échange leur ont permis de s'affranchir des sphères de contrôle étatiques (McCann & Acs, 2011) et le caractère néolibéral de cette mondialisation a grandement dérégulé les marchés, au bénéfice des multinationales (Hathaway, 2020). Ce faisant, ce mémoire se concentre sur une catégorie bien précise de multinationales, à savoir celles œuvrant dans l'exploitation des ressources pétrolières.

Le contexte géographique dans lequel s'inscrit ce travail est également important : l'analyse des multinationales du pétrole s'effectuera dans la région de l'Afrique subsaharienne, car elle possède des particularités permettant de se livrer à une analyse pertinente et originale. En effet, les ressources pétrolières conséquentes dont dispose l'Afrique subsaharienne attirent des investissements étrangers, ce qui rend la région propice à une forme de concurrence entre diverses multinationales pétrolières (Graham & Ovadia, 2019). Les exemples d'implantation de multinationales pétrolières n'y manquent pas. L'on peut citer aisément l'entreprise française TotalEnergies, dont le projet *East African Crude Oil Pipeline* (EACOP) se déploie depuis 2017 en Ouganda et en Tanzanie (Hill et al., 2021), ou encore Shell au Nigéria, acteur historique du pétrole par sa présence sur place depuis 1937 (Mbalisi & Okorie, 2020). C'est ce dernier exemple qui sert de cas d'étude pour ce mémoire, car l'ancienneté de l'implantation de Shell ainsi que les caractéristiques du Nigéria, plus gros producteur de pétrole en Afrique (Elum et al., 2016), permet une analyse détaillée et caractéristique de ce phénomène.

Enfin, pour inclure ces éléments de recherche dans un contexte temporel cohérent, l'étude des multinationales pétrolières s'inscrit dans une temporalité caractérisée par la mondialisation de l'économie internationale. La littérature considère l'établissement du consensus de Washington lors de la décennie

1980 comme le phénomène ayant commencé la mondialisation de l'économie, en instaurant la privatisation des entreprises publiques, la dérégulation économique et l'augmentation progressive du libre-échange de marchandises entre États, par la suppression des barrières douanières entre ceux-ci, ce qui représente un nouveau paradigme d'économie internationale (Babb, 2013). Cela dit, ayant à cœur de fournir un cadrage temporel plus précis à ma recherche pour des raisons pratiques et par souci de bénéficier d'une base empirique abondante et de qualité, l'étude des multinationales et de leurs relations de pouvoir se concentrera sur une période allant de 1990 à 2020. Ce cadrage temporel est en effet propice à l'étude de l'influence de Shell sur les politiques publiques nigérianes, car le pays, longtemps dirigé par un pouvoir militaire, a amorcé une transition démocratique depuis 1999 et l'avènement de la quatrième république nigériane, bien que fragile et minée par les irrégularités électorales (Fasakin, 2015). Nous pourrions donc, en marge de la problématique de cette recherche, comparer l'influence de Shell dans ces deux cadres institutionnels différents.

L'exploitation des ressources pétrolières des pays d'Afrique subsaharienne dans un contexte d'économie mondialisée offre par conséquent des opportunités aux multinationales de ce secteur, et l'objectif sera de caractériser l'articulation des activités économiques de Shell avec l'action publique de l'État nigérian, grâce à la question suivante : comment les entreprises multinationales pétrolières influencent-elles les politiques publiques des États d'Afrique subsaharienne ?

Afin de répondre à cette question, la suite de ce mémoire sera articulée comme suit : dans un premier temps, nous allons passer en revue la littérature en sciences politiques, en économie politique internationale et en relations internationales nous permettant de cadrer théoriquement cette recherche. Les concepts de multinationale et de néolibéralisme seront définis et caractérisés, afin de mieux saisir le contexte économique global dans lequel le cas de cette étude évolue. Ensuite, trois hypothèses seront développées, chacune par rapport à un mode d'influence bien défini par la littérature : la première concerne le lobbying et les tentatives d'influence directes des multinationales ; la deuxième s'intéresse au pouvoir infrastructurel que de telles entreprises privées acquièrent grâce à leur position dominante dans la configuration économique internationale ; la troisième se focalise sur l'influence normative des multinationales sur les paradigmes de coopération au développement internationaux.

Enfin, nous terminerons cette partie par la méthodologie de recherche et l'approche épistémologique qui ont aiguillé la rédaction de ce mémoire.

Dans un second temps, la deuxième partie de ce mémoire sera dédiée à l'analyse empirique de l'influence de Shell sur les politiques publiques nigérianes. Après une courte présentation du contexte institutionnel de notre cas d'étude, le premier chapitre s'attachera à décrypter les occurrences de lobbying interne et externe que Shell a menées au Nigéria pendant la décennie 1990 pour influencer la politique sécuritaire du gouvernement ouest-africain, grâce aux théories de l'*instrumental power*. Le deuxième chapitre aura pour but de caractériser le pouvoir structurel de Shell sur les politiques de régulation économique nigérianes, cette fois lors de la décennie 2000. Pour ce faire, il mobilisera les théories du *structural power* ainsi que la théorie marxiste de la dualité entre infrastructure et superstructure. Enfin, le troisième chapitre, plus global, analysera l'influence de Shell au niveau des institutions internationales faisant autorité dans le domaine de la coopération au développement, pour voir si cette influence a eu un impact sur les politiques publiques nigérianes via les programmes de coopération européens, conséquents à partir de 2000. Nous terminerons cet ouvrage par une conclusion générale reprenant les éléments principaux que cette recherche a identifiés.

Ainsi, ce mémoire a pour objectif d'apporter une contribution originale à l'étude du lien entre sphère politique et monde économique globalisé, dans le contexte particulier qu'offre le Nigéria entre les décennies 1990 et 2020. Chaque chapitre analyse avec une perspective différente les liens, rapports de force ou influences existants entre Shell et les autorités nigérianes.

Première partie

Cadre théorique & revue de la littérature

Cette première partie a pour premier objectif de définir les concepts utilisés lors de l'analyse de l'influence de Shell au Nigéria. Le second objectif poursuivi par cette revue de la littérature est de présenter un état de l'art sur les principales théories faisant autorité dans l'étude du pouvoir des multinationales privées. Enfin, le troisième objectif de ce cadre théorique est de formuler trois hypothèses sur base de la littérature préalablement présentée ; ces hypothèses tenteront de répondre à la question de recherche de départ de ce mémoire.

1. Les multinationales pétrolières : présentation

Le sujet étudié dans le cadre de ce mémoire est donc celui des multinationales pétrolières. Ces entreprises peuvent être caractérisées de diverses manières. Tout d'abord, ce sont des entreprises privées, c'est-à-dire qu'elles se distinguent du secteur public par trois critères principaux : la propriété privée de l'organisation, la source de ses ressources financières et l'attachement à un marché (Meier & O'Toole, 2011). Dans une perspective tirée de l'économie politique, l'entreprise est également une entité politique, à comprendre en relation avec son environnement, ses concurrentes et les ressources dont elle dispose, mais également au sein de laquelle il existe plusieurs parties prenantes avec des objectifs contradictoires, dont les principaux sont les actionnaires (François, 2018). Une seconde dimension importante de l'objet étudié ici est son aspect multinational : une entreprise multinationale peut être définie comme « une firme qui possède ou contrôle des filiales ou des actifs physiques et financiers dans au moins deux pays de l'économie mondiale. » (Andreff, 2003, p. 6). Plus encore, de telles entreprises sont caractérisées par leur présence sur un marché mondialisé, qui implique des échanges de marchandises incluses dans des chaînes de valeur globales, la pratique du commerce international, des rapports inégaux entre les acteurs économiquement forts et faibles, un ralliement au libre-échange entre les États ou encore une grande stabilité face aux crises économiques (Lecler, 2018). Dans la famille des multinationales, le secteur du pétrole occupe une place prépondérante, puisqu'il nécessite par nature des investissements internationaux importants ; en excluant le secteur financier, quatre des huit multinationales les plus riches en 2006 étaient liées à

l'extraction du pétrole (Goldstein, 2009). Enfin, l'échantillon possible pour une telle étude est significatif : l'Organisation des Nations Unies (ONU) estime leur nombre à 70 000, et leurs succursales se comptent en centaines de milliers (Jamali, 2010).

Cette étude s'intéresse donc au pouvoir des multinationales pétrolières, c'est-à-dire la capacité pour ces firmes privées d'influencer les politiques publiques d'un État ; si la littérature existante étudie largement le phénomène de développement économique des multinationales en général sur base de multiples théories, l'étude de leur pouvoir socio-politique demeure marginale (Geppert & Dörrenbächer, 2014), c'est pourquoi ce mémoire a vocation à contribuer à cet enjeu de manière originale.

2. Contexte économique général : la mondialisation néolibérale

Le phénomène de mondialisation croissante des échanges commerciaux évoqué au cours de l'introduction doit être considéré comme couplé à un autre paradigme économique, à savoir le néolibéralisme. Le néolibéralisme représente une temporalité particulière du capitalisme mondialisé, et se caractérise par plusieurs politiques économiques telles que « la baisse des impôts, la déréglementation de secteurs entiers, la privatisation des services publics, ou encore la diminution de l'influence des syndicats » (Crespy, 2018, p. 341). Le néolibéralisme a également pu se développer dans un contexte où la gouvernance économique mondiale s'est retrouvée dispersée entre plusieurs niveaux de pouvoir, des institutions internationales de régulation telles que la Banque Mondiale ou le Fonds Monétaire International (FMI), aux entités étatiques ou locales (Crespy, 2018). Dans le contexte africain, la combinaison d'une gouvernance étatique autoritaire et de politiques économiques d'inspiration néolibérale a permis à ces États d'imposer ces réformes à leurs économies respectives, ce qui a fragilisé leur développement industriel et ralenti considérablement leur croissance économique (Harrison, 2019).

Les origines de ce paradigme économique sont indissociables de la crise qui a mis fin au keynésianisme, mode de fonctionnement économique interventionniste, hégémonique en Occident jusqu'à la décennie 1970. En effet, à cause des conséquences désastreuses sur le taux d'emploi du premier choc pétrolier en 1973, les gouvernements ont réorienté leurs objectifs économiques sur la maîtrise de l'inflation et de leur budget, et, ce faisant, ont revu à la baisse leur intervention sur le marché

(Crouch, 2016). La fin de l'ère néolibérale est cependant sujette à débat : certains auteurs soulignent que la crise financière de 2008, si elle a remis en question les perspectives économiques faisant consensus mondialement, n'a néanmoins pas réussi à ébranler les fondations du néolibéralisme (Crouch, 2016). D'autres sources indiquent que le néolibéralisme a été dépassé : la pandémie de covid-19 et l'importante contraction de l'économie mondiale qu'elle a causée ayant contraint les États à abandonner l'austérité budgétaire, pilier du néolibéralisme (Saad-Filho, 2020) et que ses principes idéologiques fondamentaux ont été largement contestés depuis la crise financière de 2008 (Kılıç, 2021).

Si nous partons du principe que le néolibéralisme a échoué à la suite des crises successives, quel est le mode d'échanges économiques à l'échelle mondiale qui lui a succédé ? Là encore, plusieurs visions s'opposent : selon certains auteurs, depuis les années 1990, le néolibéralisme laisse progressivement place à un type d'économie mondiale se basant davantage sur le protectionnisme que sur le libre-échange, comme le prouve l'élection de Donald Trump en 2016 entre autres (Stirling & Laybourn-Langton, 2017). D'autres chercheurs soulignent que dans la pratique, les politiques néolibérales telles que le soutien au secteur financier ou l'austérité budgétaire ont persisté, nonobstant la réticence d'une part significative de citoyens envers ces méthodes (Aalbers, 2013).

Ce court compte rendu de la littérature concernant le néolibéralisme permet de se rendre compte de la pluralité de vues et le débat toujours actif sur la nature de ce mode de capitalisme et sur sa pertinence pour qualifier la conjoncture économique actuelle. Toutefois, dans l'intérêt de cette recherche, il sera estimé que le néolibéralisme tel que défini plus haut est toujours en vigueur, y compris en Afrique subsaharienne. Cette allégation est défendue par de fortes évidences à la fois théoriques et empiriques. Empiriquement, de nombreux pays subsahariens appliquent des politiques néolibérales y compris pour la période étudiée dans ce mémoire, soit 1990-2020. Citons le Kenya, dont le secteur agricole a été largement dérégulé depuis l'adoption de réformes provenant de la Banque Mondiale et de l'agence américaine USAID en 2012 (Singh, 2023). Le système économique de notre cas d'étude, le Nigéria, est également à ce jour caractérisé par des politiques néolibérales. Par exemple, le développement urbain de la mégalopole de Lagos est ancré dans le néolibéralisme, en mettant en place une série de projets urbains dédiés au libre-

échange tout en causant l'exclusion sociale des populations précaires déplacées (Olajide & Lawanson, 2022). D'une manière générale, les secteurs sociaux ont été les plus impactés par les politiques néolibérales, alors qu'ils relèvent traditionnellement de l'action du secteur public.

Des apports théoriques permettent par ailleurs d'affirmer la présence continue du néolibéralisme sur le continent africain depuis son émergence. Plusieurs facteurs offrent un terreau favorable au développement du néolibéralisme dans l'économie africaine : la prééminence de régimes autoritaires rend plus facile l'application des politiques de libéralisation même dans un contexte hostile, la faiblesse des économies africaines par rapport aux occidentales les empêche de contrebalancer les décisions prises au sein des centres financiers internationaux et les organisations sous-régionales africaines, pouvant apporter plus de poids dans les négociations internationales, ne sont pas utilisées à la hauteur de leur potentiel (Poku & Whitman, 2018). La faiblesse structurelle des États d'Afrique subsaharienne les empêche donc d'obtenir un rapport de force en leur faveur lorsqu'il s'agit de négocier des orientations économiques dans les grandes instances internationales. Toutefois, il serait bien sûr fallacieux de considérer l'Afrique comme un bloc monolithique au sein duquel le néolibéralisme a été appliqué de manière homogène. Ferguson (2006) pointe le paradoxe entre la perception selon laquelle l'Afrique n'est pas incluse dans le marché globalisé, malgré l'impact conséquent des réformes néolibérales sur les économies africaines et l'afflux en constante augmentation des investissements vers les industries extractrices de ressources, créant des « enclaves » d'investissements à l'intérieur de pays souverains.

Il est également nécessaire de revenir sur les évolutions du néolibéralisme comme doctrine économique ainsi qu'en tant que politique économique concrète. Dans sa conceptualisation et dans la pratique, la littérature identifie trois phases distinctes ayant caractérisé l'évolution du néolibéralisme : la période du consensus de Washington, le post-consensus de Washington et la période de « *deep marketisation* » (Carroll & Jarvis, 2015). Le consensus de Washington, à partir des années 1970, a vu naître des politiques d'ajustement structurel, c'est-à-dire une austérité budgétaire conditionnant les prêts de la Banque Mondiale et du FMI principalement dans les pays du Sud (Carroll & Jarvis, 2015). Le post-consensus de Washington au cours des années 1990 représente la nouvelle doctrine de ces institutions financières suite à des pressions venant de la société civile : un retour de l'État dans un rôle de maintien des libertés

civiles et de la propriété privée, et une cooptation des ONG pour la gestion des politiques de réforme institutionnelle (Carroll & Jarvis, 2015). Finalement, la phase de *deep marketisation* du néolibéralisme marque un retour des pratiques économiques orthodoxes, cristallisées dans des partenariats public-privés ou des garanties d'atténuation des risques offertes par l'État au capital privé ; sous ce régime, les systèmes de sécurité sociale tels que les régimes de pension sont également privatisés, bien que le rôle de l'État soit déterminant dans la régulation institutionnelle en faveur des entreprises privées (Carroll & Jarvis, 2015). Peter Bloom ajoute que les évolutions récentes du néolibéralisme ont engendré un « complexe autoritaire financier », où des entreprises avec une concentration du capital accrue par les dernières évolutions favorables à la financiarisation à outrance, ébranlent les principes démocratiques et droits socio-économiques tout en poussant les gouvernements à augmenter leurs mesures de surveillance et sécuritaires (Bloom, 2025). Cet autoritarisme de la sphère politico-économique revu à la hausse s'explique par une nécessité de sauvegarder le modèle néolibéral dans un contexte où ses contradictions internes deviennent insoutenables (Bloom, 2025).

Cependant, le terme néolibéralisme lui-même est parfois source d'ambiguïté à cause de son utilisation fréquente dans l'espace public. Cette difficulté de définition s'explique d'une part car le néolibéralisme désigne à la fois une doctrine théorisée par des économistes au cours du 20^e siècle, et une pratique concrète de réformes économiques ; pourtant, rares sont les partis politiques, gouvernements ou groupes d'intérêt se revendiquant du néolibéralisme (Venugopal, 2015). Il est de même difficile de déterminer la nature du néolibéralisme, entre doctrine économique et pratique politique et de gouvernance ; une analyse marxiste du phénomène néolibéral apporte une perspective nouvelle, où le néolibéralisme est le reflet d'un changement de rapport de forces entre capital financier et industriel, au bénéfice du premier (O'Connor, 2010).

En résumé, le néolibéralisme est un phénomène économique parfois difficile à cerner tant il peut s'analyser selon de multiples facettes. Toutefois, quelques éléments se dégagent et reviennent dans la majorité de la documentation scientifique : le néolibéralisme est à la fois une doctrine et un système économique répandu mondialement, caractérisé par un retrait de la régulation publique des sphères sociales, avec une dérégulation des services publics, où l'État se dirige vers un rôle se contentant de cadrer la concurrence entre acteurs privés. Il est également indissociable de deux

institutions financières internationales : le FMI et la Banque Mondiale. Si la crise financière de 2008 ainsi que la pandémie de covid-19 ont pu ébranler les principes de néolibéralisme et écorner son image auprès des opinions publiques, son application dans les politiques publiques est encore à ce jour d'actualité, particulièrement en Afrique subsaharienne où la structure économique et politique de nombreux États empêche une réelle remise en question de ce modèle.

3. Le pouvoir des multinationales

Au sein de ce contexte économique néolibéral et globalisé, les multinationales ont un impact tangible sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques du monde entier. En effet, les grandes firmes multinationales occupent une place centrale dans la configuration des politiques économiques contemporaines, en premier lieu par la concentration de capital intense dont elles disposent, 69 % des entités économiques les plus riches en 2015 étant des multinationales, dépassant les revenus de gouvernements qui ne composaient que les 31 % restants de ce total (Yeganeh, 2019). En deuxième lieu, l'avènement d'une économie mondialisée a changé la configuration de l'économie mondiale, de sorte que les États n'ont plus le monopole de la gouvernance, et qu'une forme de gouvernance privée a pu voir le jour, notamment via la création de réseaux de sous-traitance, la constitution de groupes de pression ou encore l'influence des institutions de régulation économique internationale (Detomasi, 2007). Un troisième élément à prendre en compte est l'importance des parties prenantes au sein des territoires dans lesquels les multinationales pétrolières se déploient. La littérature existante met en exergue le concept d'enclave pétrolière pour définir les États d'Afrique subsaharienne où le gouvernement obtient une rente des industries extractivistes privées – impliquant une frontière public-privé floue – au détriment des autres secteurs de l'économie absolument séparés de l'extraction de ressources (Efua Hilson, 2022). Ce contexte institutionnel particulier implique que les multinationales prennent en considération les intérêts des parties prenantes perçues comme les plus importantes dans la configuration socio-politique du pays, c'est-à-dire les gouvernements, et tendent à ignorer les groupes de population les plus faibles et marginalisés (Efua Hilson, 2022). Un nouvel élément de compréhension est ainsi ajouté à cette analyse : nous pouvons en effet supposer que les groupes pétroliers vont concentrer leurs efforts d'influence sur les parties prenantes considérées au premier plan, à savoir les gouvernements.

4. Première hypothèse : le lobbying des multinationales pétrolières

Après ce bref passage en revue de ces éléments de définition et d'analyse, il est intéressant de se pencher sur les leviers à la disposition des multinationales pétrolières pour influencer l'action publique en fonction de leurs intérêts. Le paradigme de gouvernance mondiale récent dans lequel ces entreprises évoluent permet l'appel à des groupes d'intérêt qui représentent un moyen de se constituer en tant que poids politique dans l'espace public ; les groupes d'intérêt peuvent être définis comme suit :

« Dans son acception la plus large, la notion de groupe d'intérêt est définie comme une entité qui a comme objectif de représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public. Dans une compréhension plus étroite, le groupe d'intérêt est défini comme une organisation constituée qui souhaite influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à ses intérêts » (Grossman & Saurugger, 2012, p. 8).

Notons ici que cette notion est à la fois large et ambiguë, et la deuxième acception donnée par Grossman & Saurugger implique en conséquence des moyens d'influencer les pouvoirs publics dans l'intérêt du groupe représenté.

Dans le cadre de ce travail, il est également pertinent d'analyser brièvement les caractéristiques du lobbying et des relations entre secteur privé et État en Afrique subsaharienne. Le secteur privé y est historiquement caractérisé par un manque de représentation politique : il souffre des relations de patronage entretenues par des gouvernements soucieux de consolider leur socle de soutien dans la population ; le secteur privé local dans son ensemble manque donc de représentation malgré une croissance significative en termes de capital et le succès des entreprises cooptées et soutenues par l'État (Tangri, 1998). De plus, dans le contexte africain, il existe une corrélation entre les activités de lobbying et la fragilité de l'État, un État fragile ayant les caractéristiques suivantes : « [...] *weak governments, insufficient security and legal frameworks, ineffective administration, poor public services, high rates of conflicts and civil wars, growing extreme poverty*, [...] » (Kodila-Tedika & Simplicie, 2016, p. 1016). En effet, le lobbying permet à certains acteurs privés de fragiliser les institutions étatiques, afin d'avoir la mainmise sur des secteurs économiques-clés ; cette relation est d'autant plus observée dans les pays disposant de ressources naturelles conséquentes (Kodila-Tedika & Simplicie, 2016) comme c'est le cas au Nigéria.

Également, il existe un lien positif entre la taille d'une firme et sa propension à exploiter l'outil du lobbying. La littérature identifie en effet cinq facteurs qui augmentent la probabilité qu'une entreprise procède à des opérations d'influence politique via le lobbying : la taille de la firme, son pouvoir sur le marché financier, la participation à des associations d'entreprises, le capital investi en son sein par un État, et son développement à l'international (Weymouth, 2012). Par leur taille, les multinationales sont également en capacité technique de peser sur un large panel de politiques publiques, y compris dans des domaines sensibles comme la politique étrangère et de commerce international d'un État, et cette puissance est d'autant plus importante pour les pays de puissance modeste ou en développement, à cause de l'asymétrie de pouvoir évidente entre la multinationale d'une part et l'État d'autre part (Kim & Miller, 2021).

Enfin, le lobbying n'a pas pour seul but de modifier une politique donnée, mais aussi de garantir la survie du groupe privé le mobilisant en renforçant sa position privilégiée d'interlocuteur avec des responsables publics (Lowery, 2007). Ainsi, le contexte institutionnel cadrant l'activité lobbyiste a également un impact sur son exécution et sa réussite.

Après cet aperçu des objectifs poursuivis par les groupes d'intérêts représentant les multinationales pétrolières, il faut s'intéresser à la manière dont de telles entreprises défendent leurs intérêts vis-à-vis des autorités publiques. La littérature distingue plusieurs stratégies possibles pour de tels groupes. Deux types de lobbying sont en effet possibles pour influencer la formulation de politiques : le lobbying interne, qui consiste à coopérer au sein d'institutions officielles de l'État, négocier avec celles-ci et fournir des éléments d'expertise ; le lobbying externe regroupe les actions en dehors de tout cadre institutionnel, comme la formation de coalitions politiques, la participation médiatique ou encore le soutien à des candidats lors d'élections (Grossman & Saurugger, 2012a). Si les stratégies de lobbying interne visent à atteindre une relation de confiance entre groupe d'intérêt privé et structure étatique sur le long terme, le lobbying externe cherche à s'appuyer sur l'opinion publique et l'opposition politique extérieure au gouvernement en place (Grossman & Saurugger, 2012a).

Tableau 1

Récapitulatif des catégories de lobbying

Lobbying interne	Lobbying externe
Rencontrer des membres du gouvernement, des parlementaires et des hauts fonctionnaires	Présence dans les médias (conférences de presse, « placer » des sujets dans les médias, présenter de l'expertise aux médias, etc.)
Fournir des analyses/de l'expertise aux ministères, aux commissions parlementaires	Construire des coalitions larges et diverses
Participer à des auditions/concertations	Pétitions, lettres, appels au gouvernement, aux parlementaires, manifestations, débats publics, événements de tout genre, etc.
Participer à des comités d'experts	Recours au sondage
Négocier avec des pouvoirs publics et d'autres groupes d'intérêts	Recours à des conseillers en communication
	Déclarer son soutien aux candidats aux élections

Note. D'après « Les groupes d'intérêt et l'État : Comprendre la variété des relations. » par Grossman & Saurugger (2013). Dans *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation* (2^e ed.). (pp. 93-130). Doi : 10.3917/arco.gross.2012.01.0093. © Armand Colin 2012.

Le mode de lobbying choisi par les représentants du milieu du pétrole est influencé par le contexte institutionnel national dans lequel ces entreprises opèrent. La quantité et la qualité des relations entre institutions publiques et lobbies dépendent en effet de 4 facteurs différents : le contexte institutionnel, à savoir la probabilité pour un groupe d'intérêt de rentrer en contact avec les autorités publiques, la dépendance aux ressources, la structure organisationnelle interne du groupe d'intérêt, et les choix stratégiques de lobbying interne ou externe décrits plus haut (Eising, 2007).

Afin de cadrer la recherche sur le pouvoir d'influence de Shell au Nigéria, l'appel à une approche théorique est nécessaire. Il s'agit de la théorie de l'*instrumental power*, qui explique l'influence du secteur privé par des moyens plus directs, comme le lobbying ou le soutien électoral, et plus globalement les actions directes politiques ou de concertation avec les autorités exécutées par les entreprises privées, constituées en groupes d'intérêt (Fairfield, 2010). Concrètement, l'*instrumental power* s'exerce lors de la mise à l'agenda d'enjeux politiques ou en négociant des concessions par rapport à une loi considérée comme contraire aux intérêts de la firme privée (Fairfield,

2010). Plus précisément, l'*instrumental power* exercé par les multinationales se distingue du lobbying classique pour plusieurs raisons : sous l'appellation de « dispositif de gouvernance privée », ces entités peuvent former des coalitions avec des ONG pour atteindre leurs objectifs communs, et elles ne se contentent pas de participer à des opérations de lobbying classique comme des rencontres avec des autorités publiques, mais revendiquent également la conservation et l'extension de leurs propres modes de gouvernance dans la sphère publique (Renckens, 2020). L'hypothèse développée dans cette section sera testée grâce à la théorie de l'*instrumental power* telle que présentée dans ce paragraphe.

Sur base de ces modes d'action des groupes d'intérêts des multinationales pétrolières et de la théorie de l'*instrumental power*, il est donc possible de formuler l'hypothèse suivante : les groupes d'intérêt des multinationales pétrolières influencent les politiques publiques des États producteurs de pétrole en Afrique subsaharienne dans le but de freiner la transition énergétique, via des actions de lobbying interne ou externe selon le contexte institutionnel national dans lequel ces groupes d'intérêts évoluent.

5. Deuxième hypothèse : l'influence des multinationales par leur place dans l'infrastructure économique

D'autres modes d'influence de l'action publique des gouvernements coexistent avec celle qui consiste à se constituer en groupe d'intérêt pour pratiquer le lobbying. Chaque entreprise est en effet au centre de relations de pouvoir, déterminées par la place que l'entreprise occupe au sein d'un marché et *in fine* du capital qu'elle s'est constitué ; ceci crée des interdépendances entre entreprises et autres entités, qu'elles soient privées ou non, et interagit avec les institutions économiques qui permettent de garantir ces pouvoirs (Montalban, 2018). Étant donné qu'une multinationale se situe par définition au sein de plusieurs relations de pouvoir avec les autorités publiques, puisqu'elle officie sur plusieurs territoires, cela multiplie les possibilités qu'elle a d'influer sur les politiques publiques des diverses organisations étatiques côtoyées.

De plus, un autre élément exerçant une influence sur l'action des multinationales pour favoriser leurs intérêts auprès des acteurs publics est celui de la structure institutionnelle dans laquelle ils évoluent. Comme précédemment énoncé, au niveau d'analyse macroscopique, c'est-à-dire celui de l'économie internationalisée, il

existe des institutions de régulation économique agissant au niveau mondial. Par exemple, le FMI prête des fonds aux États en difficulté financière, en échange de la mise en place de politiques économiques telles que la réduction des dépenses publiques et la dérégulation de l'économie de ces États. Spécialement dans les États du Sud global, ces politiques ont pour conséquence une plus grande place allouée au marché dans la configuration économique nationale (Kentikelenis et al., 2016). Il est donc possible d'estimer que plus un gouvernement mène des réformes recommandées par le FMI, plus les multinationales auront d'opportunités d'insertion sur le marché de cet État. Si on considère le niveau d'analyse inférieur, à savoir la configuration nationale et son impact sur l'économie, plusieurs éléments sont à considérer si l'on veut déterminer à quel point un contexte national est favorable ou non au développement des multinationales. Premièrement, l'État a un rôle de régulation économique sur son territoire, en garantissant la propriété, en levant l'impôt, en gérant les crises, ou encore en participant directement à des activités économiques de marché ; l'orientation de ces paramètres étant déterminée par l'environnement économique et l'idéologie dominante au sein des appareils de décision de l'État en question (Le Galès, 2018).

Par conséquent, quel lien existe entre d'une part, la structure politico-économique du système financier mondial et national, et d'autre part l'influence présumée des multinationales pétrolières sur les politiques publiques ? Puisqu'il semble désormais que les politiques économiques néolibérales promues par le FMI et la Banque Mondiale favorisent l'implantation des grandes multinationales, la réponse à cette question doit se trouver au niveau de l'impact de la puissance économique avérée des multinationales sur l'idéologie économique en vigueur pour les grandes institutions et son application dans des politiques publiques. Un courant théorique de l'économie politique internationale s'intéresse justement à cette relation causale précise : le marxisme. En effet, la théorie dite de l'infrastructure et de la superstructure est sans doute, dans la discipline de l'économie politique, l'un des concepts marxistes les plus répandus et utilisés. Elle consiste à postuler que l'infrastructure, c'est-à-dire l'ensemble du processus de production économique et les rapports de production qui en résultent, détermine la nature de la superstructure, à savoir la culture dans le sens large du terme, regroupant outre l'idéologie, l'État et la conception du droit (Althusser, 2011). Néanmoins, si le rapport entre infrastructure et superstructure existe, l'impact de

l'un sur l'autre n'est pas automatique : les institutions et l'idéologie ont un relatif degré d'autonomie par rapport au système économique (Duménil et al., 2023)

Comment donc caractériser ce lien et l'utiliser pour décrire les modes d'influence des multinationales ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de s'appuyer sur l'ouvrage fondamental s'y étant intéressé : *Sur la reproduction* de Louis Althusser. Le titre du livre évoque en fait la reproduction des moyens de production des industries et des forces de travail dans le cadre d'une économie capitaliste ; cela veut dire que chaque entreprise doit à la fois continuellement subvenir à ses besoins en termes de matières premières et également fournir le minimum de salaire à la subsistance de ses employés ainsi que les connaissances techniques qui leur sont nécessaires (Althusser, 1995a). Pour faire perdurer le modèle économique capitaliste dans le temps, il est ainsi nécessaire de maintenir les rapports de force entre salariat et les propriétaires des entreprises au bénéfice de ces derniers : c'est pourquoi l'État, classiquement force coercitive au profit de la classe dominante dans la théorie marxiste (Solo, 1978), est ici source de perduration de ce rapport de production particulier, notamment grâce au concept d'appareils idéologiques d'État (AIE), définis comme « un système d'institutions, d'organisations, et de pratiques correspondantes [...]. Dans les institutions, organisations et pratiques de ce système est réalisé tout ou partie [...] de l'idéologie d'État » (Althusser, 1995b, p. 109). C'est donc l'infrastructure économique, c'est-à-dire le rapport de production capitaliste, qui met en place un État lui-même utilisé par la suite pour permettre la reproduction de ces rapports de production. L'idéologie permet alors de maintenir le *statu quo* favorable au capitalisme via les institutions culturelles de l'État, comme l'école, l'information publique, le système politique (Althusser, 1995b) en agissant implicitement sur la vision du monde des populations via notamment l'AIE de l'éducation officielle, perçue comme neutre alors qu'elle défend ce *statu quo* (Pallotta, 2021).

Les théories marxistes en relations internationales ne sont pas les seules à s'intéresser au pouvoir intrinsèquement acquis par des entreprises privées suffisamment développées au sein de l'économie mondiale. Une autre approche théorique prépondérante s'intéresse de près à la question du pouvoir fourni aux multinationales par leur accumulation spectaculaire de capital : il s'agit de la théorie du *structural power*. Cette approche originale se base entre autres sur la conception gramscienne de l'hégémonie, c'est-à-dire une hégémonie morale et matérielle pro-

investissement et dérégulation en ce qui concerne notre cas ; les États voulant attirer des investissements étant « forcés » d'implémenter un cadre juridique favorable aux intérêts du secteur privé (Gill & Law, 1989). Plusieurs facteurs favorisent cette relation asymétrique entre États et entreprises multinationales : le manque de coordination entre pays pour négocier des normes commerciales, la propension du marché international à tendre vers un oligopole, et la compétition interétatique pour acquérir de nouvelles technologies en vue de développer leur puissance (Gill & Law, 1989). Le *structural power* détermine donc que le simple fait que le secteur privé soit un acteur économique de premier plan dans un système capitaliste oriente implicitement la gouvernance publique vers des résultats favorables au développement de ce même secteur privé ; non seulement « automatiquement », par anticipation des acteurs publics par rapport à une potentielle diminution des investissements, mais aussi par usage stratégique du *structural power* par les entités privées, en dissuadant l'implémentation d'une politique par négociation directe avec les autorités publiques (Culpepper & Reinke, 2014). Il faut également ajouter que cette situation entraîne une dépendance réciproque entre le secteur privé et l'État ; cela entraîne une vulnérabilité pour ces deux entités, puisque le *structural power* restreint le champ des possibles politiques publiques, tout comme les firmes privées craignent d'éventuelles régulations plus strictes qui pourraient diminuer leur profit (Culpepper, 2015). C'est au sein de cette relation de dépendance réciproque bien qu'asymétrique que l'étude du pouvoir des multinationales pétrolières pourra se déployer. Pour finir, le concept de « prééminence structurelle » est utilisé par certains auteurs pour mesurer à quel point les firmes font usage de leur pouvoir structurel dans une configuration économique nationale : grâce à des indicateurs comme le nombre d'employés y travaillant ou le total de leurs actifs, il est possible de déterminer empiriquement à quel point ladite entreprise est centrale dans les échanges économiques (K. Young, 2015).

En ajout à ce *structural power* classique, il faut noter l'existence du *discursive structural power*. Il s'agit de l'ensemble des conceptions néolibérales de libre-échange et non-intervention dans les marchés qui fonctionne comme un discours hégémonique favorisant les multinationales (Hathaway, 2020). C'est une sorte de « pouvoir invisible » qui légitime le discours et l'idéologie et décourage les actions contraires aux intérêts de ceux disposant d'un tel pouvoir (Hathaway, 2016). Ainsi, le pouvoir infrastructurel des entreprises multinationales évoluant dans un contexte néolibéral

peut prendre plusieurs formes, mais une idée centrale demeure au cœur de ce concept : c'est la place dans la structure économique de ces acteurs qui leur offre ce pouvoir implicite d'influence sur l'idéologie économique ou les décisions politiques.

Par rapport à ces différentes approches théoriques, une hypothèse à formuler ici serait donc de dire que les multinationales pétrolières s'appuient sur leur *structural power* pour influencer les politiques publiques à leur avantage : en formulant implicitement des normes de gouvernance économique, les multinationales pétrolières arrivent en effet à orienter l'action publique en fonction du paradigme idéologique dans lequel elles s'inscrivent, favorable à leurs intérêts financiers.

6. Troisième hypothèse : l'influence des multinationales sur les normes internationales de développement

Une troisième piste à explorer au cours de cette étude se situe au niveau des politiques de coopération au développement, notamment les programmes européens de coopération à destination de l'Afrique subsaharienne. En effet, l'Union Européenne (UE) est le premier pourvoyeur de fonds d'aide au développement dans le monde, avec 58 % de l'aide publique au développement provenant des programmes de l'UE en 2010 (Bué, 2011). En 2021, c'était également le plus grand contributeur financier au sein du Comité d'aide au Développement avec 45,4 % des contributions totales (Mainguy & Kern, 2022). Les 70 000 multinationales recensées par l'ONU sont liées quant à elles à des centaines de milliers de filiales, déployées dans les États du Sud global destinataires des politiques européennes, avec un degré d'autonomie variable (Jamali, 2010).

De plus, les politiques d'aide au développement de l'UE s'ancrent sur des principes clairs. Le premier est sans aucun doute le principe de bonne gouvernance, définie par le Programme National des Nations Unies pour le Développement (PNUD) comme :

« la capacité des autorités d'un pays à gérer les ressources disponibles matérielles et humaines dans un souci de stabilité politique, de cohésion sociale et de croissance économique afin d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire la pauvreté de façon durable » (Devoue, 2014, p.172).

En réalité, il s'agit d'un concept imaginé par la Banque Mondiale lors de la fin des années 1980 et repris par l'UE en tant que principe central de ses politiques de

développement, progressivement consacré juridiquement à partir des années 1990 et la renégociation des différentes moutures des conventions de Lomé et Cotonou, jusqu'au Consensus Européen sur le Développement, adopté en 2005 (Carbone, 2010 ; Hilpold, 2002). L'UE s'appuie également sur les normes décidées au sein de l'ONU pour légitimer son action : les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) adoptés en 2000 visent explicitement à promouvoir les droits humains et la bonne gouvernance dans les politiques de développement, et l'UE s'y réfère pour élaborer ses politiques de coopération au développement (Hackenesch & European Parliament Directorate General for External Policies of the Union., 2016). Enfin, les politiques de développement européennes mettent l'accent sur le développement durable, aussi défini par les institutions onusiennes, dans leur stratégie globale de coopération au développement (Kardos, 2012).

Cependant, l'UE ne se contente pas de reprendre les définitions onusiennes de la bonne gouvernance. Del Biondo (2011) explique que l'UE met l'emphasis sur la promotion du modèle de « gouvernance démocratique », concept qui combine des éléments de démocratie libérale et de bonne gouvernance, et que la Commission définit comme :

« Respect of human rights and fundamental freedoms (including freedom of expression, information and association); support for democratisation processes and the involvement of citizens in choosing and overseeing those who govern them; respect for the rule of law and access for all to an independent justice system; access to information; a government that governs transparently and is accountable to the relevant institutions and to the electorate; human security; management of migration flows; effective institutions; access to basic social services; sustainable management of natural and energy resources and of the environment; and the promotion of sustainable economic growth and social cohesion in a climate conducive to private investment » (Del Biondo, 2011, p. 662).

Ces éléments combinent donc des critères institutionnels, socioéconomiques et sécuritaires. Toutefois, l'auteure précise que l'UE s'intéresse quasiment exclusivement aux critères électoraux en ce qui concerne la conditionnalité des aides, même dans les cas où d'autres critères ne sont pas rencontrés (Del Biondo, 2011).

Nous pouvons donc nous attendre à une application de ces principes de bonne gouvernance dans la mise en place des programmes de coopération au développement européens. Néanmoins, il a été démontré que les pays riches en ressources sont moins

propices à l'application des principes de bonne gouvernance, à cause de la dépendance à ces ressources et la corruption qui en découle (Frynas, 2010). La relation entre le secteur pétrolier et la bonne gouvernance n'est pourtant pas nécessairement conflictuelle : elle légitime les régimes d'accumulation pour les grandes entreprises internationales (Phillips et al., 2016) puisqu'elle est également basée sur une économie de marché. La bonne gouvernance peut être *in fine* désignée comme un modèle économique dit de « capitalisme éthique », soit un ensemble de pratiques et institutions visant à légitimer une exploitation juste des ressources naturelles, tout en réduisant les risques d'investissement (Weszkalnys, 2011).

Nous venons donc de voir que la bonne gouvernance telle que conçue par l'UE est favorable aux investissements privés. Cette conception contient un important aspect normatif, où les intérêts de l'UE s'alignent sur ceux du privé ; ces intérêts étant l'ouverture des marchés et la libéralisation du commerce (Carbone & Orbie, 2014). Puisque ces intérêts sont alignés, UE et secteur privé participent concomitamment au sein d'un des outils de financement du développement européen : le *blending*, c'est-à-dire « *the strategic use of a limited amount of grants to mobilise financing from partner financial institutions and the private sector to enhance the development impact of investment projects* » (European Commission & Directorate General for International Cooperation and Development., 2015, p. 13). C'est donc un instrument de financement qui mobilise à la fois des capitaux publics et privés. L'UE délimite trois rôles distincts du secteur privé dans le cadre du *blending* : le secteur privé peut participer au financement de projets, mais également bénéficier d'un financement européen classique et surtout implémenter des projets de développement sur le terrain (European Commission. Directorate General for International Cooperation and Development., 2015). Ce mode de financement se retrouve appliqué au sein des Programmes Indicatifs Nationaux (PIN), documents signés bilatéralement entre l'UE et les pays tiers d'un programme de développement pour une période de six à sept ans (Enemuwe, 2025).

Cependant, cet alignement des normes de gouvernance pro-business de l'UE avec sa concrétisation au sein des PIN et du mécanisme de *blending* n'est pas inné. Nous pouvons donc penser que les multinationales ont pu durablement influencer ces normes régissant les programmes de développement européens. Pour ce faire, le concept de politisation est mobilisé ici. Ce concept peut être défini comme :

« the process by means of which decision-making powers and the associated authoritative interpretations of facts and circumstances are brought into the political sphere, that is, transported either into the political subsystem (defined by the ability to make collectively binding decisions) or into the political space (defined by public debates about the right course in handling a given problem) » (Zürn, 2014, p. 50).

Notons que ce processus d'incorporation d'un enjeu dans la sphère décisionnelle ou dans le débat public peut se matérialiser par différents moyens : via la protestation de groupes sociaux, la représentation d'intérêts privés ou encore par une variable individuelle, à savoir l'influence de personnalités célèbres (Zürn, 2014). Enfin, la politisation dépend de trois paramètres : la saillance, comprise comme l'importance de l'enjeu pour l'opinion publique, la polarisation, c'est-à-dire l'éloignement et la diversité d'opinion des groupes sociaux qui se positionnent par rapport à l'enjeu discuté, et l'expansion de l'audience, à savoir à quel point l'opinion publique est touchée dans son ensemble et va déployer des moyens pour se positionner par rapport à l'enjeu (De Wilde et al., 2016). Par conséquent, la réussite d'un processus de politisation dépend également du contexte institutionnel dans lequel il se déploie (De Wilde et al., 2016).

Suivant cette idée de politisation, il est important d'évoquer le concept en grande partie analogue de mise à l'agenda. Nous pouvons définir la mise à l'agenda comme *« the process by which problems and alternative solutions gain or lose public and elite attention »* (Birkland, 2007). Il s'agit d'une notion importante pour comprendre la formulation des politiques publiques. Ce concept permet en effet de faire le lien entre les préoccupations du secteur privé et la prise de décision politique, et explique comment l'identification de certains problèmes donne lieu à une priorisation de certains domaines plutôt que d'autres dans le chef du politique (Hassenteufel, 2021). Ceci implique que les problématiques identifiées par les autorités publiques sont socialement construites (Hassenteufel, 2021). Comme nous le verrons dans le prochain paragraphe, cela signifie que les multinationales sont capables, via leur participation directe à des forums décisionnels internationaux, d'influencer la mise à l'agenda de manière globale.

Voyons donc à présent comment les multinationales du pétrole peuvent politiser les enjeux climatiques dans le but d'influencer l'action publique. Au niveau de l'ONU, le secteur privé joue un rôle proactif dans la gouvernance énergétique et

climatique, et les multinationales sont parvenues à diminuer l'impact des traités sur le climat sur leur business respectif, car elles sont incluses dans les négociations climatiques depuis la conférence de Rio en 1992 (Andrade & de Oliveira, 2015). Les conventions internationales onusiennes offrent donc un hémicycle officiel au sein duquel les multinationales peuvent politiser la question de la gestion des énergies à leur avantage. Plus particulièrement, les Conférences des Parties (COP) sont le cadre d'un activisme intensif surtout de la part des multinationales pétrolières : de grosses entreprises telles que Shell ou ExxonMobil participent en tant qu'ONG sous la forme de *Business and Industry NGOs* (BINGO), ce qui leur permet d'avoir une place légitimée au sein des cercles de discussion onusiens sur le climat (Banerjee, 2012). Ces BINGO sont de plus en plus nombreuses au fil des COP, avec notamment 2000 de ces entités à Copenhague en 2009 (Banerjee, 2012). Au niveau européen, la pratique du lobbying est institutionnalisée via le *Transparency Register* de la Commission Européenne, où tout groupe d'intérêt doit s'inscrire afin de rencontrer officiellement tout Commissaire ou haut fonctionnaire de cette institution (Greenwood, 2019). De plus, l'influence et la politisation potentielle des enjeux de développement s'effectuent principalement à l'égard de la politique étrangère européenne. Pour influencer ce volet politique, les groupes d'intérêts privilégient des approches de lobbying interne via des rencontres en face à face avec les législateurs européens de la Commission, car les enjeux internationaux sont perçus comme moins mobilisateurs politiquement (Shapovalova, 2019). Enfin, les dépenses des multinationales pétrolières dans les actions de lobbying à l'UE sont parmi les plus élevées : 28 millions d'euros ayant été dépensés en un an par neuf entreprises pétrolières (Dialer & Richter, 2019). De ce fait, en mobilisant des pratiques de politisation et de mise à l'agenda au sein de ces espaces de discussion institutionnalisés à l'ONU ou à l'UE, les multinationales ont la possibilité d'influencer la formulation des normes de gouvernance qui régissent les programmes de coopération au développement.

Dans les faits, les lobbies pétroliers tiennent un rôle prépondérant dans le freinage des politiques de transition énergétique : puisqu'il existe un relatif consensus médiatique sur la nécessité de mener des politiques de lutte contre le réchauffement climatique, les entreprises pétrolières privilégient le lobbying interne aux institutions et peu médiatisé, plutôt que de remettre en question le changement climatique au sein des médias (Vesa et al., 2020). Cela signifie que l'objectif de telles entreprises n'est

pas de lutter frontalement contre les preuves du réchauffement climatique, mais plutôt de s'y accommoder sur la scène publique tout en privilégiant l'action au sein des groupes d'intérêts proches des institutions internationales, où nous avons vu que les multinationales du pétrole étaient légitimées en tant que membres à part entière des discussions au sein des COP, et représentatives en termes de somme dépensée dans le lobbying au niveau européen.

À un niveau international, les politiques de coopération au développement connaissent un enchevêtrement entre programmes de l'Union Européenne et directives sociales et climatiques de l'ONU. Au sein de cet environnement institutionnel international, les multinationales pétrolières ont leur épingle à tirer du jeu, car elles sont légitimées à la fois au sein de la politique de *blending* de l'UE incorporée dans les PIN que dans les discussions de la COP. C'est pourquoi nous avons la capacité de formuler une troisième et dernière hypothèse qui servira à examiner les modes d'influence des multinationales pétrolières sur la gouvernance publique : les multinationales pétrolières, en politisant les enjeux climatiques à un niveau institutionnel international, et grâce au mécanisme européen de coopération *blending*, alignent les normes et pratiques de gouvernance énergétique sur leurs intérêts commerciaux, particulièrement dans le domaine des politiques de coopération au développement. Ce faisant, la conception même des programmes de développement, notamment européens, correspond à la vision du monde des multinationales pétrolières et se concrétise par des politiques publiques correspondant à cette vision.

7. Méthodologie de recherche

Dans l'objectif de produire un mémoire de synthèse capable de s'inscrire dans une démarche scientifique correcte, il est nécessaire d'adopter un angle d'attaque particulier afin d'analyser les données empiriques de manière pertinente. En plus d'adopter une démarche hypothético-déductive qui vise à partir de théories préexistantes pour confirmer ou infirmer un phénomène empirique (Dépelteau, 2010), ce mémoire, parce qu'il tend à réaliser une analyse imbriquant des facteurs économiques, politiques et sociaux à de nombreux niveaux institutionnels, doit combiner plusieurs approches théoriques afin d'analyser en profondeur les différents éléments qui caractérisent l'influence de Shell sur les politiques publiques au Nigéria. En effet, nous avons recours à une multitude d'approches provenant de sous-

disciplines variées des sciences politiques : à la fois les différents types de *business power* que sont le *structural power* et l'*instrumental power*, l'approche marxiste en économie politique internationale et les concepts de politisation et de mise à l'agenda. Par suite, le premier chapitre analytique de ce mémoire appliquera à notre cas d'étude l'*instrumental power* tel que défini par Fairfield (2010) et Renckens (2020) pour répondre à la première hypothèse développée ci-dessus. Le deuxième chapitre est consacré à l'analyse de l'influence de la puissance structurelle de Shell via le concept de *structural power* selon Gill & Law (1989), Culpepper & Reinke (2014) et Culpepper (2015) et celui de la dyade infrastructure-superstructure telle qu'élaborée par Althusser (2011). Enfin, le troisième chapitre, dédié à l'influence de Shell sur les normes internationales de coopération au développement, se base sur les notions de mise à l'agenda (Birkland, 2007 ; Hassenteufel, 2021) et de politisation (Zürn, 2014) pour l'étude de ce phénomène.

La diversité des hypothèses développées plus haut nécessite donc de prendre en compte cette multitude de courants théoriques, et c'est pourquoi l'approche pluraliste en relations internationales semble tout à fait pertinente pour étudier le phénomène d'influence des affaires publiques par des acteurs privés que sont les multinationales pétrolières. L'approche pluraliste en relations internationales cherche en effet à mobiliser des paradigmes théoriques paraissant au premier regard incompatibles, certains s'opposant franchement sur leur conception de la structure internationale comme le réalisme et le libéralisme. Le pluralisme autorise le chercheur à s'affranchir de ce débat pour le monopole théorique dans le domaine des relations internationales, en postulant que la complexité inhérente à ce sujet d'étude ne peut être systématisée que grâce à la mobilisation de paradigmes théoriques différents (Cornut, 2014a). Il faut cependant distinguer plusieurs méthodologies de recherche différentes au sein du paradigme pluraliste : il existe en effet les approches dites « compatibilistes », se contentant d'accepter la pluralité en se limitant toutefois à une seule théorie ; les approches « dialogiques » gardent la séparation entre les théories tout en s'intéressant aux débats entre elles ; les approches combinatoires mobilisant quant à elles plusieurs théories pour chaque objet d'étude (Cornut, 2014a). Au sein même de cette approche combinatoire, on distingue l'accumulation additive de l'accumulation intégrative, puisque

« dans l'explication d'un phénomène, une recherche additive énumère des variables indépendantes considérées les unes après les autres et mises côte à côte. De son côté, une recherche intégrative étudie les interactions complexes de différentes forces causales » (Cornut, 2014a, p. 23).

En d'autres termes, la recherche additive garde séparées les conclusions qu'elle permet par rapport à l'étude d'un phénomène basé sur un pluralisme des approches, tandis que la recherche intégrative va plus loin en considérant les liens qui existent entre chaque conclusion de recherche.

L'utilisation de l'approche pluraliste nécessite également de se pencher sur deux problématiques que cette approche implique : la compatibilité et la complémentarité entre les différentes théories. En ce qui concerne la compatibilité, le principal enjeu est de garantir la cohérence scientifique par rapport à des théories des relations internationales parfois antithétiques. La théorie du contraste permet de résoudre ce potentiel problème : elle postule que chaque question de recherche se situe dans un espace contextuel particulier, et les explications qui en découlent dépendent par conséquent de la formulation même de ces questions ; chaque question invoque donc une théorie différente, et chaque théorie explore un aspect différent d'un même phénomène pour en donner une explication divergente des autres approches (Cornut, 2014b). D'autre part, la complémentarité entre approches implique le refus d'une hiérarchisation entre celles-ci, puisque chacune aborde un aspect différent d'une problématique ; chaque aspect étant de nature différente, il est impossible de les classer sans recourir à l'arbitraire (Cornut, 2014c). Encore une fois, le contexte de la recherche a une lourde influence sur le choix des théories qui permettent d'explorer différentes facettes d'une même problématique de recherche.

De plus, la discipline des relations internationales englobe une grande diversité de phénomènes à étudier, et s'il n'existe pas de vérité absolue sur l'étude de ces sujets, l'approche pluraliste permet de systématiser divers aspects du phénomène étudié, sans tomber dans les écueils opposés du relativisme ou du positivisme absolu (Rengger, 2015). C'est pour l'ensemble de ces raisons que les hypothèses traitées au sein de ce mémoire seront analysées à la lumière de différentes théories de sciences politiques, chaque théorie permettant de mettre en évidence des conclusions différentes, mais complémentaires sur le pouvoir d'influence des multinationales.

Cette méthodologie permet également d'indiquer que le travail de recherche de ce mémoire sera développé à partir d'une posture épistémologique qui relève du courant post-positiviste en sciences sociales et plus précisément, en relations internationales. Si ce présent travail n'a pas pour but de revenir sur le débat métathéorique opposant positivisme et post-positivisme, il est toutefois intéressant de revenir brièvement sur ses principes fondamentaux. La citation suivante résume la pensée post-positiviste :

« toute théorie est située à la fois dans le temps et dans l'espace, avec pour conséquence non seulement qu'il n'y a pas de théorie en soi, guidée par la seule recherche de la vérité scientifique, mais aussi et surtout qu'« une théorie est toujours pour quelqu'un et pour quelque chose » » (Battistella et al., 2026, p. 297).

Il découle de cette amorce de définition les éléments suivants : en sciences sociales, et par extension en relations internationales, il n'existe pas de vérité absolue et définitive ; la méthode scientifique est déterminée par le contexte exogène dans lequel elle est appliquée ; les normes politiques orientent toute recherche qui a par conséquent des objectifs politiques ou sociaux implicites ou explicites (Battistella et al., 2026). Par conséquent, les résultats obtenus par l'enquête ci-après sont à interpréter vis-à-vis du contexte socio-politique de recherche, ainsi que de celui dans lequel évoluent les sujets de cette recherche précise que sont les multinationales.

Dans la pratique, les approches post-positivistes demeurent relativement faiblement utilisées par rapport aux approches positivistes, faisant appel à des principes rationnels plus classiques : empiriquement, le positivisme reste privilégié car, malgré ses limitations inhérentes à ses principes, il a donné naissance à davantage de théories cohérentes et répandues comme le néoréalisme (Eun, 2017). Le post-positivisme fait également face à des critiques de la part de théoriciens des relations internationales : il est en effet marginalisé par des courants théoriques plus anciens et reconnus, et manque de cohérence quant aux méthodes employées pour fournir des conclusions scientifiquement valables (Biersteker, 1989).

Toutefois, le post-positivisme persiste à être l'approche épistémologique privilégiée pour traiter cette recherche au vu des éléments discutés précédemment. Premièrement, ce mémoire contenant une importante facette normative, la posture critique qu'offre le post-positivisme permet de s'atteler à l'étude des phénomènes d'influence des multinationales, et par suite leur implicite dénonciation, tout en ayant

conscience que les conclusions que va donner cette recherche se situent à une conjoncture particulière de l'environnement socio-politique dans lequel les multinationales évoluent. Secondement, puisque les postulats post-positivistes excluent la formulation de vérités absolues et générales par rapport à un sujet d'étude, il est particulièrement pertinent de coupler le post-positivisme à l'approche pluraliste en relations internationales. En effet, cette approche, qui permet de mobiliser plusieurs courants théoriques afin de fournir une compréhension complémentaire d'un événement international, devient cohérente grâce aux présupposés post-positivistes : puisqu'aucune vérité générale ne peut émerger des théories de recherche en relations internationales, utiliser plusieurs de ces théories autorise à arriver à des conclusions différentes mais complémentaires, avec pour objectif évident de tendre à l'objectivité scientifique.

En ce qui concerne le type de données empiriques utilisées pour l'analyse de l'influence de Shell au Nigéria, nous avons utilisé en grande partie des données provenant de sources secondaires, soit de la documentation scientifique. Ceci est justifié par la nature de ce mémoire : un mémoire de synthèse, censé synthétiser les contributions d'autres auteurs sur un thème précis. Nous avons également utilisé plus sporadiquement des sources primaires, telles que des textes de lois, des rapports de la Banque Mondiale, des données, indices ou indicateurs d'ordre économique ou encore des articles de presse.

Enfin, ce type de mémoire comporte plusieurs écueils qu'il faut à minima prendre en compte dans la recherche. Vu son aspect normatif évident et assumé, traiter de l'Afrique du point de vue d'une université européenne nécessite d'avoir une attention particulière envers des relations de domination néocoloniale au sein de l'épistémologie même. Le courant postcolonial en relations internationales rappelle ainsi l'importance de décentrer cette discipline afin d'y inclure les contributions d'acteurs extra-européens (Wilkens, 2017). Un effort de diversité des sources sera réalisé dans ce sens, afin d'éviter toute interprétation purement occidentale.

Deuxième partie

Étude de cas : Shell au Nigéria

1. Présentation du cas d'analyse : l'extraction pétrolière au Nigéria par Shell

Les exemples de multinationales pétrolières opérant dans des États d'Afrique subsaharienne ne manquent pas. Comme évoqué précédemment, le cas du Nigéria est intéressant à de maints égards. Le pays dispose en effet d'importantes réserves de pétrole : en 2014, il produisait le plus de pétrole de tout le continent africain, et il s'agissait du sixième exportateur de cette ressource indispensable pour son économie (Elum et al., 2016). Cependant, le Nigéria dispose d'infrastructures pétrolières défaillantes et d'un cadre juridique flou, ce qui a pour principale conséquence une importante pollution de plusieurs portions du territoire du Nigéria, notamment dans le delta du Niger (Adeniran et al., 2023 ; Adindu Donatus Ogbu et al., 2024). Malgré cela, les multinationales voient leurs investissements dans le secteur pétrolier nigérian augmenter et cette industrie est en croissance, bien que cela n'entraîne pas de développement analogue des infrastructures locales à cause d'un manque d'encadrement de leur implantation par les autorités publiques (Abimbola & Dele, 2015). L'implantation de grandes entreprises pétrolières dans ce grand pays ouest-africain est également ancienne et significative : déjà en 1997, la multinationale Shell produisait plus de 42 % de la production pétrolière totale nigériane, et ce fut la première entreprise pétrolière à exploiter les ressources riches du sol nigérian depuis 1937 (Frynas, 1998 ; Mbalisi & Okorie, 2020). À l'heure actuelle, Shell s'est débarrassé de son activité d'extraction *onshore*, c'est-à-dire terrestre, en revendant sa filiale *Shell Petroleum Development Company* (SPDC) à d'autres acteurs privés, pour se concentrer sur l'extraction *offshore* au large des côtes nigérianes (Shell, 2025). Ce pays ouest-africain ferait donc office de cas idéal pour mener ces recherches sur le pouvoir politique des multinationales pétrolières, par l'implication de longue date d'un acteur privé international, Shell.

a) Contexte institutionnel du Nigéria

Avant de se lancer dans l'analyse des influences des multinationales sur la gouvernance publique, il est nécessaire de caractériser la seconde variable de ce

mémoire, c'est-à-dire le système politique nigérian, ses caractéristiques de gouvernance, de régime politique et sa structure institutionnelle. Ancienne colonie britannique, le Nigeria obtint son indépendance en 1960, à la suite d'une période de transition au cours de laquelle les mouvements nationalistes nigériens ont été réprimés par le colonisateur britannique, malgré des réformes vers davantage d'autonomie du pays à partir de 1950 (Lawal, 2010). Depuis son indépendance, le pays connaît des tensions ethniques et religieuses en interne entre les trois ethnies principales des Hausa-Fulani au nord, des Igbo au sud-est et des Yorubas au sud-ouest, instrumentalisées à des fins politiques (Madueke, 2025). Ces tensions ont dramatiquement culminé entre 1967 et 1970 lors de la guerre du Biafra, opposant la région sécessionniste du Biafra dans l'Est du Nigéria au régime fédéral nigérian, ce qui a provoqué une famine importante et un bilan humain estimé entre 1 et 3 millions de morts (Heerten & Moses, 2014). Ces conflits ethniques ne suffisent pas pour expliquer ce conflit : des facteurs économiques, comme la répartition des richesses de la manne pétrolière nigérienne, ou des facteurs liés à l'héritage colonial du Nigéria sont également à l'origine de ce conflit fondamental pour comprendre l'histoire du Nigéria post-indépendance (Otiono, 2021). Si les tensions ethniques ont perduré et ont profondément marqué le paysage socio-politique du Nigéria, l'instrumentalisation des ethnies et leur construction sociale invitent à la prudence, puisque l'ethnicité est rarement le seul facteur explicatif dans le cas du Nigéria, et les différentes ethnies nigériennes ne sont pas condamnées à vivre des relations antagonistes (Ukiwo, 2005).

En ce qui concerne la structure politico-institutionnelle formelle du Nigéria, le pays a oscillé longuement entre régime républicain et militaire : alors qu'à l'indépendance, une république fut proclamée, l'État fut dirigé par l'armée depuis un coup d'État perpétué en 1966, jusqu'à 1999, malgré une tentative de restauration d'un régime civil entre 1979 et 1983 (Jeje et al., 2022). Un régime civil a succédé à l'armée et subsiste jusqu'à nos jours : le pays vit actuellement sous les institutions de la quatrième république nigérienne ; il dispose formellement d'attributs de gouvernance démocratique, tels que la tenue régulière d'élections et des progrès en termes de séparation des pouvoirs et de contrôle juridique du pouvoir, en dépit du maintien d'irrégularités électorales et des violences politiques (Adagbabiri, 2015). Une alternance des partis au pouvoir a même pu être observée : le règne sans partage depuis

1999 du *Peoples Democratic Party* (PDP) a été stoppé par la victoire électorale du *All Progressive Congress* (APC) aux élections en 2015 (Katsina, 2016).

Le système politique et institutionnel du Nigeria contemporain peut donc être défini comme un régime en phase de démocratisation récente, puisqu'il n'est formellement une démocratie que depuis l'avènement de la 4^{ème} République nigériane en 1999. Ceci implique une tenue d'élections à fréquence régulière, soit tous les 4 ans pour les présidentielles, mais la persistance de violences et d'irrégularités lors de celles-ci ; c'est pourquoi certains auteurs qualifient le régime politique nigérian de « démocratie non consolidée », où « *partisan identity generally is weaker, but where violence and insecurity reinforce polarization along politically salient group cleavages* » (Deglow & Fjelde, 2024, p. 615).

Si synthétiser l'état de la démocratie dans un pays donné n'est pas chose aisée, afin de conclure cette partie, nous considérons que le Nigéria possède les attributs formels d'un régime démocrate (élections, alternance, séparation des pouvoirs) mais vit toujours un processus de consolidation démocratique, étant donné la relative jeunesse des pratiques démocratiques dans ce pays. Toutefois, il subsiste de graves problèmes qui entravent le bon fonctionnement de la démocratie dans ce pays ouest-africain, parmi lesquels la corruption et la représentation limitée des femmes au sein des instances politiques nigérianes ; ces éléments indiquent qu'au 21^{ème} siècle, la démocratie est fragile au Nigéria (Ashindorbe & Danjibo, 2022).

2. Chapitre I : lobbying et *instrumental power* de Shell au Nigéria

Ce premier chapitre est dédié au test empirique de la première hypothèse développée au sein de ce mémoire, à savoir « la multinationale pétrolière Shell influence les politiques publiques sécuritaires du gouvernement nigérian via des actions de lobbying interne ou externe selon le contexte institutionnel national dans lequel cette entreprise évolue ». Après un bref retour sur le contexte institutionnel du Nigéria et l'histoire de l'implantation de Shell dans ce pays, nous analysons les politiques publiques du Nigéria qui concernent le thème de la sécurité. Ce choix est motivé par le contexte institutionnel du Nigéria durant la décennie 1990, puisque le pays était dirigé par une dictature militaire lors de cette décennie. Empiriquement, cette décennie est également riche en opérations de lobbying exercé par Shell. Le cadre

théorique mobilisé ici sera celui de l'*instrumental power*, un courant théorique en économie politique internationale qui explique l'influence des structures économiques par des actions directes de leur part, et ces actions regroupent le lobbying et la constitution de groupes d'intérêts (Renckens, 2020) que nous décrivons plus précisément dans la partie théorique de ce mémoire.

a) L'implantation de Shell au Nigéria : contexte et enjeux

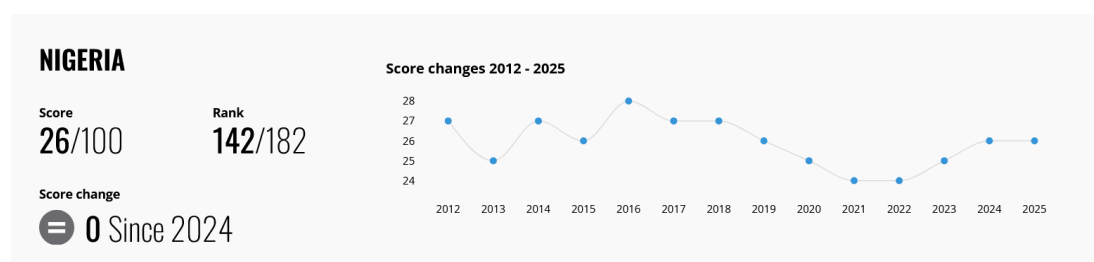
Comme nous l'avons brièvement évoquée, l'histoire politique du Nigéria a traversé plusieurs phases, la plus importante depuis l'indépendance du pays en 1960 ayant connu une domination militaire dictatoriale à la tête du gouvernement et des coups d'État successifs. Lors de la décennie 1990, le pays ouest-africain était régi par le général Babangida jusqu'en 1993, date à laquelle il annula des élections pour placer à la tête de l'État M. Shonekan, civil inféodé à Babangida ; cela ne dura qu'un an, puisqu'un autre général, Sanni Abacha, prit le pouvoir en novembre 1993. Son régime, caractérisé par des violations répétées des droits de l'Homme et une rigidification globale des répressions, dura jusqu'en 1998 (Kifordu, 2013). Dans cette recherche, notre intérêt se porte sur l'analyse des actions de lobbying exercées par Shell au Nigéria via la typologie de l'*instrumental power*. Ces actions sont toutefois à comprendre dans ce contexte particulier de dictature militaire presque continue pendant la décennie 1990.

Il est donc intéressant de se pencher tout d'abord sur une typologie du lobbying tel qu'il est exercé dans ce contexte particulier de dictature militaire afin d'en déceler les caractéristiques. Ainsi, les groupes d'intérêt privés se déploient dans une multitude de régimes, mais leur fonctionnement en tant qu'organisation tout comme leur relation avec la puissance publique est déterminé en partie par le type de régime politique au sein duquel ils fonctionnent. Dans le cas du Nigeria, c'est-à-dire celui d'une démocratie incomplète et récente, plusieurs caractéristiques sont à relever. Le phénomène du lobbying s'observe en effet autant dans des contextes démocratiques qu'autoritaires, bien qu'en démocratie, les relations entre autorités publiques et groupes d'intérêts sont théoriquement régis par des principes de transparence, responsabilité, accessibilité et équité (Bitonti, 2017) alors que les régimes autoritaires perçoivent le lobbying comme une source d'informations politiquement importantes afin de se maintenir au pouvoir, et la survie des groupes d'intérêts dans un tel contexte en dépend (Hanegraaff & De Bruycker, 2023).

Un autre élément déterminant dans le contexte nigérian est la corruption, définie comme un ensemble de « pratiques déviantes [...] ayant pour but d'obtenir des avantages pécuniaires, politiques, personnels ou autres, en abusant de sa position » (Wickberg, 2018, p. 117) et concerne donc directement les responsables publics d'un État donné. Si la corruption s'observe dans tous les États du globe, le Nigéria fait face à des niveaux élevés de corruption de manière continue malgré la démocratisation de la vie politique nigériane (Yagboyaju, 2017). Le pays se situe en effet à la 142^{ème} place sur 181 en termes de perception de corruption selon l'index établi par *Transparency International* en 2025, et stagne sous la 136^{ème} place depuis au moins 2014 (Transparency International, 2026). Or, Campos & Giovannoni (2007) ont montré que le lobbying se substitue à la corruption car c'est un mécanisme d'influence plus efficace pour obtenir des politiques favorables aux intérêts défendus ; même dans les contextes où la corruption est élevée, le lobbying existe et a d'autant plus de probabilités d'être observé si l'entité privée le pratiquant est importante et implantée à l'international. Nous pouvons donc nous attendre à observer des pratiques de lobbying dans le cas de Shell au Nigéria malgré l'importance de la corruption dans l'espace politico-économique nigérian.

Figure 1

Évolution de l'indice de perception de corruption au Nigéria entre 2012 et 2025.



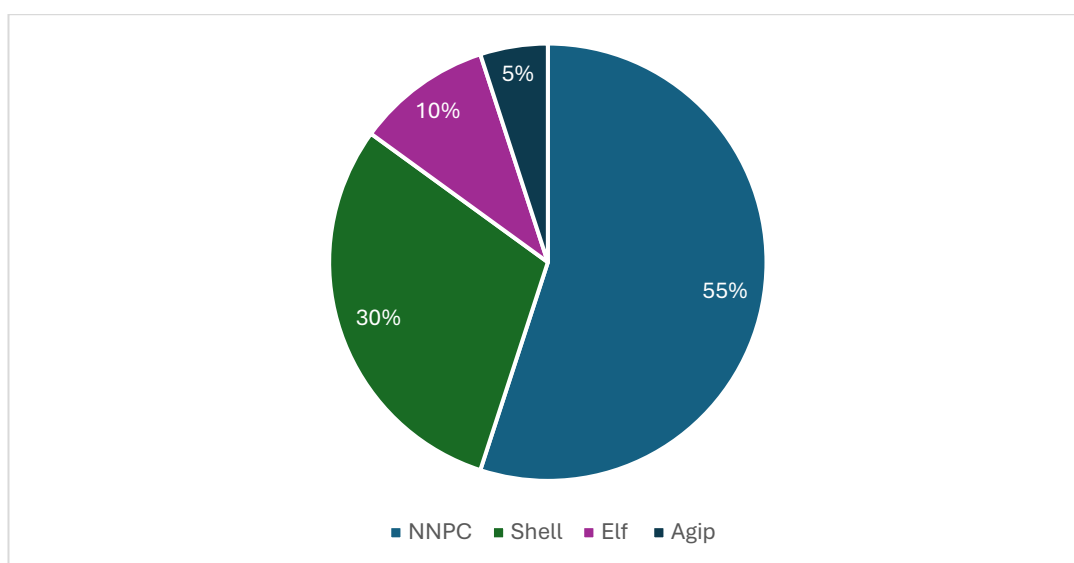
Note. Tiré de « *Our Work in Nigeria.* » Transparency International (2026). <https://www.transparency.org/en/countries/nigeria>. © Transparency International 2026.

En ce qui concerne Shell, la multinationale remplit à l'évidence ces critères de développement international et d'importance sur le marché : en 2013, elle était en effet classée 7^{ème} compagnie pétrolière au monde (Arbatli, 2018) et le groupe Shell, bien que basé à Londres, contrôle une centaine de succursales à travers le monde (Kunz, 2020). En 2012, l'entreprise anglo-néerlandaise était non seulement l'entreprise la plus rentable du monde, avec un bénéfice net de 484 milliards de dollars, mais également la première du secteur pétrolier en Europe (Hennchen, 2015). Ces éléments confirment

le statut de multinationale de premier plan de Shell. Au Nigéria, la succursale de Shell la plus active lors de la période étudiée est la SPDC : il s'agit de la principale exploitatrice de la manne pétrolière du Nigéria, avec plus de 50 % du marché pétrolier sous leur contrôle en 2015 (Gonzalez, 2016), une présence physique sur un territoire de 70.000 kilomètres-carrés dans le delta du Niger, principale région pétrolifère du Nigéria, et un réseau comprenant 6.000 kilomètres de pipelines pétroliers et 1000 puits d'extraction (Odisu, 2015). Il est également intéressant de noter que la SPDC encadre des liens institutionnels et économiques entre l'entreprise-mère Shell et l'État nigérian, puisque la compagnie pétrolière nationale, la *Nigerian National Petroleum Corporation* (NNPC), possède 55 % de la succursale qui fonctionne en réalité comme une co-entreprise dont Shell dispose de 30 % du capital total (Odisu, 2015). Le fonctionnement interne de cette organisation regroupant État et secteur privé est cependant sujet à l'inefficacité, en raison d'un retard de financement de la part de la NNPC et d'une défiance entre les deux acteurs (Odusina, 2022).

Figure 2

Répartition du capital total de la succursale SPDC entre acteurs publics et privés en 2015.



Note. D'après « The Nigerian State, oil multinationals and the environment: A case study of Shell Petroleum Development Company (SPDC). » par Odisu (2015). Dans *Journal of Public Administration and Policy Research*, 7(2), 24-28. DOI : 10.5897/JPAPR2014.0303. © Odisu 2015

De plus, l'implantation de Shell au Nigéria est intrinsèquement liée à l'histoire du pays ouest-africain lui-même : on peut retracer l'histoire de son implantation sur le territoire nigérian depuis bien avant l'indépendance de ce pays. Depuis 1903, le Nigéria est sujet à des explorations de la part de diverses entreprises pétrolières

cherchant des gisements pour leur activité économique ; pour autant, ce n'est qu'à partir de la décennie 1930 que Shell commence son implantation au Nigéria, au sein d'un consortium après la découverte d'un gisement pétrolier prometteur le long de la côte du territoire, bien que l'exploitation réelle de cette manne pétrolière ne débute qu'en 1958, soit seulement 2 ans avant l'indépendance nigériane (Steyn, 2009). Si la multinationale étudiée ici voit donc son implantation liée au contexte colonial pré-indépendance du Nigéria, la majorité de son activité économique lucrative s'est déroulée alors que le pays avait obtenu son indépendance.

Tableau 2¹

Les étapes majeures de l'histoire de l'implantation de Shell au Nigéria.

Date	Évènement
1933	Le Rapport Wyllie relance l'intérêt pétrolier pour le Nigéria
1936	Licence approuvée pour le consortium Shell + D'Arcy
1937	Début des explorations
1938	Premiers carottages
1941	Suspension des opérations
1946	Reprise des opérations
1951	Création de Shell/Darcy Nigéria
1956	Découverte majeure : Oloibiri
1957	Construction des pipelines
1958	Début de production
1958	Première exportation de pétrole nigérian

Note. D'après « Oil Exploration in Colonial Nigeria, c. 1903–58. » par Steyn (2009). Dans *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 37(2), 249-274. Doi : 10.1080/03086530903010376. © Taylor & Francis 2009.

Cela signifie que le contexte dans lequel s'est développée la compagnie Shell a été marqué par l'instabilité politique au Nigéria ; Frynas (1998) développe même l'idée selon laquelle, si l'instabilité politique a perduré tout au long de l'histoire

¹ Tableau en partie créé par l'intelligence artificielle générative Copilot (Microsoft, 2026) sur base de Steyn (2009).

contemporaine du Nigéria, les relations État-secteur pétrolier ont été remarquablement stables et étaient l'un des rares vecteurs de continuité dans la sphère politique nigériane, favorisant l'établissement de liens entre responsables publics nigériens et l'entreprise pétrolière. L'histoire de Shell au Nigéria est également indissociable d'une région particulière de ce territoire : le delta du Niger. C'est en effet dans cette région, située à proximité de la ville de Port Harcourt au sud du Nigéria, que la majorité du pétrole nigérian est exploité, alors que le pays reste le premier producteur de pétrole du continent africain (Onyena & Sam, 2020). D'autre part, cette zone géographique est sujette à des tensions entre communautés locales et exploitations pétrolières, en raison de violations répétées de droits humains de la part de ces entreprises ou d'attaques sur les pipelines pétroliers (Idemudia, 2009). C'est également un territoire marqué par des destructions environnementales importantes directement liées à une extraction de pétrole exacerbée, et cette situation de violence liée à une activité économique privée est décrite dans la littérature comme de la « pétro-violence », reconnaissant le rôle moteur de Shell et de sa filiale SPDC dans la violence croissante qui sévit au delta du Niger, grâce aux moyens de police et de répression fournis par l'État nigérian, au point où Shell est considéré comme la structure quasi-étatique souveraine dans cette région par sa population (Zalik, 2004). Toutefois, ce présent chapitre n'a pas pour but de traiter cette substitution de l'État par un acteur privé, c'est pourquoi nous ne développerons pas cette notion davantage ici.

Figure 3

Carte mettant en évidence la région pétrolifère du Delta du Niger



Note. Tiré de « Occupational Hazards from BIR in Selected Crude Oil Production Pipes Storage Locations in Niger Delta Region of Nigeria. » par C Kingsley & O Gregory (2019). *Current Journal of Applied Science and Technology*, 37(2), 1-12. DOI : 10.9734/CJAST/2019/v37i230276. © 2019 Azionu et al.

Avant de rentrer dans l'analyse concrète du lobbying de Shell au Nigéria, revenons brièvement sur les caractéristiques du lobbying pétrolier tel que décrit dans la revue de la littérature de ce mémoire. Pour rappel, dans le contexte africain, le lobbying s'observe davantage lorsque l'État est fragile et que les ressources naturelles sont abondantes (Kodila-Tedika & Simplicie, 2016). Également, la taille d'une firme et son développement à l'international influencent sa propension à mobiliser le lobbying (Weymouth, 2012). La taille de la multinationale crée également une relation asymétrique entre État et multinationale au bénéfice de cet acteur privé, au point où des politiques stratégiques pour l'État peuvent être influencées avec succès par le lobbying (Kim & Miller, 2021). Nous pouvons donc raisonnablement supposer une probabilité importante que Shell fasse usage de lobbying au Nigéria.

Justement, qu'en est-il pour le cas d'étude traité dans ces lignes ? Nous avons déjà évoqué plus haut la prééminence sur le marché des énergies fossiles de Shell, responsable avec trois autres multinationales pétrolières de 10 % des émissions de gaz

à effet de serre mondiales depuis 1965 (Li et al., 2022). Sa succursale, la SPDC, est la principale entreprise exploitant le pétrole nigérian, bien qu'elle fût revendue en mars 2025 au consortium Renaissance, Shell préférant se concentrer sur l'exploitation des ressources en *offshore* au large des côtes du Nigéria grâce à une autre succursale : *Shell Nigeria Exploration and Production Company* (SNEPCo) (Shell, 2025). Compte tenu de l'importance de la première succursale sur la deuxième et de la fraîcheur historique de cette évolution, nous allons nous concentrer sur l'analyse de l'influence exercée par Shell au bénéfice de la SPDC.

En guise de résumé, la multinationale anglo-néerlandaise Shell est définitivement l'acteur incontournable du pétrole nigérian via sa succursale, la SPDC. Considérant que le Nigéria produit le plus de pétrole en Afrique, cela donne un poids considérable à Shell dans l'écosystème du pétrole à la fois mondial et localement à l'intérieur des frontières nigérianes, d'autant plus que Shell se situe parmi les plus grosses multinationales pétrolières du monde. Le contexte national du Nigéria joue également un rôle dans la construction des relations entre Shell et les responsables politiques nigériens : régime militaire jusqu'en 1999, dont l'instabilité et la corruption ne sont plus à démontrer, le Nigéria offre en réalité une multitude d'opportunités de déstabilisation et d'influence, y compris grâce à des méthodes de lobbying. À travers ses succursales locales que sont la SPDC et la SNEPCo, Shell entretient également des relations bien établies avec les autorités nigérianes, principalement via des consortiums d'entreprises. L'histoire de Shell au Nigéria, inscrite sur le long terme, ne s'est pas faite sans accrocs réguliers, exploitations, pollutions du territoire et violations des droits humains directement liés à l'exploitation pétrolière principalement dans le delta du Niger. Au vu de ce contexte particulier et des intérêts cruciaux que Shell possède au Nigéria, la prochaine partie de ce chapitre est dédiée à l'analyse du lobbying interne et externe exercé par Shell auprès des autorités de ce pays ouest-africain.

b) Le lobbying de Shell au Nigéria

Dans un tel contexte, les intérêts économiques de Shell sont intrinsèquement liés aux actions politiques des responsables publics nigériens, bien que Shell, en tant qu'acteur de premier plan dans l'économie nigériane, dispose d'une marge de manœuvre et d'une autonomie décisionnelle significative. Il est donc crucial de se pencher sur le lobbying exercé par la multinationale pétrolière au Nigéria afin

d'observer le rôle qu'il occupe dans la définition de politiques publiques par les autorités, afin ensuite de l'analyser en s'appuyant sur le cadre analytique offert par le concept d'*instrumental power* tel que défini dans la revue de la littérature de ce travail.

Si l'influence exercée par Shell dans les sphères de pouvoir nigérianes est bien réelle, quelles sont les formes que prennent les potentielles opérations de lobbying menées par cette entreprise ? Premièrement, l'on pourrait intuitivement s'attendre à ce que les politiques de régulation du pétrole par les autorités nigérianes soient les plus impactées par les opérations de lobbying de Shell. En effet, ce secteur est marqué par la dépendance entre la structure étatique nigériane d'une part et les multinationales pétrolières de l'autre, et les entreprises pétrolières, Shell en tête, utilisent cette dépendance technique et économique afin de faire pression sur le gouvernement nigérian pour qu'il ne formule pas de lois trop régulatrices par rapport à leur activité économique (Oshionebo, 2007). Toutefois, cela ne relève pas de méthodes de lobbying directes qu'aurait exercées Shell au Nigéria. La typologie de Grossman & Saurugger (2012a) utilisée dans le cadre de ce mémoire distingue le lobbying interne du lobbying externe et identifie plusieurs sous-catégories permettant de classer les différentes opérations de lobbying. Le lobbying interne concerne ainsi les opérations de rencontre directes avec les responsables politiques, et l'expertise en découlant, alors que le lobbying externe vise plutôt à influencer l'opinion publique (Grossman & Saurugger, 2012a).

Avant de comparer les actions d'influence de Shell au Nigéria, il faut aussi voir comment l'entreprise pétrolière s'organise au Nigéria afin de déceler les potentiels groupes d'intérêts qui lui sont liés. Il apparaît que localement, Shell s'appuie sur des membres des communautés résidant dans le delta du Niger pour s'assurer du soutien de la population à ses projets : certains chefs Ogoni, une ethnie majoritaire dans la région du delta du Niger, ont en effet été « embauchés » par Shell, afin de défendre ses positions auprès de cette communauté marquée par le contexte violent de l'année 1995, date à laquelle neuf activistes membres du Mouvement pour la Survie du Peuple Ogoni (MOSOP) ont été exécutés après un procès considéré comme partial (Manby, 1999) suite à leur contestation des projets de Shell, dont l'image a été mondialement et durablement écornée par cet événement (Ekberg & Brink Pinto, 2023). Notamment à cause de cet événement tragique, cet appel à des défenseurs extérieurs par Shell n'a toutefois pas engrangé un grand succès mais plutôt un rejet par la population de la

multinationale (Wheeler et al., 2002). Cette stratégie s'apparente à du lobbying externe, dans le sens où par l'action de ces chefs Ogoni, Shell cherchait à convaincre du bien-fondé de ses opérations économiques pour les populations locales, sans toutefois avoir recours à un groupe d'intérêt organisé. En effet, le lobbying externe regroupe également les opérations d'influence des citoyens eux-mêmes afin d'orienter l'opinion publique et *in fine* l'orientation politique (Kollman, 1998). Toutefois, les populations du delta du Niger n'ont pas adhéré à ce narratif de Shell tel que défendu par les chefs Ogoni acquis à leur cause ; les conséquences destructrices de l'extraction du pétrole pour l'environnement local ayant été trop conséquentes (Mbalisi & Okorie, 2020; Wheeler et al., 2002).

En termes de lobbying interne, Shell entretient des liens privilégiés avec la sphère dirigeante nigériane. En effet, des échanges entre l'ambassade américaine et le responsable de la compagnie pétrolière au Nigéria ont été révélés, montrant que Shell dispose de lobbyistes en contact avec l'ensemble des ministères nigériens, offrant à l'entreprise un accès privilégié à des informations gouvernementales internes (Smith, 2010). Or, à première vue, il apparaît que Shell et les autres entreprises pétrolières limitent leurs opérations de lobbying aux politiques fiscales ou de régulation économique du gouvernement du Nigéria, tandis que les domaines plus sensibles comme ceux liés aux droits humains restent évités par les entreprises pétrolières, malgré le lien établi entre l'exploitation du pétrole du delta du Niger et les exactions commises à l'égard des populations de la région (Manby, 1999).

Ce ne sont pas les seules démarches lobbyistes relevées par la littérature : les exactions de Shell dans le delta du Niger ont fait l'objet de procès dans des cours européennes. L'un de ces procès, initié en 2017 à la cour de La Haye par les veuves des activistes du MOSOP exécutés en 1995 suite à la contestation des activités extractivistes de Shell dans le delta du Niger (Enneking, 2019), a permis de rendre publics des échanges entre des responsables politiques nigériens et des employés de Shell, ce qui a fourni une riche base empirique reprise dans cette analyse. Au sein de ces échanges, datés de 1993, les représentants de la multinationale pétrolière se sont adressés au gouverneur de l'État de Rivers situé dans le delta du Niger, ainsi qu'aux autorités militaires pour obtenir l'intervention de forces de sécurité y compris militaires pourtant déjà connues pour leurs violations répétées des droits de l'Homme, argumentant que leur productivité devait être garantie pour le bien-être économique de

la nation nigériane dans son intégralité (Weswasi, 2019). Au cours des nombreux incidents violents qui ont marqué la décennie 1990 au delta du Niger, Shell a à de maintes reprises fait appel à l'armée nigériane pour repousser les habitants locaux contestant ses implantations : lors de la construction d'un pipeline sur des territoires Ogoni en 1993, l'armée présente sous la requête de Shell n'a pas hésité à ouvrir le feu sur les manifestants s'y opposant (R. J. C. Young, 1999).

Au vu des événements qui ont suivi ces preuves d'une entente entre les forces armées nigérianes et Shell, il paraît évident que le poids de la multinationale pétrolière a joué un rôle favorisant l'emploi excessif de la force exercée par les autorités nigérianes vis-à-vis des manifestants Ogoni. En utilisant l'argument des bénéfices économiques que le gouvernement nigérian tire de l'exploitation pétrolière par Shell, l'entreprise a directement incité l'État à mobiliser des moyens de sécurisation supplémentaires dans la région du delta du Niger. Il s'agit ici d'une action d'influence interne, révélée notamment grâce au procès intenté contre Shell en 2017 que nous avons cité plus tôt.

Un dernier élément constitue un fragrant exemple de lobbying interne exercé par Shell à l'égard d'autorités publiques de haut niveau du Nigéria. Alors que le cas précédent concernait les politiques sécuritaires dans le delta du Niger, la firme anglo-néerlandaise a également jugé utile d'influencer les politiques financières du Nigéria : lors d'une rencontre confidentielle au siège de l'entreprise à Londres en 1995, le commissaire de Shell responsable du Nigéria a obtenu de la part du Ministre des finances Anthony Ani, un financement des entreprises pétrolières étrangères à hauteur de 168 millions de dollars par mois, afin de combler les retards de paiement accumulés par l'État nigérian vis-à-vis de Shell (Frynas, 1998). Cependant, cette tentative d'influence a été mise en échec par le ministre du pétrole nigérian de l'époque, M. Dan Etete (Frynas, 1998). L'influence exercée par Shell via le lobbying sur le volet financier des politiques publiques nigérianes peut donc être considérée comme marginale au regard des éléments empiriques à notre disposition.

c) Analyse théorique selon l'instrumental power

Pour rappel, l'*instrumental power* désigne les actions directes politiques ou de concertation avec les autorités exécutées par les entreprises privées, constituées en groupes d'intérêt (Fairfield, 2010). Selon Renckens (2020), la notion de « dispositif de

gouvernance privée » désigne des entreprises ou organisations privées individuelles cherchant à influencer les politiques publiques via le lobbying, se distinguant des groupes d'intérêt classiques par leur objectif plus large de constitution d'un espace de régulation privé et affranchi du contrôle de l'État, ce qui peut entraîner des tensions avec la puissance publique responsable de l'espace sur lequel se déploie ce dispositif. Plus encore, de telles organisations exercent leurs actions de lobbying dans le but spécifique de préserver ces espaces de régulation privé (Renckens, 2020). Cette autonomie de régulation des acteurs privés par rapport aux États est renforcée dans le cas où l'entreprise étudiée est une multinationale : il est en effet avéré que leur fragmentation en succursales rend difficile de les catégoriser juridiquement parlant, réduisant l'emprise possible pour les acteurs étatiques sur de telles structures (Ruggie, 2018). L'*instrumental power* désigne également les pratiques de « portes tournantes », c'est-à-dire lorsque des individus passent de responsabilités publiques à postes dans le secteur privé, et vice versa (Ruggie, 2018). D'autres contributions scientifiques soulignent que l'*instrumental power* permet aux entreprises privées d'aligner les préférences de choix politique du gouvernement en place avec les leurs, en mettant l'accent lors de leurs opérations de lobbying sur les bénéfices qu'apportent leurs activités économiques à l'État, même dans le cas où la population du pays s'oppose à ces préférences de politiques publiques (Mikler & Ryan, 2024).

Une grande partie de ces caractéristiques sont observées en ce qui concerne les opérations de Shell au Nigéria lors de la décennie 1990. Nous pouvons en effet considérer que Shell a su créer un espace de régulation privé dans le delta du Niger pour ce qui est des politiques sécuritaires. L'entreprise pétrolière disposait en effet pendant cette décennie de sa propre force de sécurité privée, travaillant de concert avec les forces de police et militaires nigérianes pour protéger les installations pétrolières de Shell (Zalik, 2004). Cette force, nommée *Shell Supernumerary Police* (SPY), était directement équipée et payée par Shell et fut déployée sur plus de 1000 sites appartenant à l'entreprise dans le delta du Niger (Amnesty International, 2017). En parallèle, Shell a employé un lobbying intensif pour obtenir des contacts privilégiés avec les forces sécuritaires nigérianes, via des échanges fréquents afin de demander des interventions des forces de sécurité, principalement entre 1990 et 1993 (Weswasi, 2019). Nous connaissons déjà les conséquences de ce déploiement massif de forces de sécurité voulu par l'action lobbyiste de Shell : la répression violente des activistes du

MOSOP, culminant par l'exécution de neuf d'entre eux en 1995 à la suite d'un procès extrajudiciaire ainsi que le départ de Shell de la région de l'Ogoni en 1993 (Boele et al., 2001 ; Manby, 1999).

Un second élément pouvant être analysé à la lumière des théories de l'*instrumental power* est le phénomène des « portes tournantes », soit lorsque des individus font carrière à la fois dans des responsabilités publiques importantes et au sein d'entités privées, offrant à ces entités une source supplémentaire d'informations et un levier d'action à employer à l'égard du gouvernement (Kalaitzake, 2017). Ce phénomène a caractérisé les relations entre Shell et État nigérian de manière flagrante. Plusieurs responsables publics nigériens ont travaillé pour la SPDC avant de parvenir à leurs postes publics : Ernest Shonekan, brièvement président du Nigéria en 1993, est un ancien cadre de la succursale nigérienne de Shell, comme c'est également le cas pour Edmund Daukoru, également employé par Shell en 1992, alors qu'il occupait en même temps le poste de directeur général de la compagnie nationale nigérienne du pétrole, la NNPC (Frynas, 1998). Ces éléments prouvent à nouveau la force d'influence de l'*instrumental power* déployé par Shell au Nigéria.

Un troisième élément prouvant l'influence réelle de Shell sur les politiques publiques nigérianes via le lobbying est l'adoption de politiques allant à l'encontre des préférences de la population. S'il peut être hasardeux de formaliser la complexité des préférences politiques d'une population entière et de voir son impact sur les normes effectivement appliquées par le gouvernement, nous pouvons considérer qu'une grande majorité de la population du delta du Niger s'opposait au développement des activités économiques de Shell sur son territoire. La mobilisation de la population Ogoni marque assurément une opposition de grande ampleur face à Shell et à l'exploitation des terres du delta du Niger : lors d'une manifestation en janvier 1993, 300 000 personnes se sont rassemblées selon les chiffres du MOSOP, pour dénoncer les violations des droits humains et les activités pétrolières de Shell (Welch, 1995). Si Shell a fini par quitter le territoire Ogoni en 1993, le développement économique de Shell dans le delta du Niger n'a pas cessé pour autant, et les violences perpétrées par les forces de l'ordre nigérianes et la SPY ont perduré, notamment lors de l'année suivante, au cours de laquelle une manifestation pacifique devant une installation de Shell a été accueillie par des coups de feu de la part de l'armée nigérienne (Amnesty

International, 2017). Ainsi, la part substantielle des politiques publiques encadrant les activités de Shell a subsisté malgré une réelle mobilisation populaire s'y opposant.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous avons vu qu'empiriquement, les pratiques de lobbying de l'entreprise pétrolière Shell ont surtout été dirigées vers les politiques publiques liées à la sécurisation de ses installations économiques. Dans la région du delta du Niger, les responsables de Shell sont entrés en contact avec les gouverneurs locaux et les forces militaires d'un pays encore dirigé par une junte afin de lutter contre les groupes contestataires locaux, principalement le MOSOP de l'ethnie Ogoni. La multinationale a aussi su créer un espace de régulation privé dans le domaine précis de la sécurité, en disposant de sa propre force de sécurité privée, la SPY. Après 1995, année marquée par l'exécution de neuf leaders de ce mouvement, l'attention internationale fut portée sur les conséquences de l'exploitation du pétrole sur les populations du delta du Niger. À terme, ce tollé a forcé Shell à quitter la région de l'Ogoni.

L'instrumental power de Shell est également à replacer et à comprendre dans un contexte politico-institutionnel bien particulier : celui d'un État dirigé autoritairement par l'armée et miné par la corruption. Une large partie de la littérature scientifique étudiant le lobbying ou les groupes d'intérêts se consacre à l'analyse de ce phénomène dans le contexte démocratique libéral tel que celui de l'Union Européenne (voir Klüver et al., 2015), mais le contexte institutionnel du Nigéria lors de la décennie 1990 s'en éloigne largement. Cela ne veut pas dire que le lobbying ne s'observe pas dans un État autoritaire, mais ce changement de contexte influence plusieurs aspects de cette pratique : son efficacité est multipliée en cas de faible compétition électorale et lorsque le responsable politique doit rendre peu de comptes à la population (Choi et al., 2015). De plus, les relations privé-État sont davantage basées sur des réseaux informels, des relations interpersonnelles et privilégiant les élites à la société civile que dans un système électoral démocratique (Thomas & Klimovich, 2014). Ces facteurs permettent d'expliquer pourquoi Shell a privilégié les contacts privés avec les responsables de l'armée nigériane lorsqu'il fallait s'imposer par la force dans le conflit les opposant aux populations du delta du Niger, mais également pourquoi plusieurs responsables politiques nigériens sont passés par Shell par le passé, au point pour certains d'occuper à la fois dans l'entreprise privée et dans

les instances publiques. Grâce aux actions de Shell lors de cette décennie 1990, son activité économique au Nigéria a pu perdurer et continuer de prospérer, en conséquence des politiques de répression déployées par le gouvernement militaire nigérian notamment du fait des actions lobbyistes de Shell. L'hypothèse de départ est donc affirmée : Shell a su adapter ses pratiques lobbyistes au contexte institutionnel nigérian dans les années 1990, en vue d'influencer les déploiements des forces de l'ordre nigérianes à la faveur de son activité économique. Malgré le changement de contexte institutionnel, qui a mis le Nigéria sur les voies d'une démocratisation incomplète, Shell a su demeurer à la première place des sociétés pétrolières opérant sur le sol nigérian, contrôlant encore en 2015 plus de 50 % du marché pétrolier dans l'État ouest-africain (Gonzalez, 2016), ce qui conforte l'idée que les stratégies de lobbying de Shell ont porté leurs fruits sur le long-terme, parfois au détriment des droits de l'Homme et de l'environnement dans le delta du Niger. Les prochains chapitres de ce mémoire s'intéresseront à d'autres formes d'influence que Shell a pu exercer notamment lors de la décennie suivante, marquée par une transition vers un régime civil.

3. Chapitre II : le pouvoir d'influence infrastructurel de Shell au Nigéria

Ce deuxième chapitre se penche sur l'analyse de la deuxième hypothèse développée dans ce mémoire. Celle-ci est la suivante : « la multinationale Shell s'appuie sur son *structural power* pour influencer les politiques publiques nigérianes à son avantage : en formulant implicitement des normes de gouvernance économique, les multinationales pétrolières arrivent en effet à orienter l'action publique en fonction du paradigme idéologique dans lequel elles s'inscrivent, favorable à leurs intérêts financiers » une fois appliquée à notre cas d'étude. Deux courants théoriques, davantage développés lors de la revue de la littérature, sont mobilisés afin d'analyser l'influence que Shell exerce indirectement via sa prépondérance économique au Nigéria. Il s'agit de l'école marxiste en économie politique internationale, ainsi que du concept de *structural power*.

L'hypothèse analysée dans ce chapitre est également à interpréter à la lumière d'une conjoncture économique aussi largement documentée dans la revue de la littérature de ce présent mémoire : le néolibéralisme tel que promu et implémenté par

les institutions financières internationales que sont le FMI et la Banque Mondiale. Nous allons ainsi voir comment les grandes entreprises multinationales telles que Shell tirent bénéfice de cette circonstance économique particulière. Ce chapitre a donc pour but d'observer si l'influence de Shell au Nigéria va dans le sens de celle-ci, c'est-à-dire si Shell encourage implicitement via sa taille économique ou ses investissements potentiels le gouvernement nigérian à adopter des politiques économiques similaires à celles promues par le FMI, ou si sa place dans l'économie nigériane a une influence sur le paradigme économique prépondérant dans la sphère publique du Nigéria.

Si déterminer l'influence tangible qu'une multinationale exerce simplement en existant en tant qu'acteur économique incontournable n'est pas chose aisée, nous nous baserons au cours de ce chapitre à la fois sur des données chiffrées relatives à l'économie, mais également sur des éléments empiriques relevant des actes juridiques formulés par le gouvernement nigérian. Les théories citées plus haut nous permettront par la suite de mettre en exergue des liens de causalité avec les politiques publiques adoptées par les autorités nigérianes.

a) Aperçu des politiques néolibérales au Nigéria

Cette section a pour but de retracer l'évolution des politiques économiques implémentées par le gouvernement nigérian de la décennie 1990 à 2000, afin de voir si certaines périodes ont été davantage sujettes à des politiques d'inspiration néolibérale ou sur recommandation du FMI. Ainsi, nous pourrions déterminer par la suite le rôle supposément joué par Shell dans l'implémentation de ces politiques.

Il est difficile de parler du rôle des institutions financières internationales sans évoquer les programmes d'ajustement structurel (PAS) adoptés par les pays du Sud global sous impulsion du FMI et de la Banque Mondiale. Ancrées dans le consensus de Washington, les PAS désignent une agglomération de politiques économiques promues par les institutions financières internationales en vue de privatiser, de réduire l'endettement et de déréguler l'économie d'un pays en voie de développement ; ces réformes conditionnent les prêts effectués par le FMI à l'égard des pays en bénéficiant (Forster et al., 2019 ; Reinsberg et al., 2019). Au Nigéria, l'adoption des PAS a été précipitée par une dégradation de la situation économique d'un pays, due à la chute drastique des marchés du pétrole internationaux au début des années 1980, ce qui a augmenté la dette publique du pays de 72 % entre 1979 et 1983, alors que les recettes

d'exportation s'effondraient de 53 % (Ekanade, 2014). La littérature a su mettre en évidence les principales conséquences socio-économiques de telles réformes : une hausse des inégalités sociales dans les pays sujets aux réformes d'ajustement structurel a été observée, ainsi qu'une augmentation du chômage, bien que les investissements directs étrangers (IDE) aient pu augmenter et que les entreprises locales ayant fait faillite aient pu être remplacées par des entreprises à capitaux étrangers (Babb, 2005). En outre, la suppression des barrières douanières, les progrès technologiques et la simplification de la législation sur le travail permise par ce nouveau paradigme ont fait rentrer les réseaux d'entreprises transnationaux dans une période d'essor (Babb, 2005), ce qui permet d'affirmer a priori que les entreprises multinationales comme Shell ont profité des politiques d'ajustement structurel.

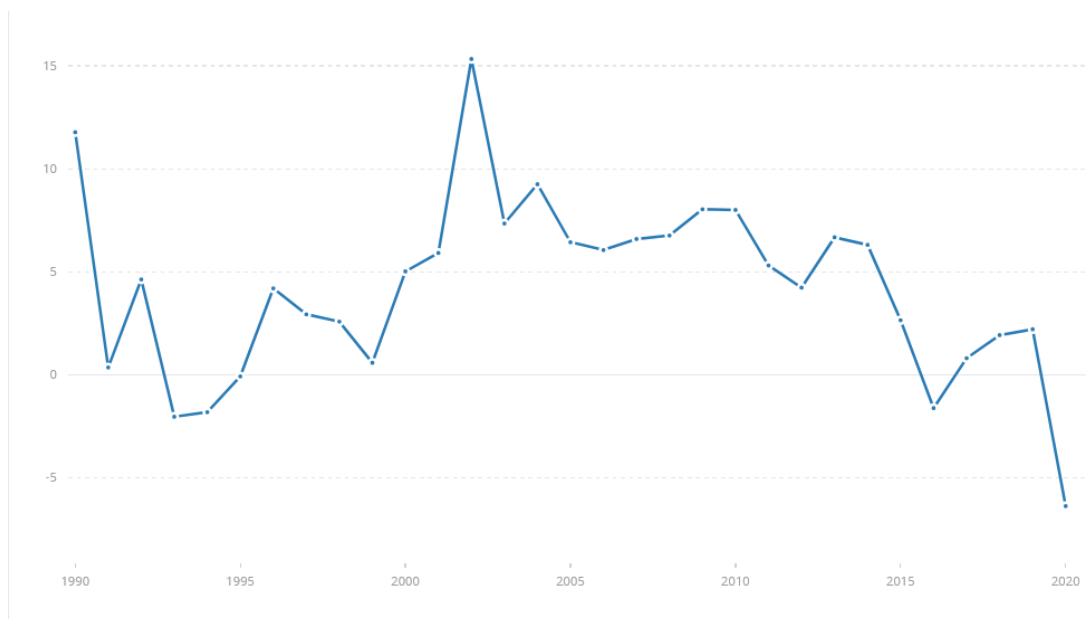
Au Nigéria, l'on peut retracer le début de la mise en place des PAS à l'année 1986, lorsque Ibrahim Babangida était au pouvoir dans le cadre d'un régime dictatorial militaire. Auparavant, l'État nigérian subsidiait fortement les produits alimentaires, vendus en deçà du prix du marché grâce aux revenus pétroliers ; la fin de ce système proche d'une configuration d'État-providence entraîna entre autres le licenciement de plus de 10.000 employés des entreprises étatiques, ainsi qu'une réduction drastique des dépenses étatiques de santé et d'éducation, ce dernier exemple étant passé de 6 % en 1982 à moins de 1 % du budget de l'État en 1992 (Ekanade, 2014). En parallèle, la période ayant directement suivi l'adoption des PAS, soit entre 1986 et 1992, a vu le secteur pétrolier croître de 4,5 % de sa valeur initiale, en raison de la hausse des prix résultant de la fin des subsides au secteur (World Bank, 1994). L'adoption de telles réformes a également causé un affaiblissement et une dispersion du monde du travail au Nigéria ; les réformes ayant causé une hausse massive du chômage et des grèves en conséquence de cette dégradation économique, ce qui a amené le gouvernement militaire à réprimer voire interdire les syndicats entre 1986 et 1993 (Abah & Naankiel, 2016).

Sur le volet de l'environnement d'investissement et des perspectives économiques du Nigéria, l'adoption des PAS a entraîné à court terme une diminution de la croissance économique du pays et les conséquences sociales néfastes pour la population que nous avons abordées. Le pays a connu une croissance plus soutenue à partir de sa démocratisation, du fait d'un meilleur environnement d'investissement et d'une hausse des prix du pétrole au niveau mondial (Archibong et al., 2021). Certains

auteurs attribuent cette croissance économique à long terme aux réformes des PAS (Sulaiman et al., 2014). Le secteur pétrolier, crucial pour l'économie nigériane ainsi que pour notre recherche, a également été impacté par les PAS appliqués à partir de 1986. De ce fait, ce secteur a cessé d'être subsidié par les finances publiques, ce qui a mené à une importante hausse des prix du pétrole, continue de 1986 à 1994 (Ubah Chukwudi, 2025). Depuis l'avènement de la quatrième république en 1999, la littérature observe une continuité dans l'application des principes néolibéraux dans le secteur pétrolier nigérian : le secteur est largement privatisé et libéralisé au bénéfice de grandes entreprises pétrolières internationales, dont Shell fait intégralement partie (Samson Olusegun Oyefolu & Adebola A. Alade, 2025). La compagnie pétrolière nationale NNPC, malgré son maintien, se cantonne depuis ces réformes à un rôle non plus de service public mais strictement commercial, en ayant adopté un statut de société à responsabilité limitée (Samson Olusegun Oyefolu & Adebola A. Alade, 2025). En se référant à la définition que nous avons construite dans la revue de la littérature de ce mémoire, il apparaît clair que ces politiques nigérianes relèvent d'une doctrine néolibérale. En effet, l'adoption des PAS, la diminution drastique des dépenses publiques telle qu'observée par Ekanade (2014), la répression syndicale jusqu'en 1993 et la privatisation de parts entières du secteur pétrolier nigérian après 1999 sont autant de spécificités prouvant le caractère néolibéral des politiques économiques nigérianes selon la définition de Crespy (2018), mettant l'emphasis sur la déréglementation de secteurs économiques, la privatisation d'entreprises publiques, la répression des syndicats ainsi que le rôle prépondérant joué par le FMI ou la Banque Mondiale.

Figure 4

Croissance économique au Nigéria en % du PIB entre 1990 et 2020.



Note. Tiré de « *Croissance du PIB (% annuel) – Nigeria.* ». par Banque Mondiale (2024). <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=NG> © 2026 Groupe Banque mondiale.

De plus, un épisode particulier de l'histoire politique nigériane constitue une évolution notable vers un accroissement de la place du néolibéralisme dans les politiques économiques nationales. Il s'agit du passage à la quatrième république nigériane, en 1999. En effet, la prise de pouvoir par le *People's Democratic Party* (PDC) consécutive aux élections de 1999 a permis de consolider les politiques de dérégulation précédemment mises en place, avec notamment une emphase sur le remboursement de la dette du pays, ainsi que de nombreuses privatisations d'entités auparavant étatiques (Egwim, 2022). Plus encore, malgré des divergences dans leur programme sur la place de l'État dans la régulation du secteur privé, les deux principaux partis de la scène politique nigériane que sont le PDC à tendance conservatrice et l'*All Progressives Congress* (APC), de centre-gauche, se retrouvent autour d'un consensus néolibéral dans leur vision politique du Nigéria (Egwim, 2022). Lorsque ces partis prennent le pouvoir, ils adoptent des politiques de privatisation et d'ouverture du Nigéria aux IDE : le premier président de la quatrième république nigériane, Olusegun Obasanjo, a ainsi mis en place l'*Economic and Financial Crimes Commission* (EFCC) afin de lutter contre la corruption et encourager les IDE ; cette commission ayant même été renforcée par le passage au pouvoir de l'APC (Egwim,

2022). Depuis le retour des élections au Nigéria en 1999, les partis ayant eu accès au pouvoir sont donc acquis au paradigme néolibéral, bien que les mesures de privatisation des entreprises étatiques trouvent leurs origines dans le régime militaire précédent (Nwoke, 2026). La quatrième république a également vu un nombre important de traités commerciaux avec des pays dits développés être signés, ce qui permet aux multinationales de s'extirper d'une éventuelle législation contraignante au niveau national (Nwoke, 2026). Cet environnement politico-économique est donc bénéfique aux IDE, notamment dans le secteur du pétrole.

En somme, les conséquences des PAS sur l'économie nigériane furent multiples : la réduction du rôle de l'État dans l'économie dès 1986 a entraîné un recul global du niveau de vie pour la population du Nigéria, ainsi qu'un climat d'investissement plus favorable aux entreprises privées internationales notamment dans le secteur du pétrole. Si la croissance économique a reculé pendant la décennie 1990, elle est repartie à la hausse à partir de la décennie 2000. Il est cependant difficile d'établir le lien de causalité entre l'adoption des PAS et cette croissance à long terme, puisque d'autres facteurs comme la démocratisation du pays ou la hausse du prix du pétrole sont également observés. La transition politique d'un régime militaire vers une quatrième république en phase de démocratisation en 1999 n'a eu comme impact sur le néolibéralisme que son renforcement, ainsi que son édification comme paradigme économique de premier plan dans la sphère politique nigériane. Le néolibéralisme est en effet à la fois le principe économique adopté par le PDC mais également par son principal concurrent, l'APC ; ces deux partis étant parvenus à gouverner depuis le changement de régime au Nigéria. Quoi qu'il en soit, les politiques économiques menées par le gouvernement nigérian depuis l'adoption des PAS présentent de réels avantages pour les affaires de Shell. Le renforcement du secteur privé, la signature de traités commerciaux avec des pays du Nord ainsi que l'ouverture à davantage d'IDE offrent un environnement favorable aux investissements des multinationales. La prochaine section de ce chapitre s'intéresse justement à la position structurelle de Shell dans l'économie nigériane, afin de déceler si la compagnie pétrolière a fait usage de son *structural power* pour obtenir des législations bénéfiques pour ses activités économiques.

b) Caractéristiques structurelles de Shell dans le paysage économique nigérian

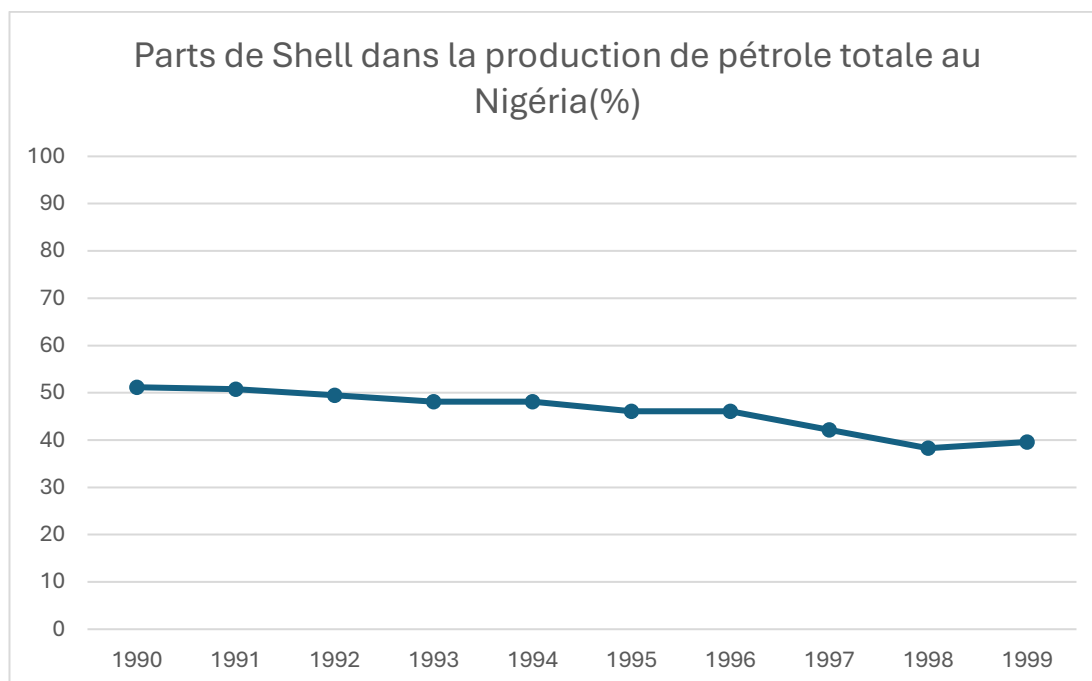
Au cours de cette section, nous allons faire le lien entre les politiques économiques néolibérales menées au Nigéria telles que décrites plus haut et le *structural power* de Shell, afin de tester par après l'hypothèse selon laquelle ce *structural power* a orienté le gouvernement nigérian vers des politiques néolibérales. Pour ce faire, cette partie a également pour objectif de caractériser le potentiel pouvoir infrastructurel que Shell tire de ses activités économiques au Nigéria. Nous partons du principe que les entreprises multinationales tirent bénéfice des politiques néolibérales grâce aux travaux de Hathaway (2020), concluant que le néolibéralisme a fourni une marge de manœuvre plus large aux multinationales, tout en favorisant le transfert des risques du secteur privé au public ainsi qu'un assouplissement des normes, ce qui a permis la formation d'oligopoles dans de nombreux secteurs de l'économie. En ce qui concerne le *structural power*, il se retrouve également renforcé par le néolibéralisme, puisque le narratif principal du néolibéralisme, à savoir que la dérégulation et le retrait de l'État de l'économie garantit le bon fonctionnement du marché influence indirectement les décideurs politiques à aller dans le sens de ce paradigme ; c'est ce que l'auteur appelle le *structural discursive power* (Hathaway, 2020), que nous évoquons plus en détail dans le cadre théorique de ce travail. Par conséquent, il peut être déduit que le *structural power* de Shell permettrait d'orienter les politiques publiques nigérianes vers davantage de dérégulations, ce que ce chapitre s'attelle à démontrer.

Dès lors, nous savons déjà à quel point les activités pétrolières sont la manne financière principale pour l'État nigérian, et aussi comment Shell est l'acteur central de la production pétrolière nigériane à travers la SPDC, sa filiale. À titre d'illustration, lors de la décennie 1990, 80 % des revenus du gouvernement nigérian proviennent du pétrole à travers son exploitation par les principales entreprises multinationales pétrolières (Russell, 2002). Il s'agit du premier élément caractérisant le pouvoir structurel de Shell au Nigéria : l'entreprise s'est rendue indispensable pour l'économie du pays ouest-africain. Une influence implicite peut en découler, ce qui sera examiné plus en détail lors de la prochaine section de ce chapitre. Avant cela, nous allons passer en revue les caractéristiques de l'activité économique de Shell dans un contexte néolibéral au Nigéria, afin notamment de déceler si la multinationale voit ses intérêts

accomplis par l'adoption de telles politiques économiques. De cette manière, nous serons en mesure de déterminer l'influence réelle du pouvoir infrastructurel de Shell sur les normes de gouvernance économique au Nigéria.

Figure 5

Part en pourcentage de la production de pétrole au Nigéria détenue par Shell, 1990-1999



Note. D'après « Maintaining Corporate Dominance after Decolonization: the 'First Mover Advantage' of Shell-BP in Nigeria » de Frynas et al. (2000). *Review of African Political Economy*, 27(85), 407-425. <https://www.jstor.org/stable/4006661>. © 2000 ROAPE Publications Ltd.

Nous pouvons voir sur le graphique ci-dessus à quel point Shell pèse dans la production de pétrole au Nigéria. Nous constatons cependant un recul de leur emprise sur cette industrie au fil de la décennie, passant d'une majorité absolue en 1990 avec 51 % du marché sous leur contrôle, à près de 40 % en 1999. Ceci s'explique également par les politiques néolibérales du Nigéria, puisqu'outre les assouplissements de législation dans le secteur pétrolier, le gouvernement a mené des politiques de diversification de ce secteur, afin d'attirer d'autres entreprises pétrolières, bien que les principales bénéficiaires de cette politique aient été d'autres entreprises multinationales telles que Gulf ou Mobil (Frynas et al., 2000). Toutefois, même après ce recul de Shell, l'entreprise anglo-néerlandaise reste de loin la plus grande en termes d'activité économique sur le sol nigérian. Après ce bref passage en revue de la place de Shell dans l'économie nigériane, nous allons tirer les caractéristiques de l'entreprise

en lien avec le néolibéralisme, afin de déceler les liens existants entre cette approche économique et la place structurelle occupée par Shell dans l'écosystème politico-économique au Nigéria.

Premièrement, les activités de Shell dans le bassin pétrolifère du delta du Niger sont interconnectées avec le phénomène même de la globalisation néolibérale : en tant que producteur de pétrole tirant ses bénéfices de l'exploitation des ressources nigérianes, Shell contrôle fonctionnellement l'une des ressources clés nécessaires au bon fonctionnement de l'économie mondialisée, le pétrole étant nécessaire à la production d'énergie et aux transports (Obi, 1997). De même, la position prédominante de Shell en tant que premier exploitant de la ressource principale du Nigéria rend l'État nigérian relativement plus faible que l'entreprise, puisque l'économie du pays dépend de Shell en ce qui concerne l'exportation du pétrole sur le marché mondial (Obi, 1997).

Ensuite, le concept de « capitalisme pétrolier » permet le phénomène de fonctionnement économique des entreprises extractrices de pétrole ; afin d'exploiter cette ressource naturelle, Shell doit occuper une surface significative du territoire nigérian, ce qui place la multinationale dans une situation de conflit potentiel avec à la fois l'État nigérian qui lui fournit les licences et les populations locales (Aborisade, 2010) comme nous avons pu le constater lors du précédent chapitre. Ce faisant, Shell contrôle effectivement une partie non négligeable du territoire nigérian principalement dans le delta du Niger, ajoutant ainsi une nouvelle situation asymétrique entre la multinationale et l'État nigérian, puisque dans les faits, le gouvernement nigérian soutient l'entreprise (Aborisade, 2010).

Un troisième élément qui caractérise le pouvoir économique relatif de Shell en tant que multinationale par rapport à l'autorité publique nigériane est son impact incontournable en termes d'IDE et d'apport aux finances nigérianes via les taxes. En effet, malgré un contexte institutionnel considéré comme défavorable aux affaires, les multinationales pétrolières dont Shell est la plus grosse représentante au Nigéria investissent la majorité des IDE vers l'économie nigérienne, dont le total vaut à titre indicatif la somme de 6,03 milliards de dollars en 2010 (Igbani & Inegite, 2025). L'État nigérian est également lié à Shell et aux autres multinationales pétrolières par les revenus fiscaux dont il tire bénéfice : ces revenus s'élèvent à 230 milliards de dollars en l'espace de 40 ans, et en ce qui concerne la SPDC à elle seule, elle représente un

revenu fiscal de 2,2 milliards de dollars sur l'année 2004 seulement (Ite, 2007). Le retrait de ces sommes porterait un coup substantiel à la croissance de l'économie nigériane, et les multinationales du pétrole ont donc la capacité de freiner l'entrée de capitaux injectés dans l'économie nigériane, leur offrant un pouvoir structurel supplémentaire.

Tous ces éléments démontrent la place centrale occupée par Shell dans la structure économique nigériane. Dès lors, la dépendance du gouvernement nigérian aux activités économiques de Shell se matérialise lorsque l'entreprise privée a effectivement pu freiner des législations perçues comme contraignantes pour leur rentabilité économique. Lorsqu'en 1996, le gouvernement a voulu diversifier le marché du pétrole sur son territoire, il adopta le *Marginal Fields Decree* afin de redistribuer certaines concessions pétrolières possédées par les multinationales à des entreprises pétrolières locales (Frynas et al., 2000). Néanmoins, la possibilité pressentie par le gouvernement nigérian devenu civil en 1999 de s'aliéner les grandes multinationales pétrolières vitales pour son économie par l'application de ce décret le rendit caduc presque instantanément (Frynas et al., 2000). La situation de quasi-monopole de Shell sur le marché pétrolier nigérian a ainsi bridé le gouvernement nigérian dans sa volonté de diversifier cette économie cruciale pour le développement du pays. C'est ici un exemple chimiquement pur d'influence exercée via le *structural power*. Le graphique présenté ci-dessus montre cependant que Shell a relativement perdu des parts dans la production de pétrole nigériane, mais a su se maintenir à la première place des entreprises productrices de pétrole sur le marché national. Ici, le *structural power* de Shell a donc exercé une influence partielle, le géant pétrolier ayant pu conserver son statut privilégié tout en permettant une légère diversification du marché.

En outre, une autre législation émise par le gouvernement nigérian s'est vue impactée par le *structural power* de Shell. Il s'agit de la *Petroleum Industry Bill* (PIB), un projet de loi réformant fondamentalement le secteur pétrolier nigérian. Discuté à partir de 2007, ses objectifs furent d'augmenter la production de pétrole sur le territoire du Nigéria, tout en fournissant davantage de revenus au gouvernement et en privatisant et commercialisant la NNPC (Hennchen, 2015). Si une partie de la loi a été promulguée de manière autonome sous le nom de *Nigerian Content Development Bill* en 2010, la PIB comprenait également une réforme fiscale qui augmentait les taxes sur les

entreprises exploitant le pétrole ainsi qu'une renégociation des contrats commerciaux avec ces entreprises ; cette partie de la loi fut sujette à de plus vifs débats, Shell l'ayant décrite comme un frein potentiel à de futurs investissements (Hennchen, 2015). Finalement, la PIB a connu un parcours laborieux : de nombreuses concessions ont été faites par les législateurs sur la corruption et la transparence que cette loi était censée amener, et elle était toujours en discussion en 2014, reflétant l'incapacité du gouvernement nigérian de réformer le secteur pétrolier en profondeur (Pérouse De Montclos, 2014). Les déclarations de Shell à l'encontre de la loi montrent encore une fois que le simple fait d'exister en tant que géant du pétrole au Nigéria influence les autorités législatrices de manière significative et avec un impact réel sur le secteur pétrolier. Le *structural power* est donc un moyen d'influence bien tangible que Shell exerce sur les responsables politiques nigériens.

En guise de résumé, Shell est parvenu à freiner une législation censée diversifier le marché pétrolier, oligopolistique au Nigéria, par sa position en tant qu'entreprise pétrolière fondamentale pour l'économie nigérienne. Le géant pétrolier connecte la région pétrolifère du delta du Niger au réseau économique mondialisé. L'entreprise occupe également une place de choix dans le paysage industriel nigérian par son contrôle effectif d'une part significative du territoire nigérian par ses activités économiques. La menace posée par le potentiel arrêt d'une part non négligeable d'IDE injectés dans l'économie nationale, ainsi que l'assiette budgétaire que l'entreprise fournit à la fiscalité nigérienne augmente d'autant plus la force d'influence de Shell vis-à-vis du gouvernement nigérian. C'est ainsi que la place centrale de Shell pour la vitalité de l'économie nigérienne explique cette asymétrie de pouvoir entre le gouvernement du pays ouest-africain et la multinationale anglo-néerlandaise.

c) Discussion théorique selon le structural power et le courant marxiste en économie politique internationale

Au cours de cette section, nous allons analyser les éléments empiriques précédemment présentés au regard des théories qui composent notre hypothèse de départ : le concept de *structural power* et les méthodes d'analyse marxiste en économie politique internationale, avec notamment la dualité entre infrastructure et superstructure. La théorie du *structural power* offre un cadre d'analyse pertinent pour étudier une organisation privée évoluant dans un contexte institutionnel particulier.

Pour rappel, le *structural power* des entreprises privées désigne le pouvoir acquis par ces entreprises grâce à leur position privilégiée au sein d'un système économique capitaliste. La relation infrastructure-superstructure telle que conceptualisée par l'école marxiste permet de compléter la théorie du *structural power*. En effet, cette théorie explique que l'État, ses institutions et l'idéologie dominante sont générés par les rapports de force économiques pour implicitement faire perdurer le mode de production capitaliste (Althusser, 1995c). Subséquemment, cette théorie explique le *structural power* des entreprises également par leur place dans la production économique, tout en insistant sur le rapport de force qui en résulte. Les deux courants théoriques sont justement liés par une même conception ontologique de base : le concept d'hégémonie de Gramsci, défini comme l'ordre idéologique de la classe dominante dans une société donnée, sur appui d'une alliance entre classes, forces économiques et institutions appelé « bloc historique » (Gill & Law, 1989). C'est donc à la fois un concept marxiste et le socle ontologique du *structural power* (Gill & Law, 1989). Analysons désormais l'influence de Shell au Nigéria à la lumière de ces théories.

Il apparaît désormais clair que les politiques néolibérales appliquées au secteur du pétrole à partir du commencement de la quatrième république nigériane en 1999 ont directement engrangé des bénéfices pour les entreprises pétrolières sur place. Les réformes néolibérales entreprises par les gouvernements successifs de cette quatrième république ont progressivement dérégulé le secteur davantage, en assouplissant les mesures et les réglementations relatives à l'exploitation pétrolière, ce qui a permis à Shell de comparativement s'accaparer plus de ressources financières par cette exploitation que le gouvernement nigérian lui-même (Samson Olusegun Oyefolu & Adebola A. Alade, 2025). Nous en déduisons que Shell a mécaniquement intérêt à influencer les réformes publiques nigérianes vers davantage de dérégulations et un recul global de l'intervention de l'État dans l'économie, c'est-à-dire un cadre économique néolibéral. Si intérêt il y a, est-ce que Shell a réellement influencé la gouvernance nigériane grâce à son pouvoir structurel ?

Les éléments empiriques développés ci-dessus nous permettent d'affirmer que ce fut le cas. En effet, nous avons vu que le *Marginal Fields Decree* ainsi que le projet de loi PIB, proposés par le gouvernement nigérian respectivement en 1996 et 2007, ont été modifiés par anticipation des décideurs politiques par rapport à un potentiel retranchement de l'activité économique de la multinationale pétrolière (Frynas et al.,

2000 ; Hennchen, 2015). Ces deux cas empiriques identifiés démontrent l'importance du *structural power* de Shell dans l'influence des politiques publiques du Nigéria. Cette affirmation est également validée par Culpepper (2015) : le *structural power* est d'autant plus saillant lorsque les préférences des entreprises qui l'exercent vont à l'encontre de celles du gouvernement ou de l'opinion publique. Or, dans le cas de la régulation de l'industrie pétrolière, des études d'opinion montrent clairement que l'opinion nigériane tend à favoriser davantage de régulations, c'est-à-dire l'inverse de ce qui a été entrepris lors de la période étudiée. Ainsi, depuis le retour des gouvernements civils en 1999, 85 % des citoyens nigériens interrogés par Samson Olusegun Oyefolu & Adebola A. Alade (2025) estiment que le secteur pétrolier nigérian est régi par des principes économiques néolibéraux, tandis que 70 % d'entre eux estiment que le gouvernement a un rôle important à jouer dans ce secteur.

La théorie marxiste de l'infrastructure influençant de manière déterminante la superstructure pour que les rapports de production perdurent offre également un regard nouveau et riche de sens sur le phénomène étudié ici. La revue de la littérature à ce sujet a permis d'identifier la notion d'appareil idéologique d'État (AIE) telle que décrite par Althusser (1995b), c'est-à-dire les institutions ou organisations permettant de maintenir une idéologie elle-même déterminée par l'infrastructure économique. Selon cette approche, Shell se base sur son infrastructure économique omniprésente au Nigéria afin de garantir une pérennité de son profit, via les AIE le permettant. Cela permet d'expliquer l'hégémonie du néolibéralisme dans la sphère politique nigériane que nous avons détaillée plus haut et dans Egwim (2022), permise selon la théorie marxiste par le pouvoir infrastructurel de Shell, entre autres entreprises privées. L'ensemble des éléments empiriques présentés ci-dessus montrent clairement que les activités économiques de Shell ont bénéficié de l'application des PAS dans l'économie nigériane, permettant ainsi de perdurer sa recherche de profit, cruciale dans le cadre d'une configuration capitaliste de l'économie. Cela montre que le néolibéralisme en tant qu'idéologie appliquée à l'économie nigériane peut être identifié comme superstructure si l'on suit la logique marxiste.

Toutefois, l'analyse réalisée lors de la précédente section montre que l'influence de Shell en tant qu'acteur économique structurant s'opère davantage en réaction à des actes juridiques jugés contraignants pour leurs profits, tels que la PIB et le *Regional Fields Decree*, au lieu d'opérer préventivement et proactivement. Par

conséquent, l'apport de cette théorie reste marginal par rapport à l'analyse permise par les théories du *structural power*. Néanmoins, si aucun lien d'influence n'a pu être décelé par le courant théorique marxiste, il serait intéressant d'analyser les interactions complexes entre la base économique prépondérante de Shell et la superstructure idéologique qui a pris le dessus dans la sphère politique du Nigéria à partir de 1986, avec une remarquable continuité malgré le passage à un régime politique civil en 1999. Le néolibéralisme lui-même peut être conceptualisé comme une superstructure hégémonique émergente des rapports de production sur la scène économique mondiale (Springer, 2012) préalablement au tournant politico-économique imposé au Nigéria par les PAS, mais cette perspective, bien qu'intéressante, s'éloigne du cadre d'analyse posé au sein de ce mémoire, c'est pourquoi elle ne sera pas détaillée davantage dans ces lignes.

Conclusion

L'implantation de Shell au Nigéria procure un champ d'analyse riche pour les théories marxistes et du *structural power* telles que présentées ici. Le cadrage de l'économie nigériane par les principes néolibéraux de l'économie depuis 1986 et l'adoption des PAS du FMI fournit un écosystème propice au développement des multinationales pétrolières, Shell en tête. Son implantation, déjà prépondérante avant cette période néolibérale, s'est vue renforcée par l'assouplissement des législations telles que voulues par les gouvernements nigériens successifs, qu'ils soient civils ou militaires. C'est d'ailleurs une continuité intrigante dans le système politique nigérien, malgré la transition vers un régime civil en voie de démocratisation à partir de 1999. Les gouvernements changent de forme, le néolibéralisme subsiste en tant que système idéologique hégémonique dans les principes économiques appliqués aux politiques publiques nigérianes.

D'une manière plus tangible, le *structural power* de Shell a frappé les législateurs civils nigériens à deux reprises : lors de l'application du *Marginal Fields Decree*, censé diversifier le marché du pétrole nigérien mais sur lequel le gouvernement est revenu préventivement pour éviter l'ire de Shell et la diminution de ses investissements dans le pays, et plus récemment lors des discussions ayant entouré le *Petroleum Industry Bill*, contre lequel Shell s'est publiquement porté, ce qui a assoupli le projet de loi sur sa dimension fiscale et ajourné son adoption. Ainsi, la diversification du marché du pétrole, voulue par le gouvernement nigérien, est

demeurée incomplète à cause de l'influence indirecte de Shell acquise grâce à son statut d'acteur économique incontournable pour le Nigéria, alors que les politiques néolibérales de retrait du secteur public de l'industrie extractive et d'assouplissement des normes ont subsisté, accroissant la dépendance du gouvernement nigérian aux activités économiques d'une entreprise multinationale européenne : Shell.

4. Chapitre III : l'influence de Shell sur les programmes internationaux de coopération au développement au Nigéria

Ce troisième et dernier chapitre est consacré à l'analyse de l'influence que peut exercer Shell sur les pratiques de gouvernance nigérianes à l'aide de la politisation et la mise à l'agenda de certains enjeux. Contrairement aux deux précédents chapitres, le terrain empirique sur lequel nous nous baserons pour l'analyse de ce chapitre se situe au niveau des instances de gouvernance internationales, notamment au niveau des politiques de coopération au développement de l'Union Européenne et à l'ONU dans les instances internationales de discussion autour des questions climatiques et énergétiques. Nous pensons en effet que grâce à un pouvoir structurel important au sein de ces instances, ainsi qu'à l'appel à des pratiques de lobbying, les multinationales du pétrole influencent la gouvernance dans les pays bénéficiaires des programmes de développement européens grâce à la modélisation par leur activisme des normes guidant ces programmes. C'est pourquoi ce chapitre aura pour but de tester l'hypothèse suivante : « la multinationale Shell, en politisant les enjeux climatiques à un niveau institutionnel international, et grâce au mécanisme européen de coopération *blending*, aligne les normes et pratiques de gouvernance énergétique sur ses intérêts commerciaux ». Pour ce faire, nous analyserons les Programmes Indicatifs Nationaux (PIN) conclus entre le Nigéria et l'Union Européenne à partir de 2000 jusqu'en 2020. Ce présent chapitre s'articulera en trois sections distinctes. Premièrement, nous décrirons empiriquement l'état des politiques de coopération au développement européennes en vigueur au Nigéria. Ensuite, nous examinerons l'activisme de Shell au sein des instances internationales qui déterminent les normes de gouvernance dans la coopération au développement. Enfin, nous analyserons ces éléments empiriques au regard des théories d'*agenda setting* et de politisation.

a) Modalités des programmes de coopération au développement de l'UE au Nigéria

Cette première section est donc dédiée à l'évaluation des politiques de coopération au développement liant État nigérian et Union Européenne. Ces deux entités politiques ont en effet une histoire commune en ce qui concerne les programmes de développement européens, le Nigéria ayant été l'un des pays africains instigateurs de la conférence de Lomé en 1975, fondatrice de la stratégie européenne de coopération au développement en Afrique (Drieghe, 2020). Depuis l'avènement d'un gouvernement civil au Nigéria en 1999, les relations entre l'UE et ce pays se sont améliorées, l'UE mettant davantage l'accent sur les questions de démocratie et des droits humains depuis l'adoption de la convention de Cotonou en 2000, même si ses intérêts stratégiques poussent l'UE à privilégier les projets de développement tournés vers le secteur énergétique nigérian (Bakare, 2019). De manière plus globale, les programmes de développement européens sont régis par des objectifs eux-mêmes déterminés par un ensemble de normes et de paradigmes reconnus sur la sphère internationale dans la coopération au développement. Pour rappel, en Afrique subsaharienne, l'UE a pour objectif premier la promotion de la démocratie, érigée en valeur fondatrice lors de la négociation des PIN, négociés pour une période de six ou sept ans avec les pays tiers depuis les accords de Cotonou (Enemuwe, 2025). Del Biondo (2011) explique que l'Union Européenne met l'emphasis sur la promotion du modèle de « gouvernance démocratique », concept qui regroupe plusieurs critères, dont le respect des droits humains, la transparence des institutions démocratiques, un climat favorable aux investissements privés ainsi qu'une gestion durable des ressources naturelles. Toutefois, l'auteure précise que l'UE s'intéresse quasiment exclusivement aux critères électoraux en ce qui concerne la conditionnalité des aides, même dans les cas où d'autres critères ne sont pas rencontrés (Del Biondo, 2011).

Comme nous l'évoquions dans le paragraphe précédent, les politiques de développement européennes à destination des pays d'Afrique subsaharienne sont fondées sur une série de paradigmes internationaux du développement. La gouvernance démocratique est une évolution de la bonne gouvernance définie par la Banque Mondiale, après l'adoption par l'UE de ce concept en tant que principe central de ses politiques de développement, progressivement consacré juridiquement à partir des années 1990 et la renégociation des différentes moutures des conventions de Lomé

et Cotonou, jusqu'au Consensus Européen sur le Développement adopté en 2005 (Carbone, 2010 ; Hilpold, 2002). Pour rappel, l'UE s'appuie également sur les normes décidées au sein de l'ONU pour légitimer son action : les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) ainsi qu'une explicite attention aux principes de développement durable (Hackenesch & European Parliament Directorate General for External Policies of the Union., 2016 ; Kardos, 2012).

Au Nigéria, ces politiques de développement se cristallisent autour d'un thème majeur : la promotion de la démocratie. Depuis 1999, le régime politique nigérian est une démocratie fragile et prompte aux violences électorales ; dans ce contexte, l'Union Européenne s'est imposée comme une puissance normative à travers des missions d'observation électorale, un soutien aux ONGs, des discussions au sein de sommets internationaux, un soutien financier aux institutions de contrôle démocratique et des accords formels directs avec le gouvernement nigérian (Enemuwe, 2025). Il y a toutefois un décalage important entre la variété des outils déployés, les moyens financiers importants et les résultats : ces efforts se concentrent sur le caractère électoral du régime nigérian, alors que d'autres facteurs liés à la sécurité font stagner le système politique du Nigéria depuis 1999, c'est-à-dire une démocratie fragilisée par la corruption et la violence (Enemuwe, 2025).

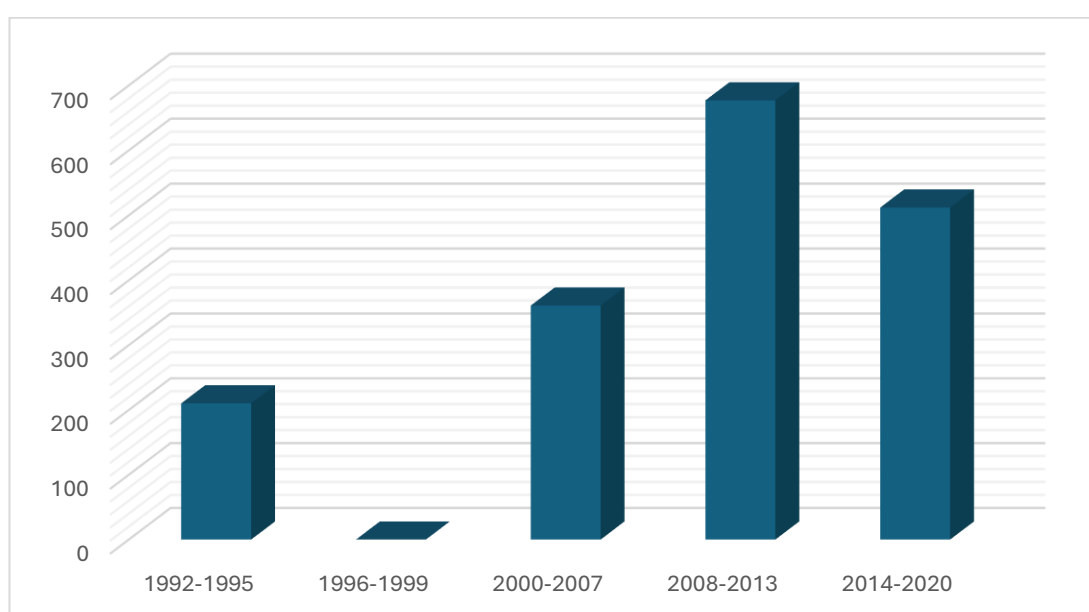
En réalité, c'est toute l'histoire démocratique contemporaine du pays qui a été marquée par ces deux caractéristiques : la violence électorale fait partie de la stratégie de campagne-même des partis politiques et trouve ses racines dans la tradition militaire dans la gestion politique nigériane par le passé (Ashindorbe, 2018 ; Yusuf, 2019), tandis que les pratiques de patronage d'élites politiques nigérianes à l'égard d'électeurs sont caractéristiques des élections de la quatrième république nigériane (Surajudeen, 2015). Violence électorale comme corruption sont donc des facteurs structurants des élections au Nigéria depuis le retour à la gouvernance civile en 1999 ; cet état de fait montre un faible impact des politiques européennes de promotion de la démocratie au Nigéria.

Pour revenir aux politiques de développement prônées par l'UE, celle-ci privilégie la question énergétique et la sécurisation du commerce pétrolier au Nigéria par rapport à la stabilité démocratique du pays (Khakee, 2007) : lors des élections de 2007, les observateurs envoyés par l'UE ont constaté un nombre important

d'irrégularités, ce qui n'a pas empêché les relations et les investissements UE-Nigéria de perdurer. En effet, bien que des sanctions importantes sur le Nigéria aient pu être prises lors du régime militaire d'Abacha entre 1993 et 1999, année du retour des élections, les transactions à destination de l'Europe en provenance de l'extraction pétrolière pratiquée par Shell n'ont pas été remises en question, et l'Europe adopte une approche pragmatique liée à l'importance du secteur énergétique nigérian pour ses entreprises (Khakee, 2007).

Figure 6

Montant (en millions d'euros) des fonds de la coopération européenne au Nigéria, 1992-2020



Note. D'après « Mechanisms and strategies of EU democracy promotion in Nigeria: an analytical overview. » de Enemuwe (2025). *Journal of African Elections*, 24(1), 26-51. DOI : 10.20940/JAE/2025/v24i1a2. © 2025 Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa.

Dans le graphique ci-dessus, nous constatons une augmentation des montants de coopération au développement alloués aux projets nigériens à partir de la démocratisation du pays. L'arrêt total des programmes entre 1996 et 1999 est dû à leur suspension, à la suite de la dégradation de la situation des droits humains au Nigéria à cette période (Enemuwe, 2025). À titre de comparaison, la somme allouée lors du PIN couvrant la période de 2000 à 2007, soit 361 millions d'euros, a représenté en 2000 environ 32,9 % de la valeur totale des IDE injectés dans l'économie nigériane lors de cette année (Banque Mondiale, 2024c), c'est-à-dire une part significative des rentrées de fonds dans l'économie nigériane.

Outre la promotion de la gouvernance démocratique dans ses programmes de coopération au développement, l'Union Européenne s'intéresse également aux questions énergétiques et climatiques, deux questions en réalité liées. Depuis le sommet UE-Afrique du Caire en 2000, la sécurité d'approvisionnement énergétique est une thématique structurante dans la relation entre l'UE et les pays Africains ; le Nigéria, en tant que pays producteur pétrolier de premier plan, est l'un des partenaires clés de l'UE dans ce cadre, ce qui fut confirmé par la signature de la *Nigeria-EU Joint Way Forward* (JWF) en 2009, qui place les investissements pétroliers au cœur de la coopération UE-Nigéria (Tichý et al., 2022). Toutefois, le Royaume-Uni en tant que pays est perçu comme l'interlocuteur principal du gouvernement nigérian en ce qui concerne l'énergie, ce qui coïncide avec la dominance de Shell (Tichý et al., 2022), son siège étant situé à Londres. En ce qui concerne le secteur énergétique, la région pétrolifère du delta du Niger se retrouve au centre des préoccupations des programmes de développement européens liés à cette question. Elle demeure l'une des régions les plus pauvres du Nigéria, et l'UE a concentré ses investissements vers trois projets distincts visant à moderniser et bâtir de nouvelles infrastructures liées à l'énergie entre 2000 et 2012, à hauteur de 210 millions d'€ investis (Nwaodu et al., 2016) avec comme cadre principal les ODM de l'ONU.

Ce chapitre est également l'occasion de nous concentrer sur les deux PIN signés entre le Nigéria et l'UE depuis 2000, afin d'évaluer si les politiques de développement concrètes de l'UE au Nigéria ont été impactées par l'influence de Shell sur la définition internationale de la bonne gouvernance. Le premier PIN couvre la période 2008-2013, alors que le second regroupe les années 2014 à 2020. On peut constater une évolution du contenu de ceux-ci en ce qui concerne la bonne gouvernance et les politiques climatiques promues par l'UE dans le cadre de sa politique de coopération au développement. En effet, le PIN 2008-2013 vise explicitement la réalisation des ODM de l'ONU, et propose pour ce faire un soutien aux élections et des mesures anti-corruption, ce qui reprend 40 % du budget de 677 millions d'euros de ce PIN (Commission Européenne, 2009). En ce qui concerne l'énergie et la transition climatique, le programme se concentre sur le développement des infrastructures énergétiques du pays, notamment via des financements privés, pour 15 % de l'enveloppe financière totale, alors que la lutte contre le changement climatique est reléguée aux objectifs secondaires du document (Commission

Européenne, 2009). Le PIN signé pour la période 2014-2020 place quant à lui l'énergie et le changement climatique prioritairement par rapport à la bonne gouvernance : près de 30 % du budget de 512 millions d'euros y sont attribués, contre 17,6 % pour la bonne gouvernance (Commission Européenne, 2014). L'UE préconise une privatisation du secteur énergétique, ainsi que le financement via le *blending* des infrastructures avec une attention particulière aux sources d'énergies renouvelables (Commission Européenne, 2014). Pour rappel, le *blending* est un outil par lequel l'UE finance des projets de coopération au développement dans des pays tiers en mixant fonds privés et publics, mais également par lequel les investisseurs privés peuvent directement participer à l'implémentation de tels projets sur place (European Commission. Directorate General for International Cooperation and Development., 2015).

L'UE concède cependant que la bonne gouvernance est toujours une source de préoccupation au Nigéria, et concentre son attention davantage sur les structures juridiques du pays, et se place dans la continuité par rapport au PIN précédent (Commission Européenne, 2014). L'on peut donc constater une évolution entre les deux programmes de coopération au développement implémentés par l'UE au Nigéria, avec comme différence notable l'emphase mise sur les enjeux énergétiques et davantage d'appel au secteur privé pour le deuxième programme à partir de 2014.

Tableau 3

Récapitulatif des principales différences entre deux PIN, 2008-2020

Dimension politique	PIN 2008-2013	PIN 2014-2020
Bonne gouvernance	Lutte anti-corruption et soutien aux élections	Renforcement des structures juridiques
Énergie	Développement des infrastructures énergétiques	Privatisation du secteur & financements mixtes du renouvelable

Note. D'après « Country Strategy Paper and National Indicative Programme for the period 2008-2013. » de Commission Européenne (2009).
https://www.gfmd.org/sites/g/files/tmzbd11801/files/pfp/mp/scanned_ng_csp10_en.pdf & « National Indicative Programm for the period 2014-2020. » de Commission Européenne (2014).
https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2019-09/nip-nigeria-20140619_en.pdf

De cette manière, l'UE se positionne comme un acteur-clé des politiques de coopération au développement à destination du Nigéria. Les montants alloués par l'UE

aux différents projets implémentés au Nigéria sont encadrés par une série de paradigmes internationalement reconnus : les ODM de l'ONU, le principe de bonne gouvernance de la Banque Mondiale, inclus dans les programmes de développement de l'UE depuis les accords de Cotonou en 2000 (Hilpold, 2002), et un accent sur la promotion de la démocratie. Si des programmes concrets de soutien aux institutions nigérianes et des opérations d'observation électorale ont été effectivement mis en place, l'UE a su également adopter une attitude pragmatique envers le gouvernement nigérian, afin de sauvegarder ses intérêts stratégiques notamment dans le domaine de l'énergie, dans lequel de nombreuses multinationales européennes dont Shell sont parties prenantes. C'est pourquoi la prochaine section de ce chapitre examine l'influence de Shell par rapport aux paradigmes qui façonnent les politiques de développement de l'UE, afin de déceler d'éventuels intérêts que la multinationale pétrolière pourrait tirer des programmes de coopération au développement.

b) Business pétrolier et bonne gouvernance

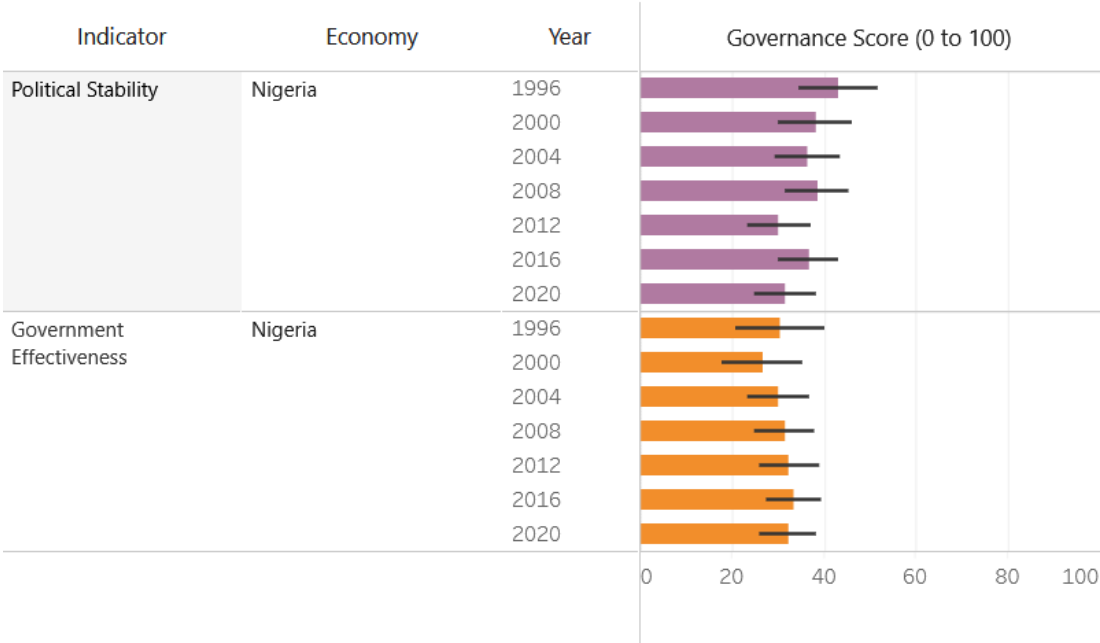
Nous savons désormais que l'Union Européenne a déployé des programmes de coopération au développement de manière significative au Nigéria, principalement dans les domaines de la promotion de la démocratie et du développement du secteur énergétique du pays ouest-africain. Depuis les accords de Cotonou en 2000, l'UE inscrit explicitement ses programmes de développement dans les principes de bonne gouvernance tels que définis par l'ONU dans ses ODM et par la Banque mondiale. Cette section poursuit dès lors la réflexion, en interrogrant les potentiels intérêts que Shell et d'autres multinationales retrouvent dans l'interprétation des normes de bonne gouvernance en actions politiques concrètes.

En premier lieu, il faut rappeler l'intérêt que peut avoir un cadre politico-institutionnel guidé par des principes de bonne gouvernance pour un opérateur privé international. La transparence dans les affaires publiques, principe-clé de la bonne gouvernance, améliore les conditions économiques des États l'appliquant. Un engagement gouvernemental vers plus de transparence rassure les acteurs économiques internationaux, ce qui crée une atmosphère d'investissement privé plus stable et attrayante. De même, il apparaît empiriquement que la bonne gouvernance une fois appliquée augmente le taux de profit du secteur privé à long terme, puisqu'elle est traduite par une stabilisation politique, une responsabilité accrue des décideurs publics et un cadre de régulation économique davantage prévisible (Ngobo & Fouda,

2012). Cette relation est d'autant plus vérifiée lorsque le pays analysé dispose d'un score de gouvernance bas, à l'image du Nigéria (Ngobo & Fouda, 2012). Par ailleurs, les données de la Banque Mondiale situent en effet les institutions nigérianes dans le bas du classement de leur index sur la gouvernance (Kaufmann et al., 2005), sur base des six indicateurs tels que présentés dans le graphique ci-dessous. Par conséquent, l'application de principes de bonne gouvernance dans la configuration politique nigériane bénéficierait fortement au secteur privé en termes de rentabilité.

Figure 7

Indicateurs de gouvernance du Nigéria, 1996-2004



Note. Tiré de « *Interactive Data Access | Worldwide Governance Indicators.* » par Banque Mondiale (2024). <https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/interactive-data-access>. © 2026 Groupe Banque Mondiale.

Des études empiriques focalisées sur les pays dits en développement suggèrent que la stabilité politique et l'efficacité gouvernementale sont les facteurs les plus positivement corrélés à la performance économique, parmi les facteurs relevés dans les données de la Banque Mondiale (Gani, 2011), c'est pourquoi ce sont les seuls facteurs de la typologie de la Banque Mondiale reprise dans la figure ci-dessus. Ces deux facteurs montrent une dégradation des conditions de la bonne gouvernance lors de la période étudiée ci-dessus, avec un score régressant pour la stabilité politique au fil des ans, alors que le score d'efficacité gouvernementale stagne à un niveau inférieur à 40 (Banque Mondiale, 2024b). Ceci montre que malgré la transition démocratique

initiée en 1999, le Nigéria peine à obtenir une réelle amélioration de sa gouvernance publique qui soit positive pour les intérêts du secteur privé.

Les indicateurs présentés ci-dessus montrent donc un échec significatif de la bonne gouvernance au Nigéria malgré l’amorce d’une transition démocratique. En réalité, la corruption et la pratique de la démocratie au Nigéria, caractérisée par des irrégularités et des violences électorales, alimentent l’érosion de la bonne gouvernance (Arowolo & Aluko, 2012 ; Ekundayo, 2017). Néanmoins, alors que les tentatives du gouvernement d’Obasanjo de lutter contre la corruption échouaient, les États du sud-ouest du Nigéria ont su développer une perception locale de la bonne gouvernance, ancrée socialement grâce à une tradition politique locale durable (Roelofs, 2023b). Ce mode de gouvernement local, appelé le « modèle de Lagos », est caractérisé par des mesures d’ouverture aux bailleurs de fonds internationaux, une position pro-marché et il a dès lors été salué par la Banque Mondiale comme un exemple à suivre, puisqu’il correspond aux conceptions occidentales de la bonne gouvernance bien qu’il ait été adopté localement (Roelofs, 2023a). Il en demeure que le gouvernement nigérian au niveau fédéral est loin de remplir les critères de bonne gouvernance tels que définis par les institutions internationales occidentales.

Dans le secteur pétrolier nigérian, la bonne gouvernance est là aussi déficiente. Dans l’État d’Edo, situé dans la région pétrolière du delta du Niger, les réformes institutionnelles adoptées depuis 2009 sont sévèrement jugées par la Banque Mondiale, malgré des résultats probants en terme de recette fiscale et de modernisation des infrastructures ; les mesures proposées par la Banque Mondiale ayant été considérées comme favorables à une situation dite de « malédiction des ressources », selon laquelle les recettes de l’exploitation pétrolière auraient échappé au pouvoir public local de l’État d’Edo (Porter & Watts, 2017). Les agences gouvernementales mandatées pour faire face aux préjudices climatiques et sociaux provoqués par l’exploitation du pétrole dans le delta du Niger sont elles aussi déficientes : la *Niger Delta Development Commission* (NDDC), créée en 2001 par le gouvernement Obasanjo, a échoué à produire des politiques aux effets concrets à cause du manque de transparence, de l’absence de participation des citoyens de la région, et de la corruption latente (Ikenga et al., 2022).

En résumé, la bonne gouvernance représente encore un horizon lointain pour le paysage politique nigérian. Malgré quelques évolutions dans ce sens localement, les débuts de la quatrième république au Nigéria ont été marqués par une stagnation de la démocratie et des critères de bonne gouvernance tels que définis par la Banque Mondiale. Le secteur pétrolier nigérian est lui aussi marqué par une absence d'impact concret de la bonne gouvernance sur sa régulation. Pour autant, nous avons pu constater que les principes édictés par la bonne gouvernance sont bénéfiques aux profits des entreprises multinationales, grâce à une stabilité politique accrue et un soutien avéré aux mécanismes de marché. Si Shell a effectivement influencé les institutions internationales dans leur définition de la bonne gouvernance, ce sera à perte dans le contexte nigérian, puisqu'il est très peu caractérisé par la bonne gouvernance.

c) Analyse de l'influence de Shell au niveau international selon les théories de politisation et mise à l'agenda

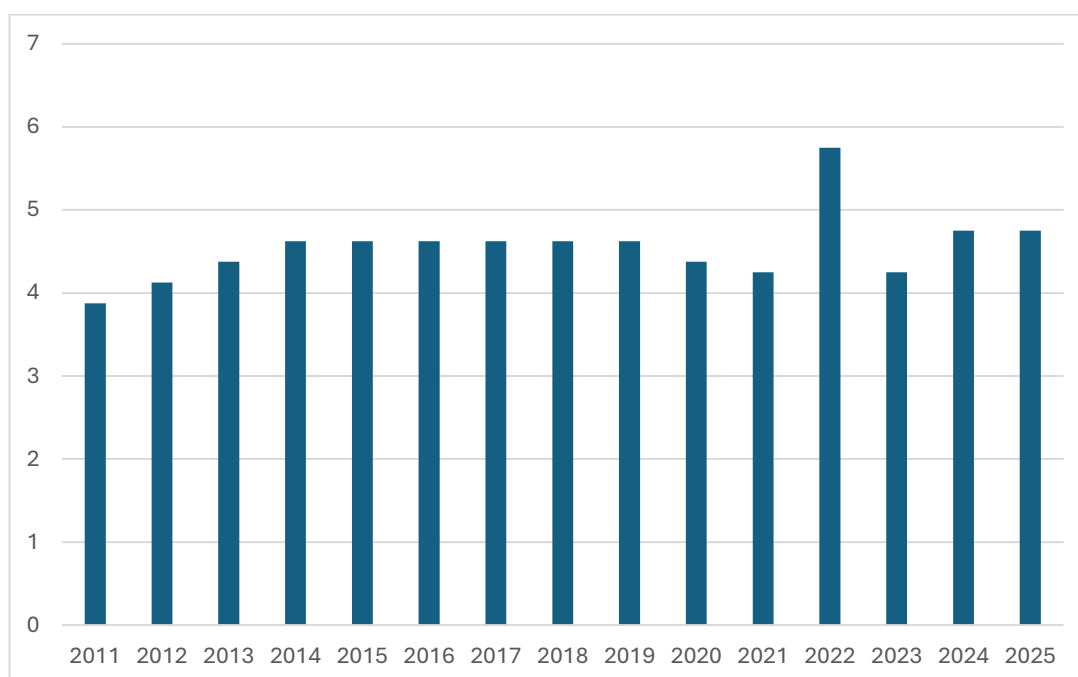
Cette section se consacre aux outils concrets d'influence de Shell au niveau de la constitution des programmes de coopération au développement européens, mais également pour la formulation des normes onusiennes sur lesquelles ces programmes européens se basent. Nous avons vu que le Nigéria est un partenaire important pour cette politique européenne, mais que le système politico-institutionnel du pays demeure peu marqué par la bonne gouvernance. Pour rappel, les politiques de coopération au développement, incluses dans la politique étrangère de l'UE, sont davantage sujettes au lobbying interne et notamment aux rencontres directes avec des législateurs européens, car les enjeux internationaux sont perçus comme moins mobilisateurs politiquement (Shapovalova, 2019). De même, Shell fait partie des 25 plus gros dépensiers en lobbying au niveau européen, dépensant plus de 28 millions d'euros en 1 an avec huit autres compagnies pétrolières (Dialer & Richter, 2019).

En ce qui concerne son activité lobbyiste, le site européen *Transparency Register* indique que Shell a participé à l'élaboration de 29 législations, toutes relevant de la transition énergétique et de la régulation du secteur (Transparency Register, 2026). Cette interface européenne dispose également d'autres informations importantes pour caractériser le lobbying de Shell au niveau de l'UE : Shell dépense en moyenne 4,5 millions d'€ dans le lobbying européen par an environ (Lobbyfacts, 2026). Shell a donc

exercé un lobbying intense sur les politiques énergétiques de l'UE lors d'une période qui coïncide avec la mise en place de deux PIN conséquents entre l'UE et le Nigéria : comme présenté ci-dessus, la période 2008-2013 a vu les programmes de développement européens être financés à hauteur de 677 millions d'euros, alors que le PIN couvrant les années 2014 à 2020 est financé par 512 millions d'euros (Enemuwe, 2025).

Figure 8

Somme annuelle moyenne (en millions d'€) dépensée par Shell dans le lobbying européen, 2011-2025



Note. D'après « *Lobbyfacts.eu.* » de Lobbyfacts (2026). <https://www.lobbyfacts.eu/datacard/shell-companies?rid=05032108616-26&sid=241232>.

Justement, Shell a eu des contacts avec la Commission Européenne en 2015, alors que le deuxième PIN évoqué ci-dessus venait d'être adopté. Le site *Lobbyfacts* a répertorié une réunion entre des lobbyistes de Shell et des représentants de la Direction Générale chargée des partenariats internationaux de la Commission Européenne à la date du 18 février 2015 ; cette réunion a porté sur les priorités de développement de l'UE au Nigéria, les possibilités d'investissement grâce au *blending*, ainsi que l'instabilité latente dans le delta du Niger (Lobbyfacts, 2026). S'il nous est impossible de conclure que cette réunion a laissé des marques concrètes dans les programmes de développement européens sur place, force est de constater qu'il y a eu des tentatives de lobbying interne de la part de Shell à l'égard des programmes de développement européens au Nigéria. Nous ne pouvons cependant considérer que ces tentatives de

lobbying eurent un effet significatif sur la constitution du programme européen de coopération au développement déployé au Nigéria.

Il nous reste cependant une piste à explorer : celle de l'influence de Shell au niveau de l'ONU, organisation à l'origine des principaux paradigmes de bonne gouvernance dans la coopération au développement. Pour rappel, les industries se constituent en *Business and Industry NGOs* (BINGO) lors des COP afin de participer aux discussions en tant qu'organisation non gouvernementale (Banerjee, 2012). À de maints égards, le cas de Shell est ici intéressant. En effet, si Shell se présente comme l'une des multinationales les plus proactives dans la lutte contre le changement climatique, ses représentants proposent aux décideurs politiques le captage et le stockage de carbone comme solution pour atteindre les objectifs climatiques de l'ONU, tout en défendant les énergies fossiles comme solution à moyen terme pour garantir un développement dans les pays du Sud global et un approvisionnement stable et bon marché en énergie (Nasiritousi, 2017). Shell influence ainsi la compréhension du changement climatique au niveau de l'ONU, ainsi que sa traduction en solutions politiques ; l'entreprise présente l'exploitation pétrolière comme faisant partie de la solution pour lutter contre le réchauffement climatique, avec succès (Nasiritousi, 2017).

Comment interpréter analytiquement ces éléments ? Premièrement, si l'on reprend la typologie de Zürn (2014) sur la politisation d'enjeux politiques au niveau des institutions internationales, les actions d'influence de Shell au niveau de l'ONU et de l'UE pour définir les normes de développement ne constituent en réalité pas une forme de politisation ; la politisation requérant une mise en avant d'un enjeu dans la sphère publique, et par conséquent une mobilisation de l'opinion publique par rapport à cet enjeu. Or, nous avons vu que Shell privilégie des pratiques de lobbying interne, c'est-à-dire se concentrant sur des discussions directes et fermées au public avec les représentants de l'UE ou lors des COP (Nasiritousi, 2017 ; Shapovalova, 2019). Nonobstant, les théories de l'*agenda setting* permettent de décrire beaucoup plus précisément les actions d'influence de Shell à l'international : pour Hassenteufel (2021), les enjeux deviennent politiquement pertinents lorsqu'un groupe social influent parvient à offrir son expertise au décideur politique sur le sujet en question. L'expertise dont Shell se prévaut dans les instances de décision de la COP pour proposer des réponses politiques au changement climatique permet à l'entreprise de cadrer et de définir cet enjeu d'une manière non contraignante, voire bénéfique pour

sa santé financière. Shell a en effet réussi, avec l'aide des groupes d'intérêt regroupant d'autres entreprises pétrolières, à faire reconnaître l'exploitation des énergies fossiles comme faisant partie de la solution globale au changement climatique (Nasiritousi, 2017).

Au niveau européen, nous avons relevé un cas de lobbying de Shell portant précisément sur le thème de la coopération au développement au Nigéria en 2015. Cependant, il est impossible d'attribuer un lien de causalité entre cet usage d'*instrumental power* et l'orientation du PIN de 2014 vers davantage de soutien au secteur privé dans le domaine de l'énergie au Nigéria par rapport à la mouture 2008 de ce document pour différentes raisons. Premièrement, le cas de lobbying relevé au sein de ce chapitre date de 2015, soit un an après la signature de la feuille du PIN entre l'UE et le Nigéria ; il serait donc absurde d'affirmer que le lobbying de Shell a pu l'impacter. Deuxièmement, nous avons analysé de manière détaillée l'état des structures politico-institutionnelles du Nigéria, afin de voir si elle correspondait aux critères internationalement admis de bonne gouvernance. Il s'avère que malgré une transition démocratique en cours, ces critères sont en stagnation voire en régression en ce qui concerne la stabilité politique (Banque Mondiale, 2024b).

Si Shell a effectivement influencé la définition des normes de bonne gouvernance dans la thématique environnementale au niveau de l'ONU, celle-ci, bien qu'en grande partie bénéfique au développement du secteur privé (Ngobo & Fouda, 2012), demeure absente du contexte politico-institutionnel du Nigéria. L'influence réelle de Shell sur la définition de la bonne gouvernance n'a donc pas eu d'impact significatif sur les politiques publiques nigérianes.

Conclusion

Au cours de ce chapitre, nous avons vu à quel point les politiques de développement de l'Union Européenne sont conséquentes vis-à-vis du partenaire nigérian, pays d'une haute importance stratégique notamment pour l'approvisionnement énergétique européen, parfois priorisé par rapport à l'objectif affiché de soutien à la bonne gouvernance démocratique. C'est pour cela que l'hypothèse travaillée au cours de ce chapitre a tenté de mettre en évidence les possibles influences exercées par Shell sur les paradigmes du développement européen, eux-mêmes ayant un impact sur les politiques publiques nigérianes. Cependant, cette

influence, bien que tangible surtout au niveau de l'ONU, reste marginale et peu effective sur les politiques concrètes appliquées au Nigéria. Nous n'avons en effet pas pu déceler d'influence de Shell sur les PIN adoptées entre l'UE et le pays ouest-africain.

Il s'agit sans doute du principal enseignement de ce chapitre par rapport à l'ensemble de la recherche effectuée dans ce mémoire : en mettant ces résultats en perspective avec ceux obtenus au cours des deux précédents chapitres, on peut légitimement supposer que Shell privilégie des modes d'influence plus directs et au sein même de la structure politico-institutionnelle nigériane, soit en faisant usage de méthodes relevant de l'*instrumental power*, soit via sa puissance infrastructurelle à l'égard des autorités publiques. Toutefois, ce troisième et dernier chapitre permet de souligner les liens existants entre décideurs politiques au niveau international et monde des affaires. Shell est en effet l'une des entreprises pétrolières dont l'influence est la plus significative envers les normes climatiques de l'ONU, partie intégrante de la bonne gouvernance telle qu'adoptée par l'UE dans ses politiques de coopération au développement.

Conclusion générale

Cette analyse des modes d'influence des multinationales pétrolières vis-à-vis des politiques publiques en vigueur en Afrique subsaharienne a permis de mettre en exergue des relations de pouvoir entre les secteurs public et privé à différents niveaux. À travers le cas d'étude de l'implantation de Shell au Nigéria entre 1990 et 2020, les multiples concepts théoriques que sont l'*instrumental* et le *structural power*, la dyade marxiste infrastructure-superstructure, la politisation et la mise à l'agenda offrent une perspective différente sur la problématique étudiée ici, autorisant une compréhension plus complète de l'enjeu de départ. Ainsi, la question de recherche « comment les entreprises multinationales pétrolières influencent-elles les politiques publiques des États d'Afrique subsaharienne ? » peut être répondue synthétiquement de la manière suivante : Shell influence les politiques sécuritaires du Nigéria au moyen de lobbying interne. L'entreprise oriente également les politiques de régulation du pétrole au moyen de son pouvoir infrastructurel exercé au sein de l'écosystème économique nigérian. Cependant et malgré une mise à l'agenda documentée de ses intérêts au sein des instances compétentes de l'ONU et de l'UE, Shell n'impacte que marginalement les politiques de coopération au développement appliquées au Nigéria via les programmes de l'UE.

Afin de répondre à la question de recherche constituant le fil rouge de cette enquête, trois hypothèses ont été développées sur base de la littérature en sciences politiques étudiant le pouvoir des entreprises privées. La première a été formulée de cette manière : « la multinationale pétrolière Shell influence les politiques publiques sécuritaires du gouvernement nigérian via des actions de lobbying interne ou externe selon le contexte institutionnel national dans lequel cette entreprise évolue ». Grâce au concept d'*institutional power*, le chapitre dédié à cette hypothèse a su mettre en évidence des cas empiriques de lobbying exercé par Shell soit auprès des autorités nigérianes, c'est-à-dire du lobbying interne, soit en embauchant des chefs locaux de l'ethnie Ogoni, ce qui constitue un cas de lobbying externe. Dans le contexte militaire caractéristique du Nigéria durant la décennie 1990, les tentatives de lobbying interne ont eu davantage de succès que les cas de lobbying externe. Ainsi, cette influence exercée par Shell à l'égard des autorités militaires nigérianes s'est matérialisée par une sécurisation accrue des infrastructures de l'entreprise multinationale, via l'envoi de

forces de police parfois militaire mais également par la création d'une force de sécurité privée, la SPY, employée directement par la succursale de Shell sur place. Grâce aux apports théoriques de l'*instrumental power*, nous avons pu catégoriser ces actes de lobbying sous le concept de dispositif de gouvernance privée, offrant un espace de régulation privé inédit à l'entreprise Shell. Nous avons également vu que des individus influents sont passés du statut d'employé de Shell au Nigéria à celui de responsable public important, phénomène appelé « portes tournantes ». Pour finir, le lobbying exercé par Shell a permis de voir naître des décisions politiques alors qu'elles furent largement contestées par la population locale, mobilisée au sein du MOSOP et dans le cadre de manifestations.

Ensuite, nous avons analysé la deuxième hypothèse, « la multinationale Shell s'appuie sur son *structural power* pour influencer les politiques publiques nigérianes à son avantage : en formulant implicitement des normes de gouvernance économique, les multinationales pétrolières arrivent en effet à orienter l'action publique en fonction du paradigme idéologique dans lequel elles s'inscrivent, favorable à leurs intérêts financiers ». À l'aide du concept de *structural power* et de la conception marxiste de l'infrastructure économique, nous avons pu mettre en exergue l'impact que Shell a provoqué sur deux lois de régulation de l'économie pétrolière, en allégeant leurs dispositions contraires à ses intérêts privés ou en retardant leur application. Cet impact provient de la place structurelle centrale que Shell occupe dans l'écosystème économique du Nigéria : pour la période étudiée, il s'agit à la fois du principal producteur de pétrole, ressource essentielle à la vigueur de l'économie nigériane, mais également d'un pourvoyeur de fonds fiscaux important pour les finances du pays ouest-africain. Dans un contexte marqué par davantage de mesures néolibérales à partir de la quatrième république nigériane en 1999, Shell a ainsi su accentuer les dérégulations de l'économie du pays, afin de faire perdurer un système économique lui permettant de réaliser davantage de profits.

Enfin, la troisième hypothèse, sous la forme de « la multinationale Shell, en politisant les enjeux climatiques à un niveau institutionnel international, et grâce au mécanisme européen de coopération *blending*, aligne les normes et pratiques de gouvernance énergétique sur ses intérêts commerciaux. », a permis de développer une analyse tournée vers les grandes institutions internationales de coopération au développement. Au fil du chapitre lui étant attribué, nous avons constaté l'existence

de normes définissant les programmes de coopération au développement de l'UE ; les normes identifiées sont les principes de gouvernance démocratique et le développement durable tel que présenté dans les Objectifs du Millénaire de l'ONU. Nous avons vu également que la bonne gouvernance encourage le développement du secteur privé. L'UE matérialise ces normes dans les Programmes Indicatifs Nationaux, qui mettent l'emphasis sur la construction de la démocratie au Nigéria, tout en priorisant dans les faits ses intérêts énergétiques et stratégiques. L'analyse de deux PIN de l'UE entre 2008 et 2020 a révélé d'une part que malgré des tentatives d'influence documentées de la part de Shell au niveau européen et onusien, les programmes de développement qui en découlent ont eu peu d'impact sur les politiques publiques au Nigéria. D'autre part, les indicateurs de la Banque Mondiale utilisés au cours de ce troisième chapitre indiquent une stagnation voire une dégradation des principes de bonne gouvernance dans l'espace politique nigérian. Cela signifie que les PIN affichant une volonté d'appliquer les principes de bonne gouvernance au Nigéria ont eu un impact faible sur la situation politique réelle du pays. Ainsi, malgré plusieurs éléments empiriques allant dans le sens d'une influence réelle de Shell sur les normes de gouvernance de la coopération au développement, l'impact des politiques concrètes de développement au Nigéria est marginal.

En somme, ces trois hypothèses ont permis d'obtenir une compréhension complète du phénomène d'influence de Shell sur les politiques publiques au Nigéria. De cette façon, nous avons pu mettre en évidence certaines pratiques d'influence privilégiées par la multinationale pétrolière. En effet, tandis que le lobbying interne et la puissance infrastructurelle de Shell ont entraîné des conséquences palpables respectivement sur la politique sécuritaire et la régulation du secteur énergétique au Nigéria, l'influence exercée sur les normes de coopération au développement n'a pas porté ses fruits. Par conséquent, nous pouvons envisager que c'est le contexte institutionnel nigérian qui a en partie déterminé la réussite ou l'échec de ces méthodes d'influence. Un État nigérian militarisé s'est en effet laissé convaincre d'utiliser ses forces de sécurité conformément à l'intérêt de Shell lors de la décennie 1990, alors qu'un contexte de gouvernance civile a été plus propice à l'influence des politiques économiques du Nigéria. L'échec de l'influence via l'outil de la coopération au développement pourrait quant à lui s'expliquer par l'échec de l'implémentation de la bonne gouvernance au Nigéria entre 2000 et 2020.

Évidemment, tout travail de l'ampleur d'un mémoire vient avec son lot de limites. Au niveau théorique, certaines contributions académiques n'ont pas permis d'atteindre des résultats concluants. C'est le cas de l'approche marxiste, difficile à appliquer au cas d'étude choisi, mais aussi du concept de politisation qui ne cerne pas avec précision le processus d'influence étudié lors du troisième chapitre. Nous n'ignorons pas qu'il est naturel dans tout raisonnement scientifique de formuler des questionnements qui demeurent sans réponse, mais peut-être que d'autres approches non explorées auraient autorisé une compréhension encore davantage complète du phénomène étudié dans ces lignes. En termes d'empirie, d'autres limites sont à relever : la documentation disponible concernant le cas du Nigéria a par moments manqué de diversité quant aux cas qu'elle décrivait. Ceci a borné la recherche à une période ou un domaine politique bien précis : le secteur sécuritaire dans les années 1990 pour le premier chapitre, les politiques de régulation du pétrole dans les années 2000 pour la seconde hypothèse et la même période pour la troisième. En conséquence de cela, il est difficile de comparer les résultats obtenus par ces différentes hypothèses. Pour autant, cette constatation s'inscrit pleinement dans la démarche adoptée pour ce mémoire. Nous avons en effet emprunté une posture méthodologique post-positiviste et pluraliste, ce qui implique que les résultats de nos recherches sont à comprendre indépendamment les uns des autres, tout en complétant la compréhension d'un même phénomène.

Pour conclure définitivement, la discipline des sciences politiques se démarque par sa diversité, tant dans les objets qu'elle étudie que dans les courants théoriques qui la composent. Au sein de cette discipline, le concept de pouvoir dans son sens large demeure sans doute l'un des plus commentés, définis et examinés. Ce mémoire a été rédigé avec pour objectif de continuer la réflexion académique autour du pouvoir, en analysant ce concept à travers le lien entre monde politique et économique et entre public et privé. Nous considérons cette réflexion comme particulièrement pertinente pour appréhender les enjeux politiques et économiques contemporains, alors que nous vivons un temps caractérisé par une porosité entre la sphère publique et le monde des affaires de plus en plus accrue.

Bibliographie

1. Articles scientifiques

- Aalbers, M. B. (2013). Neoliberalism is Dead. Long Live Neoliberalism. *International Journal of Urban and Regional Research*, 37(3), 1083-1090.
<https://doi.org/10.1111/1468-2427.12065>
- Abah, D., & Naankiel, P. W. (2016). Structural adjustment programme in Nigeria and its implications on socio-economic development, 1980-1995. *The Calabar Historical Journal*, 6(2), 1-7.
- Abimbola, O. S., & Dele, A. O. (2015). Multinational Corporations and Economic Development in Nigeria. *American Journal of Environmental Policy and Management*, 1(2), 16-24.
- Aborisade, F. (2010). Petro-capitalism, Neoliberalism, Labour and Community Mobilization in Nigeria. *Labour, Capital and Society / Travail, capital et société*, 43(1), 31-62. JSTOR.
- Adagbabiri, M. M. (2015). Challenges of democracy in Nigeria's fourth republic. *Public Policy and Administration Research*, 5(12), 7-12.
- Adeniran, M. A., Oladunjoye, M. A., & Doro, K. O. (2023). Soil and groundwater contamination by crude oil spillage : A review and implications for remediation projects in Nigeria. *Frontiers in Environmental Science*, 11, 1137496.
<https://doi.org/10.3389/fenvs.2023.1137496>
- Adindu Donatus Ogbu, Williams Ozowe, & Augusta Heavens Ikevuje. (2024). Oil spill response strategies : A comparative conceptual study between the USA and Nigeria. *GSC Advanced Research and Reviews*, 20(1), 208-227.
<https://doi.org/10.30574/gscarr.2024.20.1.0262>

- Andrade, J. C. S., & de Oliveira, J. A. P. (2015). The Role of the Private Sector in Global Climate and Energy Governance. *Journal of Business Ethics*, 130(2), 375-387. <https://doi.org/10.1007/s10551-014-2235-3>
- Arbatli, E. (2018). Resource nationalism revisited : A new conceptualization in light of changing actors and strategies in the oil industry. *Energy Research & Social Science*, 40, 101-108. <https://doi.org/10.1016/j.erss.2017.11.030>
- Archibong, B., Coulibaly, B., & Okonjo-Iweala, N. (2021). Washington Consensus Reforms and Lessons for Economic Performance in Sub-Saharan Africa. *The Journal of Economic Perspectives*, 35(3), 133-156. <https://doi.org/10.1257/jep.35.3.133>
- Arowolo, D. E., & Aluko, O. A. (2012). Democracy, political participation and good governance in Nigeria. *International Journal of Development and Sustainability*, 1(3), 797-809.
- Ashindorbe, K. (2018). Electoral Violence and the Challenge of Democratic Consolidation in Nigeria. *India Quarterly: A Journal of International Affairs*, 74(1), 92-105. <https://doi.org/10.1177/0974928417749639>
- Ashindorbe, K., & Danjibo, N. (2022). Two Decades of Democracy in Nigeria : Between Consolidation and Regression. *Journal of African Elections*, 21(2), 168-183. <https://doi.org/10.20940/JAE/2022/v21i2a8>
- Babb, S. (2005). The Social Consequences of Structural Adjustment : Recent Evidence and Current Debates. *Annual Review of Sociology*, 31(1), 199-222. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.31.041304.122258>
- Babb, S. (2013). The Washington Consensus as transnational policy paradigm : Its origins, trajectory and likely successor. *Review of International Political Economy*, 20(2), 268-297. <https://doi.org/10.1080/09692290.2011.640435>

- Bakare, O. (2019). Investigating Nigerian-European Union Relations : A Focus on the EU's Strategic Interests in Nigeria since 1999. *Open Journal of Social Sciences*, 07(06), 233-242. <https://doi.org/10.4236/jss.2019.76019>
- Banerjee, S. B. (2012). A Climate for Change ? Critical Reflections on the Durban United Nations Climate Change Conference. *Organization Studies*, 33(12), 1761-1786. <https://doi.org/10.1177/0170840612464609>
- Biersteker, T. J. (1989). Critical Reflections on Post-Positivism in International Relations. *International Studies Quarterly*, 33(3), 263-267. <https://doi.org/10.2307/2600459>
- Boele, R., Fabig, H., & Wheeler, D. (2001). Shell, Nigeria and the Ogoni. A study in unsustainable development : I. The story of Shell, Nigeria and the Ogoni people – environment, economy, relationships: conflict and prospects for resolution1. *Sustainable Development*, 9(2), 74-86. <https://doi.org/10.1002/sd.161>
- Bué, C. (2011). La politique de développement de l'Union européenne : Réformes et européanisation. *Critique internationale*, n° 53(4), 83-99. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/cii.053.0083>
- C Kingsley, A., & O Gregory, A. (2019). Occupational hazards from BIR in selected crude oil production pipes storage locations in Niger Delta region of Nigeria. *Current Journal of Applied Science and Technology*, 37(2), 1-12.
- Campos, N. F., & Giovannoni, F. (2007). Lobbying, corruption and political influence. *Public Choice*, 131(1-2), 1-21. <https://doi.org/10.1007/s11127-006-9102-4>
- Carbone, M. (2010). The European Union, Good Governance and Aid Co-ordination. *Third World Quarterly*, 31(1), 13-29. <https://doi.org/10.1080/01436590903557306>

- Carbone, M., & Orbie, J. (2014). Beyond Economic Partnership Agreements : The European Union and the trade–development nexus. *Contemporary Politics*, 20(1), 1-9. <https://doi.org/10.1080/13569775.2014.882570>
- Carroll, T., & Jarvis, D. S. L. (2015). The New Politics of Development : Citizens, Civil Society, and the Evolution of Neoliberal Development Policy. *Globalizations*, 12(3), 281-304. <https://doi.org/10.1080/14747731.2015.1016301>
- Choi, S.-J., Jia, N., & Lu, J. (2015). The Structure of Political Institutions and Effectiveness of Corporate Political Lobbying. *Organization Science*, 26(1), 158-179.
- Culpepper, P. D. (2015). Structural power and political science in the post-crisis era. *Business and Politics*, (Journal Article). <https://doi.org/10.1515/bap-2015-0031>
- Culpepper, P. D., & Reinke, R. (2014). Structural Power and Bank Bailouts in the United Kingdom and the United States. *Politics & Society*, 42(4), 427-454. <https://doi.org/10.1177/0032329214547342>
- De Wilde, P., Leupold, A., & Schmidtke, H. (2016). Introduction : The differentiated politicisation of European governance. *West European Politics*, 39(1), 3-22. <https://doi.org/10.1080/01402382.2015.1081505>
- Deglow, A., & Fjelde, H. (2024). Violent Elections and Citizens' Support for Democratic Constraints on the Executive: Evidence From Nigeria. *Comparative Political Studies*, 57(4), 613-643. <https://doi.org/10.1177/00104140231178730>
- Del Biondo, K. (2011). Democracy Promotion Meets Development Cooperation : The EU as a Promoter of Democratic Governance in Sub-Saharan Africa. *European*

Foreign Affairs Review, 16(Issue 5), 659-672.

<https://doi.org/10.54648/EERR2011044>

Detomasi, D. A. (2007). The Multinational Corporation and Global Governance : Modelling Global Public Policy Networks. *Journal of Business Ethics*, 71(3), 321-334. <https://doi.org/10.1007/s10551-006-9141-2>

Devoue, E. (2014). Bonne gouvernance et insularité. *Etudes caribéennes*, 27-28(27/28), 171-184. <https://doi.org/10.4000/etudescaribeennes.6784>

Drieghe, L. (2020). The first Lomé Convention between the EEC and ACP group revisited : Bringing geopolitics back in. *Journal of European Integration*, 42(6), 783-798. <https://doi.org/10.1080/07036337.2019.1682566>

Egwim, A. I. (2022). Neoliberal consensus and Nigerian party politics. *Journal of Contemporary African Studies*, 40(3), 431-448. <https://doi.org/10.1080/02589001.2023.2177262>

Eising, R. (2007). Institutional Context, Organizational Resources and Strategic Choices : Explaining Interest Group Access in the European Union. *European Union Politics*, 8(3), 329-362. <https://doi.org/10.1177/1465116507079542>

Ekanade, O. V. (2014). The dynamics of forced neoliberalism in Nigeria since the 1980s. *Journal of Retracing Africa*, 1(1), 1-24.

Ekberg, K., & Brink Pinto, A. (2023). Crafting counter frames : Shell's corporate strategies in the Nigeria campaign, 1995–1998. *The Extractive Industries and Society*, 13, 101207. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2022.101207>

Ekundayo, W. J. (2017). Good governance theory and the quest for good governance in Nigeria. *International Journal of Humanities and Social Science*, 7(5), 154-161.

- Elum, Z. A., Mopipi, K., & Henri-Ukoha, A. (2016). Oil exploitation and its socioeconomic effects on the Niger Delta region of Nigeria. *Environmental Science and Pollution Research*, 23(13), 12880-12889. <https://doi.org/10.1007/s11356-016-6864-1>
- Enemuwe, C. A. (2025). Mechanisms and strategies of EU democracy promotion in Nigeria : An analytical overview. *Journal of African Elections*, 24(1), 26-51. <https://doi.org/10.20940/JAE/2025/v24i1a2>
- Eun, Y.-S. (2017). To what extent is post-positivism ‘practised’ in International Relations? Evidence from China and the USA. *International Political Science Review*, 38(5), 593-607. <https://doi.org/10.1177/0192512116642222>
- Fairfield, T. (2010). Business Power and Tax Reform : Taxing Income and Profits in Chile and Argentina. *Latin American Politics and Society*, 52(2), 37-71. <https://doi.org/10.1111/j.1548-2456.2010.00081.x>
- Fasakin, A. (2015). State and Democratization in Nigeria. *Democracy and Security*, 11(3), 298-317. <https://doi.org/10.1080/17419166.2015.1068694>
- Forster, T., Kentikelenis, A. E., Reinsberg, B., Stubbs, T. H., & King, L. P. (2019). How structural adjustment programs affect inequality : A disaggregated analysis of IMF conditionality, 1980–2014. *Social Science Research*, 80, 83-113. <https://doi.org/10.1016/j.ssresearch.2019.01.001>
- Frynas, J. G. (1998). Political instability and business : Focus on Shell in Nigeria. *Third World Quarterly*, 19(3), 457-478. <https://doi.org/10.1080/01436599814343>
- Frynas, J. G. (2010). Corporate Social Responsibility and Societal Governance : Lessons from Transparency in the Oil and Gas Sector. *Journal of Business Ethics*, 93, 163-179. JSTOR.

- Frynas, J. G., Beck, M. P., & Kamel Mellahi. (2000). Maintaining Corporate Dominance after Decolonization : The « First Mover Advantage » of Shell-BP in Nigeria. *Review of African Political Economy*, 27(85), 407-425. JSTOR.
- Gani, A. (2011). Governance and Growth in Developing Countries. *Journal of Economic Issues*, 45(1), 19-40. <https://doi.org/10.2753/JEI0021-3624450102>
- Geppert, M., & Dörrenbächer, C. (2014). Politics and Power within Multinational Corporations : Mainstream Studies, Emerging Critical Approaches and Suggestions for Future Research. *International Journal of Management Reviews : IJMR*, 16(2), 226-244. <https://doi.org/10.1111/ijmr.12018>
- Gill, S. R., & Law, D. (1989). Global Hegemony and the Structural Power of Capital. *International Studies Quarterly*, 33(4), 475-499. <https://doi.org/10.2307/2600523>
- Goldstein, A. (2009). New Multinationals from Emerging Asia : The Case of National Oil Companies. *Asian Development Review*, 26(02), 26-56. <https://doi.org/10.1142/S0116110509500097>
- Gonzalez, A. (2016). Poverty, oil and corruption : The need for a Quad-Sector Development Partnership (QSDP) in Nigeria's Niger Delta. *Development Policy Review*, 34(4), 509-538. <https://doi.org/10.1111/dpr.12164>
- Graham, E., & Ovadia, J. S. (2019). Oil exploration and production in Sub-Saharan Africa, 1990-present : Trends and developments. *The Extractive Industries and Society*, 6(2), 593-609. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2019.02.001>
- Harrison, G. (2019). Authoritarian neoliberalism and capitalist transformation in Africa : All pain, no gain. *Globalizations*, 16(3), 274-288. <https://doi.org/10.1080/14747731.2018.1502491>

- Hathaway, T. (2016). Lukes Reloaded : An Actor-Centred Three-Dimensional Power Framework. *Politics (Manchester, England)*, 36(2), 118-130.
<https://doi.org/10.1111/1467-9256.12099>
- Hathaway, T. (2020). Neoliberalism as Corporate Power. *Competition & Change*, 24(3-4), 315-337. <https://doi.org/10.1177/1024529420910382>
- Heerten, L., & Moses, A. D. (2014). The Nigeria–Biafra war : Postcolonial conflict and the question of genocide. *Journal of Genocide Research*, 16(2-3), 169-203.
<https://doi.org/10.1080/14623528.2014.936700>
- Hennchen, E. (2015). Royal Dutch Shell in Nigeria : Where Do Responsibilities End? *Journal of Business Ethics*, 129(1), 1-25. <https://doi.org/10.1007/s10551-014-2142-7>
- Hill, C., Namara, C., Orcaya, J., Bogrand, A., & Sellwood, S. A. (2021). Hidden in plain sight : Gender analysis of the environmental and social impact assessment of the East African Crude Oil Pipeline. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 39(3), 229-239. <https://doi.org/10.1080/14615517.2021.1904696>
- Hilpold, P. (2002). EU Development Cooperation at a Crossroads : The Cotonou Agreement of 23 June 2000 and the Principle of Good Governance. *European Foreign Affairs Review*, 7(Issue 1), 53-72. <https://doi.org/10.54648/404883>
- Idemudia, U. (2009). Oil Extraction and Poverty Reduction in the Niger Delta : A Critical Examination of Partnership Initiatives. *Journal of Business Ethics*, 90(Suppl 1), 91-116. <https://doi.org/10.1007/s10551-008-9916-8>
- Igbani, R. O., & Inegite, G. L. (2025). TRANSNATIONAL CORPORATIONS AND THE NIGERIAN ECONOMY IN THE 21ST CENTURY. ARE THEY TWO SIDES OF A COIN? *African Journal of Social and Behavioural Sciences (AJSBS)*, 15(2).

- Ikenga, F. A., Edo, Z. O., & Ighoshemu, B. O. (2022). Good Governance and the Sustainable Development of the Niger Delta Region of Nigeria : Assessing the Impact of Government Interventonist Agencies. *Journal of Danubian Studies and Research*, 12(1), 251-274.
- Ite, U. E. (2007). Changing times and strategies : Shell's contribution to sustainable community development in the Niger Delta, Nigeria. *Sustainable Development*, 15(1), 1-14. <https://doi.org/10.1002/sd.294>
- Jamali, D. (2010). The CSR of MNC Subsidiaries in Developing Countries : Global, Local, Substantive or Diluted? *Journal of Business Ethics*, 93(S2), 181-200. <https://doi.org/10.1007/s10551-010-0560-8>
- Jeje, E., Adebayo, O., & Azaigba, K. (2022). The implications of military rule on democracy in Nigeria, 1966-2018. *Journal of Humanities and Peace Studies*, 3, 1-9.
- Kalaitzake, M. (2017). The Political Power of Finance : The Institute of International Finance in the Greek Debt Crisis. *Politics & Society*, 45(3), 389-413. <https://doi.org/10.1177/0032329217707969>
- Kardos, M. (2012). The Reflection of Good Governance in Sustainable Development Strategies. *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, 58, 1166-1173. <https://doi.org/10.1016/j.sbspro.2012.09.1098>
- Katsina, A. M. (2016). Peoples Democratic Party in the Fourth Republic of Nigeria : Nature, Structure, and Ideology. *Sage Open*, 6(2), 2158244016651910. <https://doi.org/10.1177/2158244016651910>
- Kentikelenis, A. E., Stubbs, T. H., & King, L. P. (2016). IMF conditionality and development policy space, 1985-2014. *Review of International Political*

Economy : *RIPE*, 23(4), 543-582.

<https://doi.org/10.1080/09692290.2016.1174953>

Khakee, A. (2007). *EU Democracy Promotion in Nigeria : Between realpolitik and idealism.*

Kifordu, H. (2013). NIGERIAN POLITICAL SYSTEMS SINCE POLITICAL INDEPENDENCE : CHANGES AND TREJECTORIES. *Hegemonia: Revista de Ciências Sociais*, (12), 32. <https://doi.org/10.47695/hegemonia.vi12.102>

Kılıç, S. (2021). Does COVID-19 as a Long Wave Turning Point Mean the End of Neoliberalism? *Critical Sociology*, 47(4-5), 609-623. <https://doi.org/10.1177/0896920520980083>

Klüver, H., Braun, C., & Beyers, J. (2015). Legislative lobbying in context : Towards a conceptual framework of interest group lobbying in the European Union. *Journal of European Public Policy*, 22(4), 447-461. <https://doi.org/10.1080/13501763.2015.1008792>

Kodila-Tedika, O., & Simplice, A. (2016). State fragility, rent seeking and lobbying : Evidence from African data. *International Journal of Social Economics*, 43(10), 1016-1030. <https://doi.org/10.1108/IJSE-11-2014-0234>

Kunz, S. (2020). A business empire and its migrants : Royal Dutch Shell and the management of racial capitalism. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 45(2), 377-391. <https://doi.org/10.1111/tran.12366>

Lawal, O. A. (2010). From Colonial Reforms to Decolonization : Britain and the Transfer of Power in Nigeria, 1947-1960. *Journal of the Historical Society of Nigeria*, 19, 39-62.

Li, M., Trencher, G., & Asuka, J. (2022). The clean energy claims of BP, Chevron, ExxonMobil and Shell : A mismatch between discourse, actions and

- investments. *PLOS ONE*, 17(2), e0263596.
<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0263596>
- Lowery, D. (2007). Why Do Organized Interests Lobby? A Multi-Goal, Multi-Context Theory of Lobbying. *Polity*, 39(1), 29-54.
<https://doi.org/10.1057/palgrave.polity.2300077>
- Madueke, O. (2025). Ethnic mobilisation and state fragility in Nigeria: An instrumentalist perspective. *National Identities*, 1-21.
<https://doi.org/10.1080/14608944.2025.2566825>
- Mainguy, C., & Kern, F. (2022). La politique de coopération au développement de l'Union européenne avec les pays ACP. *Mondes en développement*, 199200(3), 159-169. <https://doi.org/10.3917/med.199.0163>
- Manby, B. (1999). The Role and Responsibility of Oil Multinationals in Nigeria. *Journal of International Affairs*, 53(1), 281-301.
- Mbalisi, O. F., & Okorie, C. U. (2020). Implementation of Corporate Social Responsibility by Oil Companies in the Niger Delta Region of Nigeria : Myth or Reality. *African Research Review*, 14(1), 119-132.
<https://doi.org/10.4314/afrrrev.v14i1.11>
- McCann, P., & Acs, Z. J. (2011). Globalization : Countries, Cities and Multinationals. *Regional Studies*, 45(1), 17-32.
<https://doi.org/10.1080/00343404.2010.505915>
- Meier, K. J., & O'Toole, L. J. (2011). Comparing Public and Private Management : Theoretical Expectations. *Journal of Public Administration Research and Theory: J-PART*, 21, i283-i299.

- Mikler, J., & Ryan, I. (2024). Gaslighting Australia : The Instrumental Power of Australia's Mining and Energy Industries. *Australian Journal of Politics & History*, 70(4), 720-740. <https://doi.org/10.1111/ajph.12986>
- Nasiritousi, N. (2017). Fossil fuel emitters and climate change : Unpacking the governance activities of large oil and gas companies. *Environmental Politics*, 26(4), 621-647. <https://doi.org/10.1080/09644016.2017.1320832>
- Ngobo, P. V., & Fouda, M. (2012). Is 'Good' governance good for business ? A cross-national analysis of firms in African countries. *Journal of World Business*, 47(3), 435-449. <https://doi.org/10.1016/j.jwb.2011.05.010>
- Nwaodu, N. O., Odey, S. A., & Emma-Egbumokei, N. S. (2016). The European Union and UN Millennium Development Goals in Nigeria : A Study of the Micro Projects Programmes (MPPs) in the Niger Delta Region. *Africa's Public Service Delivery & Performance Review*, 4(3), 459-481.
- Nwoke, U. (2026). Private Property Rights in Company Ownership in Nigeria : Neoliberal Policies and Structural Injustice. *Journal of African Law*, 70(1), 167-186. Cambridge Core. <https://doi.org/10.1017/S0021855325100831>
- Obi, C. I. (1997). Globalisation and local resistance : The case of the Ogoni versus Shell. *New Political Economy*, 2(1), 137-148. <https://doi.org/10.1080/13563469708406291>
- O'Connor, J. (2010). Marxism and the Three Movements of Neoliberalism. *Critical Sociology*, 36(5), 691-715. <https://doi.org/10.1177/0896920510371389>
- Odisu, T. A. (2015). The Nigerian State, oil multinationals and the environment : A case study of Shell Petroleum Development Company (SPDC). *Journal of Public Administration and Policy Research*, 7(2), 24-28. <https://doi.org/10.5897/JPAPR2014.0303>

- Odusina, S. (2022). Improving the Joint Venture Relationship and Working Culture in the Nigeria Oil & Gas Industry. *Open Journal of Business and Management*, 10(03), 1088-1115. <https://doi.org/10.4236/ojbm.2022.103058>
- Olajide, O., & Lawanson, T. (2022). Urban paradox and the rise of the neoliberal city : Case study of Lagos, Nigeria. *Urban Studies*, 59(9), 1763-1781. <https://doi.org/10.1177/00420980211014461>
- Onyena, A. P., & Sam, K. (2020). A review of the threat of oil exploitation to mangrove ecosystem : Insights from Niger Delta, Nigeria. *Global Ecology and Conservation*, 22, e00961. <https://doi.org/10.1016/j.gecco.2020.e00961>
- Oshionebo, E. (2007). Transnational Corporations, Civil Society Organisations and Social Accountability in Nigeria's Oil and Gas Industry. *African Journal of International and Comparative Law*, 15(1), 107-129. <https://doi.org/10.3366/ajicl.2007.15.1.107>
- Otiono, K. (Kika). (2021). Blood in Biafra : Re-evaluating politics and ethnocultural conflict in the Nigerian-Biafran War. *History Compass*, 19(7), e12663. <https://doi.org/10.1111/hic3.12663>
- Pallotta, J. (2021). LE MOMENT 1970 SUR LA REPRODUCTION. *Actuel Marx*, (70), 96-110. JSTOR.
- Pérouse De Montclos, M.-A. (2014). The politics and crisis of the Petroleum Industry Bill in Nigeria. *The Journal of Modern African Studies*, 52(3), 403-424. <https://doi.org/10.1017/S0022278X1400024X>
- Phillips, J., Hailwood, E., & Brooks, A. (2016). Sovereignty, the 'resource curse' and the limits of good governance : A political economy of oil in Ghana. *Review of African Political Economy*, 43(147). <https://doi.org/10.1080/03056244.2015.1049520>

- Porter, D., & Watts, M. (2017). Righting the Resource Curse : Institutional Politics and State Capabilities in Edo State, Nigeria. *The Journal of Development Studies*, 53(2), 249-263. <https://doi.org/10.1080/00220388.2016.1160062>
- Reinsberg, B., Kentikelenis, A., Stubbs, T., & King, L. (2019). The World System and the Hollowing Out of State Capacity : How Structural Adjustment Programs Affect Bureaucratic Quality in Developing Countries. *The American Journal of Sociology*, 124(4), 1222-1257. <https://doi.org/10.1086/701703>
- Renckens, S. (2020). The instrumental power of transnational private governance : Interest representation and lobbying by private rule-makers. *Governance (Oxford)*, 33(3), 657-674. <https://doi.org/10.1111/gove.12451>
- Rengger, N. (2015). Pluralism in International Relations Theory : Three Questions. *International Studies Perspectives*, 16(1), 32-39. <https://doi.org/10.1111/insp.12090>
- Ruggie, J. G. (2018). Multinationals as global institution : Power, authority and relative autonomy. *Regulation & Governance*, 12(3), 317-333. <https://doi.org/10.1111/rego.12154>
- Russell, J. M. (2002). The ambivalence about the globalization of telecommunications : The story of Amnesty International, Shell Oil Company and Nigeria. *Journal of Human Rights*, 1(3), 405-416. <https://doi.org/10.1080/14754830210156625>
- Saad-Filho, A. (2020). From COVID-19 to the End of Neoliberalism. *Critical Sociology*, 46(4-5), 477-485. <https://doi.org/10.1177/0896920520929966>
- Samson Olusegun Oyefolu & Adebola A. Alade. (2025). NEO-LIBERALISM AND THE PROCESS OF OIL SECTOR IN THE NIGERIA'S FOURTH REPUBLIC. *Journal of Humanities and Social Science*. <https://doi.org/10.70382/bjhss.v8i6.026>

- Singh, S. (2023). Global value chains, neoliberalism and development practice : Reflections on Kenya's experience. *Journal of International Development*, 35(8), 2552-2577. <https://doi.org/10.1002/jid.3786>
- Solo, R. (1978). The Neo-Marxist Theory of the State. *Journal of Economic Issues*, 12(4), 829-842. JSTOR.
- Springer, S. (2012). Neoliberalism as discourse : Between Foucauldian political economy and Marxian poststructuralism. *Critical Discourse Studies*, 9(2), 133-147. <https://doi.org/10.1080/17405904.2012.656375>
- Steyn, P. (2009). Oil Exploration in Colonial Nigeria, c. 1903–58. *The Journal of Imperial and Commonwealth History*, 37(2), 249-274. <https://doi.org/10.1080/03086530903010376>
- Stirling, A., & Laybourn-Langton, L. (2017). Time for a New Paradigm ? Past and Present Transitions in Economic Policy. *The Political Quarterly (London. 1930)*, 88(4), 558-569. <https://doi.org/10.1111/1467-923X.12415>
- Sulaiman, L. A., Migiro, S. O., & Aluko, O. A. (2014). The structural adjustment programme in developing economies : Pain or gain ? Evidence from Nigeria. *Public and Municipal Finance*, 3(2), 41-48.
- Surajudeen, O. M. (2015). Democracy, plea bargaining and the politics of anti-corruption campaign in Nigeria (1999-2008). *African Journal of Political Science and International Relations*, 9(9), 335-348. <https://doi.org/10.5897/AJPSIR2014.0759>
- Tangri, R. (1998). Politics, capital and the state in sub-Saharan Africa. *Commonwealth & Comparative Politics*, 36(2), 108-122. <https://doi.org/10.1080/14662049808447769>

- Thomas, C. S., & Klimovich, K. (2014). Interest groups and lobbying in Latin America : Theoretical and practical considerations. *Journal of Public Affairs*, 14(3-4), 165-182. <https://doi.org/10.1002/pa.1462>
- Tichý, L., Prouza, J., Šmolík, V., & Yakubu, Y. (2022). Is the EU perceived and recognised as an actor in international relations ? The case of EU-Nigeria energy relations. *The Extractive Industries and Society*, 10, 101056. <https://doi.org/10.1016/j.exis.2022.101056>
- Ubah Chukwudi, N. (2025). Structural Adjustment Programme (SAP) and Nigeria's Development : Lessons for the Government. *Journal of African Innovation and Advanced Studies*. <https://doi.org/10.70382/ajaias.v7i2.010>
- Ukiwo, U. (2005). The Study of Ethnicity in Nigeria. *Oxford Development Studies*, 33(1), 7-23. <https://doi.org/10.1080/13600810500099592>
- Venugopal, R. (2015). Neoliberalism as concept. *Economy and Society*, 44(2), 165-187. <https://doi.org/10.1080/03085147.2015.1013356>
- Vesa, J., Gronow, A., & Ylä-Anttila, T. (2020). The quiet opposition : How the pro-economy lobby influences climate policy. *Global Environmental Change*, 63, 102117. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2020.102117>
- Welch, C. E. (1995). The Ogoni and Self-Determination : Increasing Violence in Nigeria. *The Journal of Modern African Studies*, 33(4), 635-650. <https://doi.org/10.1017/S0022278X00021479>
- Weswasi, E. A. (2019). Spending blood for oil in Nigeria : A frame analysis of Shell's neutralisation of acts that led to corporate-initiated state crime. *Nordisk Tidsskrift for Kriminalvidenskab*, 106(3), 280-296. <https://doi.org/10.7146/ntfk.v106i3.124794>

- Weszkalnys, G. (2011). Cursed resources, or articulations of economic theory in the Gulf of Guinea. *Economy and Society*, 40(3), 345-372.
<https://doi.org/10.1080/03085147.2011.580177>
- Weymouth, S. (2012). Firm lobbying and influence in developing countries : A multilevel approach. *Business and Politics*, 14(4), 1-26. Cambridge Core.
<https://doi.org/10.1515/bap-2012-0030>
- Wheeler, D., Fabig, H., & Boele, R. (2002). Paradoxes and Dilemmas for Stakeholder Responsive Firms in the Extractive Sector : Lessons from the Case of Shell and the Ogoni. *Journal of Business Ethics*, 39(3), 297-318.
- Yagboyaju, D. A. (2017). Religion, culture and political corruption in Nigeria. *Africa's Public Service Delivery and Performance Review*, 5(1), 1-10.
- Yeganeh, H. (2019). A critical examination of the social impacts of large multinational corporations in the age of globalization. *Critical Perspectives on International Business*, 16(3), 193-208. <https://doi.org/10.1108/cpoib-01-2019-0001>
- Young, K. (2015). Not by structure alone : Power, prominence, and agency in American finance. *Business and Politics*, 17(3), 443-472.
<https://doi.org/10.1515/bap-2015-0004>
- Young, R. J. C. (1999). 'Dangerous and wrong' : Shell, intervention and the politics of transnational companies. *Interventions*, 1(3), 439-464.
<https://doi.org/10.1080/13698019900510651>
- Yusuf, I. M. (2019). Electoral Violence in Nigeria : Disentangling the Causes. *Research on Humanities and Social Sciences*. <https://doi.org/10.7176/RHSS/9-10-06>
- Zalik, A. (2004). The Niger Delta : « Petro Violence » and « Partnership Development ». *Review of African Political Economy*, 31(101), 401-424.

Zürn, M. (2014). The politicization of world politics and its effects : Eight propositions. *European Political Science Review*, 6(1), 47-71.
<https://doi.org/10.1017/S1755773912000276>

2. Monographies

Althusser, L. (1995a). Chapitre III : de la reproduction des moyens de production. In *Sur la reproduction* (p. 73-79). Presses Universitaires de France.

Althusser, L. (1995b). Chapitre VI : L'Etat et ses appareils. In *Sur la reproduction* (p. 101-124). Presses Universitaires de France.

Althusser, L. (1995c). *Sur la reproduction*. Presses universitaires de France.

Althusser, L. (2011). Infrastructure et superstructure. In *Sur la reproduction* (p. 89-92). Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/sur-la-reproduction--9782130590798-page-89?lang=fr>

Andreff, W. (2003). I / L'investissement omniprésent des multinationales. In *Les multinationales globales* (p. 6-30). La Découverte. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/les-multinationales-globales--9782707139535-page-6?lang=fr>

Battistella, D., Cornut, J., & Baranets, É. (2026). Chapitre 8. Les approches post-positivistes. In *Théories des relations internationales: 7e éd.* (Vol. 1-1, p. 289-326). Presses de Sciences Po. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/theories-des-relations-internationales--9782724645705-page-289?lang=fr>

Birkland, T. A. (2007). Agenda Setting in Public Policy. In F. Fischer & G. J. Miller (Éds.), *Handbook of Public Policy Analysis : Theory, Politics, and Methods* (0 éd., p. 63-78). Routledge.
<https://www.taylorfrancis.com/books/9781351564373>

- Bitonti, A. (2017). The role of lobbying in modern democracy : A theoretical framework. In *Lobbying in Europe : Public affairs and the lobbying industry in 28 EU countries* (p. 17-30). Springer.
- Bloom, P. (2025). Capitalism Reloaded. In *Capitalism Reloaded : The Rise of the Authoritarian-Financial Complex* (1^{re} éd., p. 1-17). Bristol University Press.
<https://doi.org/10.2307/jj.18323772>
- Cornut, J. (2014a). Introduction. In B. Battistella Dario (Dir.), *Les excuses dans la diplomatie américaine : Pour une approche pluraliste des relations internationales* (p. 15-28). Presses de l'Université de Montréal.
<https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1892821>
- Cornut, J. (2014b). La compatibilité de différentes explications. In D. Battistella (Dir.), *Les excuses dans la diplomatie américaine : Pour une approche pluraliste des relations internationales*. Presses de l'Université de Montréal.
<https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1892821>
- Cornut, J. (2014c). La complémentarité de différentes explications. In B. Battistella Dario (Dir.), *Les excuses dans la diplomatie américaine : Pour une approche pluraliste des relations internationales*. Presses de l'Université de Montréal.
<https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1892821>
- Crespy, A. (2018). Néolibéralisme. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 340-352). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0340>
- Crouch, C. (2016). *L'étrange survie du néolibéralisme*. Diaphanes.
<https://go.exlibris.link/S77b4cr1>
- Dépelteau, F. (2010). *La démarche d'une recherche en sciences humaines : De la question de départ à la communication des résultats* (2e éd.). De Boeck.
<https://go.exlibris.link/LzwKQGX2>

- Dialer, D., & Richter, M. (2019). Lobbying in Europe : Professionals, Politicians, and Institutions Under General Suspicion? In D. Dialer & M. Richter (Éds.), *Lobbying in the European Union : Strategies, Dynamics and Trends* (p. 1-18). Springer International Publishing. <https://link.springer.com/10.1007/978-3-319-98800-9>
- Duménil, G., Löwy, M., & Renault, E. (2023). Les 100 mots du marxisme. In *Les 100 mots du marxisme: 2e éd.* (p. 7-123). Presses Universitaires de France. Cairn.info. <https://shs.cairn.info/les-100-mots-du-marxisme--9782130584940-page-7?lang=fr>
- Efua Hilson, A. (2022). Stakeholder Salience and Resource Enclivity in Sub-Saharan Africa : The Case of Ghana's Oil. In *Natural Resource-Based Development in Africa—Panacea or Pandora's Box?* (p. 79-100). University of Toronto Press. <https://www.jstor.org/stable/10.3138/j.ctv2sm3b4b.8>
- Enneking, L. F. H. (2019). Transnational Human Rights and Environmental Litigation : A Study of Case Law Relating to Shell in Nigeria. In I. Feichtner, M. Krajewski, & R. Roesch (Éds.), *Human Rights in the Extractive Industries* (Vol. 3, p. 511-551). Springer International Publishing. https://doi.org/10.1007/978-3-030-11382-7_17
- Ferguson, J., (2006). *Global shadows : Africa in the neoliberal world order*. Duke university press. <https://ils.bib.uclouvain.be/global/documents/1298487>
- François, P. (2018). Entreprise. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 201-204). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0201>
- Greenwood, J. (2019). Interest Representation in the EU: An Open and Structured Dialogue? In D. Dialer & M. Richter (Éds.), *Lobbying in the European Union :*

Strategies, Dynamics and Trends (p. 21-32). Springer International Publishing.

<https://link.springer.com/10.1007/978-3-319-98800-9>

Grossman, E., & Saurugger, S. (2012a). Les groupes d'intérêt et l'État : Comprendre la variété des relations. In *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation: 2e ed.* (p. 93-130). Armand Colin. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/arco.gross.2012.01.0093>

Grossman, E., & Saurugger, S. (2012b). Une société de groupes d'intérêt ? In *Les groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation: 2e ed.* (p. 5-22). Armand Colin. Cairn.info.
<https://doi.org/10.3917/arco.gross.2012.01.0005>

Hanegraaff, M., & De Bruycker, I. (2023). The Lobbying Demands of Autocratic and Democratic Leaders. In *Lobbying the Autocrat: The Dynamics of Policy Advocacy in Nondemocracies* (p. 39-60). University of Michigan Press.
<https://www.fulcrum.org/concern/monographs/pz50gz53c>

Hassenteufel, P. (2021). Chapitre 3. Les processus de construction et de mise à l'agenda des problèmes publics. In *Sociologie politique de l'action publique: 3e éd.* (p. 105-129). Armand Colin. Cairn.info.
<https://shs.cairn.info/sociologie-politique-de-l-action-publique--9782200624767-page-105?lang=fr>

Kim, I. S., & Miller, H. (2021). Multinational Corporations and their Influence Through Lobbying on Foreign Policy. In C. F. Foley, J. R. Hines Jr, & D. Wessel, *Global Goliaths: Multinational Corporations in the 21st Century Economy* (1^{re} éd., p. 497-536). Brookings Institution Press.
<https://go.exlibris.link/C0PKDDW9>

- Kollman, K. (1998). *Outside lobbying : Public opinion and interest group strategies*. Princeton University Press.
- Le Galès, P. (2018). État. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 216-221). Presses de Sciences Po. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0216>
- Lecler, R. (2018). Mondialisation. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 307-318). Presses de Sciences Po. Cairn.info. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0307>
- Montalban, M. (2018). Economie et pouvoir. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 173-187). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0173>
- Poku, N. K., & Whitman, J. (2018). Africa under neoliberalism. In Poku, N. K., & Whitman, J. (Éds.), *Africa under neoliberalism*. Routledge.
- Roelofs, P. (2023a). Good Governance, What's Not to Love ? The Lagos Model in Lagos, Oyo and Ekiti States. In P. Roelofs, *Good governance in Nigeria : Rethinking accountability and transparency in the twenty-first century*. Cambridge University Press.
- Roelofs, P. (2023b). Introduction : Competing Conceptions of Good Governance. In P. Roelofs, *Good governance in Nigeria : Rethinking accountability and transparency in the twenty-first century*. Cambridge University Press.
- Shapovalova, N. (2019). Lobbying and Interest Group Influence in EU Foreign Policy. In D. Dialer & M. Richter (Éds.), *Lobbying in the European Union : Strategies, Dynamics and Trends* (p. 425-434). Springer International Publishing. <https://link.springer.com/10.1007/978-3-319-98800-9>
- Wickberg, S. (2018). Corruption. In *Dictionnaire d'économie politique* (p. 117-122). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.smith.2018.01.0117>

Wilkens, J. (2017). Postcolonialism in International Relations. In J. Wilkens, *Oxford Research Encyclopedia of International Studies*. Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190846626.013.101>

3. Pages web

Amnesty International. (2017). *Nigeria : A criminal enterprise? Shell's involvement in human rights violations in Nigeria in the 1990s*. Amnesty International.
<https://www.amnesty.org/en/documents/afr44/7393/2017/en/>

Banque Mondiale. (2024a). *Croissance du PIB (% annuel)—Nigeria*. World Bank Open Data.
<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=NG>

Banque Mondiale. (2024b). *Interactive Data Access | Worldwide Governance Indicators* [Text/HTML]. World Bank.
<https://www.worldbank.org/en/publication/worldwide-governance-indicators/interactive-data-access>

Banque Mondiale. (2024c). *Investissements étrangers directs, entrées nettes (% du PIB)—Nigeria*. World Bank Open Data. <https://data.worldbank.org>

Lobbyfacts. (2026). *Shell Companies | lobbyfacts*. Lobbyfacts.eu.
<https://www.lobbyfacts.eu/datacard/shell-companies?rid=05032108616-26&sid=241232>

Shell. (2025). *Completion of sale of SPDC to Renaissance*.
<https://www.shell.com/news-and-insights/newsroom/news-and-media-releases/2025/shell-completes-sale-of-spdc/spdc-sale.html>

Transparency International. (2026, février 10). *Corruption Perceptions Index 2025*. Transparency.Org. <https://www.transparency.org/en/cpi/2025>

Transparency register. (2026). *organisation detail—Shell Companies*. Transparency Register of the European Union. https://transparency-register.europa.eu/search-register-or-update/organisation-detail_en?id=05032108616-26

4. Documents officiels

Commission Européenne. (2009). *Country Strategy Paper and National Indicative Programme for the period 2008-2013* [Programme Indicatif National]. https://www.gfmd.org/sites/g/files/tmzbd11801/files/pfp/mp/scanned_ng_csp10_en.pdf

Commission Européenne. (2014). *National Indicative Programm for the period 2014-2020* [Programme Indicatif National]. https://international-partnerships.ec.europa.eu/system/files/2019-09/nip-nigeria-20140619_en.pdf

European Commission. Directorate General for International Cooperation and Development. (2015). *Guidelines on EU blending operations*. Publications Office. <https://data.europa.eu/doi/10.2841/70015>

World Bank. (1994). *Nigeria - Structural adjustment program : Policies, implementation, and impact* (N° 13053; 1). World Bank Group. <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/959091468775569769>

5. Articles de presse en ligne

Smith, D. (2010, décembre 8). WikiLeaks cables : Shell's grip on Nigerian state revealed. *The Guardian*. <https://www.theguardian.com/business/2010/dec/08/wikileaks-cables-shell-nigeria-spying>

6. Documents de travail

Kaufmann, D., Kraay, A., & Mastruzzi, M. (2005). *Governance matters IV: governance indicators for 1996-2004* (World Bank Policy Research Working Paper N° 3630; p. 135). World Bank Group.

7. Outils

Microsoft (2026). *Copilot* [Large Language Model]. <https://copilot.microsoft.com/>

Résumé : Ce mémoire traite de l'influence qu'exerce la multinationale Shell sur les politiques publiques des gouvernements successifs du Nigéria entre 1990 et 2020. À travers les concepts d'*instrumental* et *structural power*, de politisation et de mise à l'agenda d'enjeux politiques, cet ouvrage œuvre à fournir une analyse du phénomène d'influence de Shell sur trois axes thématiques principaux. Le premier est la politique de sécurité du gouvernement militaire nigérian entre 1990 et 2000. Le deuxième est la politique de régulation du secteur pétrolier émise par les autorités civiles du Nigéria à partir des années 2000. Également à partir de la décennie 2000, le troisième axe est constitué par les normes de développement introduites dans le pays ouest-africain via les programmes de coopération de l'Union Européenne. Ainsi, l'influence de Shell sur les politiques publiques en vigueur au Nigéria est étudiée à travers une multitude de méthodes, thématiques et régimes politiques.

Mots-clés : instrumental power – néolibéralisme – Nigéria – Shell – structural power